

# Immigration en Suisse

## Situation et conséquences démographiques

Auteur

**Philippe Wanner**

Forum suisse pour l'étude des migrations, Neuchâtel

Editeur

**Office fédéral de la statistique**

---

<b>Complément d'information:</b>	Philippe Wanner, Forum suisse pour l'étude des migrations, tél. 032 718 39 35 E-Mail: philippe.wanner@fsm.unine.ch Elisabeth Aebischer, Section de l'évolution de la population, OFS, tél. 032 713 67 11 E-Mail: info.bev@ bfs.admin.ch
<b>Diffusion:</b>	Office fédéral de la statistique CH-2010 Neuchâtel Tél. 032 713 60 60 / Fax 032 713 60 61
<b>Numéro de commande:</b>	435-0100
<b>Prix:</b>	Fr. 10.-
<b>Série:</b>	Statistique de la Suisse
<b>Domaine:</b>	1 Population
<b>Langue du texte original:</b>	Français
<b>Graphisme/Layout:</b>	OFS
<b>Copyright:</b>	OFS/FSM, Neuchâtel 2001 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
<b>ISBN:</b>	3-303-01131-1

---

## Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	7
<b>Résumé</b> .....	9
<b>1 Contexte général</b> .....	13
1.1 La population étrangère en Suisse .....	13
1.2 L'immigration liée à l'asile .....	15
1.3 L'intégration et la naturalisation des étrangers .....	16
<b>2 Sources de données, définitions et concepts</b> .....	18
2.1 Les définitions utilisées .....	18
2.2 Les données .....	21
<b>3 Evolution de la population étrangère résidente en Suisse</b> .....	23
3.1 Les composantes de l'évolution de la population étrangère .....	23
3.2 Caractéristiques des flux et volumes migratoires .....	25
3.3 L'impact de 50 ans de migrations sur la population résidente en Suisse .....	27
<b>4 Structure de la population étrangère</b> .....	32
<b>5 Les schémas de fécondité des étrangères</b> .....	36
5.1 Les niveaux de fécondité .....	36
5.2 L'âge à la maternité .....	40
5.3 Les naissances hors mariage .....	42
<b>6 Les schémas de nuptialité et de divortialité des étrangers</b> .....	44
6.1 La proportion de personnes non célibataires parmi les étrangers .....	44
6.2 L'âge au mariage .....	46
6.3 Le rôle de la nationalité du conjoint sur l'âge au mariage .....	47
6.4 L'origine du partenaire .....	48
6.5 La divortialité des étrangers .....	49
<b>7 Les structures familiales des étrangers</b> .....	51
7.1 Caractéristiques des ménages étrangers .....	51
7.2 Cohabitation et mise en union .....	52
<b>8 Les schémas de mortalité des étrangers</b> .....	55
8.1 La mortalité infantile et juvénile .....	57
8.2 La mortalité par cause de décès .....	57
<b>Conclusion</b> .....	59
<b>Références</b> .....	61

## Tableaux insérés dans le texte

1* Taille et proportion de la population étrangère, selon la nationalité, 1941-1998 .....	14
2* Acquisitions de la nationalité suisse, selon la nationalité antérieure, 1981-1998 .....	17
3* Composantes de l'évolution de la population étrangère, 1981-1998 .....	24
4* Lieu de naissance et durée de séjour des étrangers présents en Suisse, au 31 décembre 1998 .....	27
5* Motifs de l'immigration des étrangers, selon la nationalité, 1996-1998 .....	28
6* Indicateurs démographiques calculés à partir de la population observée entre 1945 et 1998 et la population issue de la simulation en absence de migration .....	31
7* Rapports de masculinité, selon la nationalité, 1941-1998 .....	33
8* Rapports de dépendance, selon la nationalité, 1941-1998 .....	33
9* Indicateur conjoncturel de fécondité, selon la nationalité, 1981-1997 .....	37
10* Age moyen à la naissance du premier enfant, selon la nationalité, 1981-1997 ....	40
11* Proportion de naissances survenant hors du mariage, selon la nationalité, 1981-1997 .....	42
12* Pourcentage de personnes mariées au moins une fois, à différents âges, selon le sexe et la nationalité, au 31 décembre 1998 .....	45
13* Age moyen des femmes au premier mariage survenant en Suisse, selon la nationalité, 1981-1997 .....	46
14* Proportion de mariages célébrés en Suisse impliquant deux conjoints de même nationalité, selon la nationalité, 1970-1997 .....	48
15* Proportion de divorcés, selon le sexe et la nationalité, 1970-1990 .....	49
16* Proportion de divorcés, selon l'âge, le sexe et la nationalité, au 31 décembre 1998 ..	50
17* Répartition de la population selon le type de ménage et la nationalité, 1970-1990	51
18* Caractéristiques du ménage, selon l'origine et le sexe, 1994/1995 .....	53
19* Entrées dans l'union, selon l'origine et le sexe, 1994/1995 .....	54
20* Table de mortalité, selon l'origine et le sexe, 1988/1993 .....	55
21* Taux de mortalité infantile et juvénile, selon la nationalité et le sexe, 1969-1997 ..	56
22* Risque relatif de mortalité, selon la nationalité et le sexe, 1989-1992 .....	58

## Graphiques insérés dans le texte

G1	Evolution de la population de nationalité étrangère, de 1941 à 1998 .....	15
G2	Cohérence entre les concepts d'étranger et d'immigrant, 1995 .....	19
G3	Structure par âge de la population selon la nationalité actuelle et estimation de la structure par âge de la population ayant été naturalisée .....	20
G4	Volume migratoire, selon la nationalité, 1981-1998 .....	25
G5	Répartitions des immigrants et émigrants selon l'âge au moment de l'immigration ou de l'émigration, 1991-1998 .....	26
G6	Evolution de la population de la Suisse avec ou sans migrations internationales, 1945-1998 .....	28
G7	Comparaison de la structure par âge de la population suisse avec ou sans migrations, 1998 .....	29
G8	Indicateurs démographiques de la structure par âge, calculés à partir de la population observée et la population issue de la simulation en absence de migration, 1945-1998 .....	30
G9	Rapport de dépendance des personnes âgées, calculés à partir de la population observée et de la population issue de la simulation en absence de migration, 1945-1998 .....	30
G10	Structure par âge de la population de nationalité étrangère (en gris) avec en comparaison la structure par âge de la population de nationalité suisse (en surimpression), au 31 décembre 1998 .....	32
G11	Structure par âge de la population de nationalité étrangère au 31 décembre 1998 (en gris) et au 31 décembre 1980 (en surimpression) (5 figures) .....	34
G12	Indicateur conjoncturel de fécondité, selon l'origine, 1981-1997 .....	37
G13	Indicateur conjoncturel de fécondité des étrangères en Suisse, comparé à celui du pays d'origine et celui du pays d'accueil, 1981-1997 (5 figures) .....	39
G14	Age moyen à la naissance du premier enfant pour les étrangères en Suisse, comparé à celui du pays d'origine et celui du pays d'accueil, 1981-1997 ( 5 figures) .....	41
G15	Pourcentage de personnes mariées au moins une fois parmi les femmes de nationalité étrangère âgées de 25 ans révolus le 31 décembre 1998, selon l'âge au moment de l'immigration .....	45
G16	Age moyen des femmes au premier mariage, selon la nationalité des époux, 1981-1997 (5 figures) .....	47
G17	Proportion de divorcés selon la nationalité et l'âge à l'arrivée en Suisse parmi les étrangers âgés de 50-54 ans au 31 décembre 1998 .....	50
G18	Fréquence de la cohabitation hors mariage, selon l'âge et l'origine, 1994/1995 ..	53



# Avant-propos

Le rôle des immigrés sur le dynamisme démographique de la Suisse est trop souvent perçu de manière réductrice, sans qu'on tienne compte de toutes les facettes de ce rôle. Les quelques analyses existant à ce sujet montrent cependant que la population étrangère présente des comportements démographiques très différents de ceux de la population suisse. Ces analyses mettent également en lumière certaines caractéristiques de la population étrangère, qu'il faudrait impérativement prendre en compte notamment dans la politique sociale, dans la politique familiale et dans la politique de santé.

Cette étude représente la contribution de l'Office fédéral de la statistique (OFS) aux travaux du Conseil de l'Europe, dont le Comité européen sur la population a examiné les caractéristiques démographiques de populations d'immigrés dans différents pays européens. L'objectif de l'étude est de fournir des informations statistiques relatives aux comportements migratoires, familiaux ou reproductifs des différentes communautés nationales immigrées en Suisse. La structure du rapport permet des comparaisons avec d'autres rapports nationaux. Compte tenu des données disponibles dans notre pays, l'étude porte sur des populations définies selon le concept de la nationalité actuelle plutôt qu'en fonction du statut migratoire.

Une simulation réalisée dans le cadre de l'étude mesure l'influence des migrations intervenues après la Seconde guerre mondiale sur la taille et la structure de la population de Suisse ; elle montre que ces migrations ont fortement influencé non seulement l'effectif de la population suisse, mais aussi sa structure par âge. Pas moins de 1,9 million de personnes ont émigré vers la Suisse depuis 1945 ou sont les descendants de ces immigrés. Même si les migrations internationales ne suffiront pas à l'avenir à éviter, en Suisse comme ailleurs en Europe, le vieillissement démographique, elles constitueront un *frein* important à ce phénomène.

La population étrangère participe donc activement, en raison de sa taille et de ses caractéristiques, à l'évolution démographique de la Suisse. Il importera de prendre davantage en compte cette dimension démographique dans les débats à venir sur l'intégration de la population étrangère et sur le vieillissement en Suisse.

Werner Haug,  
Vice-directeur de l'OFS



# Résumé

Cette étude s'intéresse à la situation démographique des populations étrangères résidant en Suisse, et plus spécifiquement aux cinq communautés étrangères les mieux représentées: les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les ressortissants de l'Ancienne Yougoslavie<sup>1)</sup> et les Turcs. Elle repose à la fois sur les données statistiques traditionnelles (recensement et état civil), sur des registres administratifs (registre central des étrangers) et sur des enquêtes (enquête suisse sur la population active) et décrit les niveaux et les tendances des phénomènes démographiques.

La population étrangère en Suisse présente en effet une importance considérable dans le dynamisme démographique du pays, autant en raison de sa taille (elle constitue près de 20% de la population résidente permanente) que par ses comportements démographiques spécifiques qui font d'elle le principal facteur de croissance de la population du pays.

Dans une première partie, l'étude rappelle qu'alors que l'on compte aujourd'hui une personne sur cinq de nationalité étrangère – ce qui classe la Suisse, après le Luxembourg, comme le pays européen à la plus forte proportion d'étrangers –, en 1941 la part des étrangers dans la population était de 5,2% seulement. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, la situation économique et la demande croissante de main-d'œuvre ont favorisé les différents flux d'immigration, qui ont atteint le niveau le plus élevé à la fin des années 1960 et au début des années 1990.

Les personnes de nationalité étrangère présentes aujourd'hui en Suisse s'y sont donc pour la plupart installées après la fin de la Seconde Guerre mondiale, en particulier après l'entrée en vigueur de la politique des quotas d'actifs instituée au début des années 1970. D'abord à forte majorité italienne, la population étrangère a vu son origine se diversifier, avec l'arrivée progressive de ressortissants espagnols dans les années 1960, puis de Portugais et de Turcs dans les années 1980, et enfin d'ex-Yougoslaves.

Quelques indicateurs permettent de mettre en évidence le rôle de la population étrangère sur la croissance de la population. Au cours de la dernière décennie, les *taux de croissance* annuels de la population étrangère ont été toujours supérieurs à ceux des Suisses, et ont même dépassé 50 pour mille en 1990 et 1991. A titre comparatif, le taux de croissance de la population des Suisses durant la même période était de 2,8 pour mille (1990) et 4,7 pour mille (1991). Le *solde naturel* (différence entre naissances vivantes et décès) des personnes de nationalité étrangère était dans les années 1990 proche de 12,5 pour mille alors que durant la même période, il était proche de zéro pour les Suisses. La population étrangère, par le biais de la naturalisation, participe à ce propos à l'ensemble de l'accroissement total de la population de nationalité suisse.

Un deuxième axe traité par l'étude se rapporte à l'*impact* de la migration d'après-guerre sur le processus d'évolution démographique qu'a connu notre pays. Afin de mesurer l'influence des migrations sur la taille et la composition de la population de la Suisse, nous avons effectué une simulation rétrospective en supposant, comme hypothèse de travail, une fermeture des frontières depuis janvier 1946. La différence entre les résultats de cette simu-

<sup>1)</sup> Les données disponibles ne permettent pas une distinction systématique des différentes nationalités de l'ancienne Yougoslavie.

lation et la réalité observée représente l'impact des échanges migratoires entre la Suisse et l'étranger depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La population de la Suisse se chiffrait alors à 4,43 millions de personnes. Sans l'apport des migrations, elle se situerait aujourd'hui à 5,2 millions, contre 7,2 réellement observés. En d'autres termes, la migration avec l'étranger explique approximativement les deux tiers de la croissance de la population observée durant la période considérée. Les flux migratoires ne suffisent par ailleurs pas à maintenir constant le rapport entre la population aux âges de la retraite et celle aux âges d'exercer une activité, mais elle freine le rythme de vieillissement de la population.

La structure par âge de la population est d'ailleurs particulièrement jeune chez les étrangers, en particulier les Portugais, les Turcs et les ex-Yougoslaves. Une raison à cela est le fait que les populations étrangères en Suisse se renouvellent régulièrement par le biais des migrations, les personnes en fin d'activité qui quittent le pays croisent des jeunes actifs qui viennent y travailler. La population étrangère est par ailleurs déséquilibrée en matière de répartition selon le sexe puisque l'on compte près de 115 hommes pour 100 femmes.

Un troisième aspect prioritaire de l'étude a trait au comportement démographique de la population étrangère, notamment sa fécondité, sa nuptialité, sa divortialité et sa mortalité. Les niveaux de fécondité des femmes de nationalité étrangère ont varié dans le temps, en fonction des lois successives réglementant le séjour des étrangers. L'introduction de la politique des quotas en lieu et place de celle de la rotation de main-d'œuvre a provoqué dès 1970 une augmentation progressive de la fécondité des femmes étrangères, pour atteindre un niveau se situant à mi chemin entre celle du pays d'accueil et celle du pays d'origine. Vers 1997, l'indicateur conjoncturel de fécondité était de 1,29 enfant par femme pour les Suisses contre 1,86 pour les étrangères et, parmi ces dernières, les valeurs allaient de 1,27 (Espagnoles) à 2,41 (ex-Yougoslaves). Toutes les communautés observent néanmoins, depuis quelques années, une baisse de leur niveau de fécondité.

D'importantes disparités s'observent concernant l'âge moyen de la mère à la naissance du premier enfant, entre les Suisses à calendrier de fécondité tardif (29,1 ans à la première naissance), et les étrangères qui, à l'instar des ex-Yougoslaves et Turques (24,2 ans) présentent un calendrier plus précoce. Ce décalage dans le calendrier des événements familiaux s'observe également pour le mariage.

Les quelques statistiques disponibles sur la nuptialité indiquent par ailleurs une plus forte proportion de mariés parmi les personnes de nationalité étrangère par rapport aux Suisses. Ce constat peut être associé d'une part avec des comportements différents par rapport au mariage en fonction de la nationalité; d'autre part avec le fait que le statut de marié est une condition nécessaire au regroupement familial. La nuptialité est par ailleurs un exemple frappant *d'adaptation* des comportements à la suite de la migration, l'âge au moment de l'entrée en Suisse étant un facteur influençant le comportement nuptial: plus l'étranger est arrivé jeune en Suisse, plus son comportement est proche de celui des Suisses.

Il convient d'ajouter par ailleurs que les comportements relatifs au choix du conjoint varient en fonction de la nationalité: les Portugais, ex-Yougoslaves et Turcs pratiquent le plus fréquemment un mariage entre conjoints de même nationalité, alors que les mariages binationaux sont courants parmi les Espagnols et les Italiens.

Le fait que l'étranger en mauvaise santé est souvent limité dans ses possibilités de migration, et qu'une personne atteinte dans sa santé rentre fréquemment dans son pays d'origine pour se soigner, explique pourquoi les niveaux de mortalité des étrangers et étrangères sont particulièrement faibles, par rapport à ceux des autochtones. Par contre, on peut observer

des taux de mortalité infantile élevés parmi les enfants de femmes étrangères. Cette situation, observée dans de nombreux pays, s'explique probablement par des comportements préventifs différents au moment de la grossesse, et plus particulièrement une moins bonne couverture concernant les contrôles prénataux.



# 1 Le contexte historique des migrations

## 1.1 La population étrangère en Suisse

Longtemps pays d'émigration, la Suisse n'est devenue une terre d'immigration qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Peu avant la Première Guerre mondiale, en 1910, on dénombrait déjà 14,7% d'étrangers en Suisse, la plupart originaires de pays voisins.

La situation économique et sociale de l'entre-deux guerres, qui entraîna une politique migratoire restrictive, et le conflit mondial conduisirent à la diminution de la population étrangère à 5,2% en 1941. Cette population présentait, à cette époque, une structure vieillissante et fortement féminine. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale de nouveaux flux d'immigration se développèrent, en raison d'une situation économique favorable et d'une demande croissante de main-d'œuvre. La proportion d'étrangers dans la population atteignit 10,8% en 1960, 14,8% en 1980, et 18,1% en 1990 (Tableau 1\*). Fin 1998, on comptait 19,4% d'étrangers, ce qui fait de la Suisse, après le Luxembourg, le pays européen à plus forte proportion d'étrangers.

Les étrangers présents en Suisse aujourd'hui sont pour la plupart arrivés sur le territoire après la fin de la Seconde Guerre mondiale dans le cadre de l'immigration de main d'œuvre ou du regroupement familial. Trois ans après la fin du conflit, en 1948, le gouvernement helvétique signait un accord avec l'Italie déterminant les conditions d'immigration de la main-d'œuvre italienne. Cet accord bilatéral de recrutement fut l'un des premiers signés en Europe après la fin de la guerre. L'accord prévoyait un temps maximal de résidence sur le territoire suisse fixé à 10 ans (Lohrmann, 1993). D'autres accords bilatéraux ont par la suite été signés: contrairement à d'autres pays européens possédant des colonies ou des liens privilégiés avec des pays éloignés, la politique migratoire suisse a accordé des facilités aux étrangers provenant des régions traditionnelles de recrutement (Europe Occidentale) au détriment des pays plus éloignés (Amérique latine et du Sud, Asie, Europe centrale et orientale).

L'immigration au cours des 20 ans ayant suivi la Seconde Guerre mondiale – concernant en majorité des Italiens et des Espagnols – reposait ainsi sur l'idée d'une adaptation des flux migratoires aux cycles économiques, et d'une *rotation* des travailleurs étrangers, dans le but d'éviter l'installation de longue durée.

De 1964 à 1970 pourtant, le nombre d'étrangers actifs fut maintenu au niveau de décembre 1962, afin d'éviter une surchauffe conjoncturelle (Chambovay, 1995) et en réponse à différentes tendances xénophobes<sup>2)</sup>. Les années 1960 marquèrent par ailleurs l'arrivée d'actifs provenant de bassins d'emplois autres que l'Italie et l'Espagne: on assista à la première vague migratoire en provenance de l'ancienne Yougoslavie et de Turquie. Entre 1965 et 1969, le nombre de Yougoslaves au bénéfice d'un permis annuel ou d'établissement a quadruplé.

Dans les années 1970, les difficultés conjoncturelles liées à la crise pétrolière provoquèrent une diminution de l'immigration et le retour au pays d'origine d'un certain nombre d'immigrés, principalement italiens. Le système de rotation fut remplacé par une politique

<sup>2)</sup> Depuis 1965, la Suisse a connu sept référendums et initiatives populaires pour limiter la présence étrangère en Suisse (Hoffmann-Nowotny et Killias, 1993). La dernière initiative (en septembre 2000) visait à réduire le nombre d'étrangers à 18% de la population totale.

Tableau 1\* Taille et proportion de la population étrangère, selon la nationalité, de 1941 à 1998<sup>1)</sup>

	1941	1950	1960	1970	1980	1990	1998
<b>Effectifs</b>							
Ensemble des nationalités	4 265 703	4 714 992	5 429 061	6 269 783	6 365 960	6 873 687	7 123 537
Suisses	4 042 149	4 429 546	4 844 322	5 189 707	5 420 986	5 628 255	5 739 892
Etrangers	223 554	285 446	584 739	1 080 076	944 974	1 245 432	1 383 645
Europe	216 175	271 358	552 080	1 021 764	889 995	1 124 880	1 243 213
Afrique	313	600	1 945	5 121	11 039	24 768	32 953
Amérique	1 331	4 040	10 828	18 425	20 455	30 357	44 043
Asie	1 026	2 696	4 764	8 327	21 883	62 937	60 924
Océanie	50	155	418	1 063	1 299	1 763	2 248
Inconnu, Apatrides	4 659	6 597	14 704	25 376	303	727	264
Allemands	7827 <sup>2)</sup>	55 437	93 406	118 289	87 913	86 197	98 934
Autrichiens	...	22 153	37 762	44 734	32 135	30 172	28 290
Français	24 396	27 470	31 328	55 841	47 570	52 715	57 881
Italiens	96 018	140 280	346 223	583 850	418 989	383 204	336 850
Espagnols	1 051	1 212	13 524	121 239	107 510	124 127	91 302
Portugais	63	173	386	3 632	18 943	110 312	136 581
Ex-Yougoslaves	648	892	1 169	24 971	60 916	172 777	324 979
Turcs	375	590	645	12 215	38 626	81 655	80 286
Autres européens	15 350	23 151	27 637	56 993	77 393	83 721	88 110
<b>En %</b>							
Ensemble des nationalités	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Suisses	94,8	93,9	89,2	82,8	85,2	81,9	80,6
Etrangers	5,2	6,1	10,8	17,2	14,8	18,1	19,4
Europe <sup>3)</sup>	96,7	95,1	94,4	94,6	94,2	90,3	89,9
Afrique <sup>3)</sup>	0,1	0,2	0,3	0,5	1,2	2,0	2,4
Amérique <sup>3)</sup>	0,6	1,4	1,9	1,7	2,2	2,4	3,2
Asie <sup>3)</sup>	0,5	0,9	0,8	0,8	2,3	5,1	4,4
Océanie <sup>3)</sup>	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Inconnu, Apatrides <sup>3)</sup>	2,1	2,3	2,5	2,3	0,0	0,1	0,0
Allemands <sup>3)</sup>	35,0	19,4	16,0	11,0	9,3	6,9	7,2
Autrichiens <sup>3)</sup>	...	7,8	6,5	4,1	3,4	2,4	2,0
Français <sup>3)</sup>	10,9	9,6	5,4	5,2	5,0	4,2	4,2
Italiens <sup>3)</sup>	43,0	49,1	59,2	54,1	44,3	30,8	24,3
Espagnols <sup>3)</sup>	0,5	0,4	2,3	11,2	11,4	10,0	6,6
Portugais <sup>3)</sup>	0,0	0,1	0,1	0,3	2,0	8,9	9,9
Ex-Yougoslaves <sup>3)</sup>	0,3	0,3	0,2	2,3	6,4	13,9	23,5
Turcs <sup>3)</sup>	0,2	0,2	0,1	1,1	4,1	6,6	5,8
Autres européens <sup>3)</sup>	6,9	8,1	4,7	5,3	8,2	6,7	6,4

La terminologie des nationalités, et particulièrement la définition des apatrides, a changé au cours du temps

<sup>1)</sup> Sources: 1941-1990 recensements de la population, 1998 ESPOP

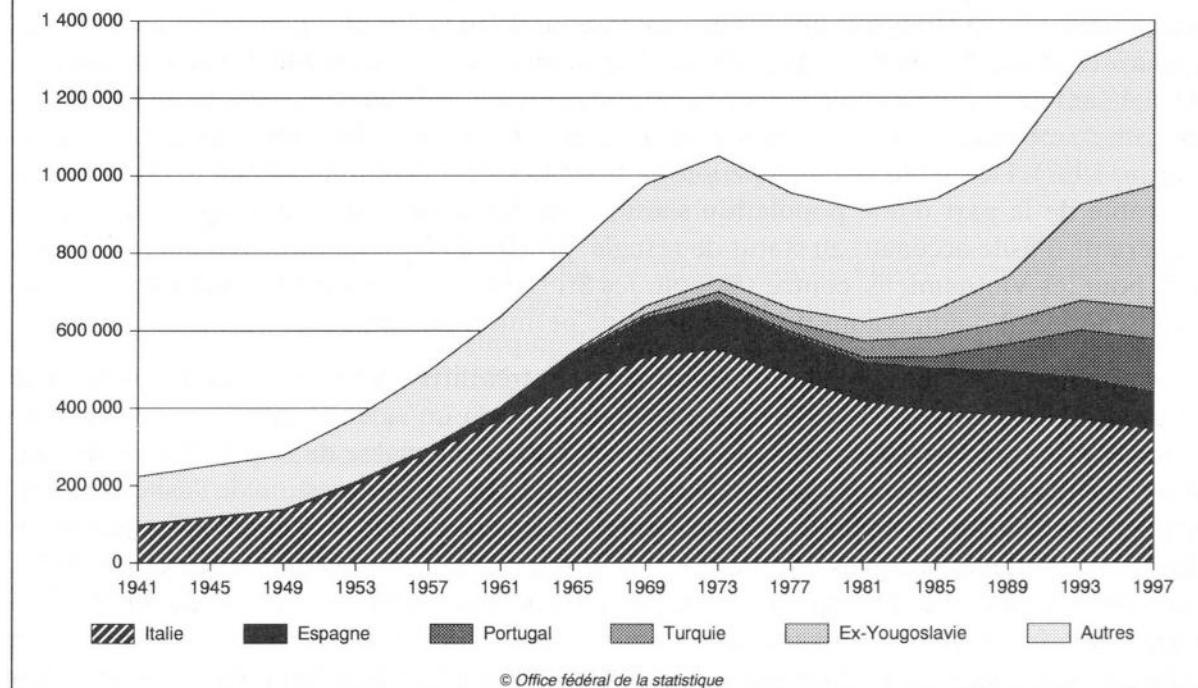
<sup>2)</sup> Autrichiens inclus

<sup>3)</sup> En % de la population étrangère

migratoire fondée sur les quotas d'actifs, introduite en 1970. L'immigration devint alors de plus longue durée, voire définitive. La proportion de la population étrangère au bénéfice d'un permis annuel renouvelable chuta, passant de plus de 60% en 1970 à 25% vers 1980. Dans le même temps, la population au bénéfice d'un permis d'établissement augmenta.

Un événement juridique entraîna une diminution de la population étrangère. Le 1<sup>er</sup> janvier 1978 entra en vigueur la révision du droit de filiation (Code civil suisse). En raison de cette loi, 43'000 enfants de moins de 22 ans, de nationalité étrangère, furent réintégrés comme Suisses si la mère était d'origine Suisse et le père d'origine étrangère. Sans modifier les flux migratoires, cette procédure, a diminué artificiellement la taille de la population étrangère.

**G1 Evolution de la population de nationalité étrangère, de 1941 à 1998**



La situation économique favorable relança l'immigration de la population étrangère dans les années 1980 et jusqu'au début des années 1990. Le solde migratoire était positif, à l'exception de l'année 1983 marquée par les répercussions d'une crise conjoncturelle de courte durée. Alors que la population de nationalité italienne diminua durant ces années 1980 et que le flux en provenance de Turquie se stabilisa, on assista au rapide accroissement du nombre de Portugais (en dix ans, ce nombre a décuplé), puis dès la fin des années 1980 à la forte augmentation de la population d'origine yougoslave.

Les années 1990 furent celles de la plus forte crise économique observée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette crise provoqua un chômage structurel relativement élevé. En conséquence, l'arrivée d'actifs étrangers se stabilisa.

Malgré la diversification des flux migratoires au cours des 20 dernières années, la Suisse reste, avec 61,1% d'étrangers originaires d'un pays de l'Union Européenne à fin 1996, le pays à la plus forte proportion de population étrangère de nationalité européenne après le Luxembourg (OCDE, 1998).

Relevons finalement que le début du 21<sup>e</sup> siècle sera marqué par de profonds changements dans la politique migratoire de la Suisse, dont l'influence sur la migration est encore difficile à prévoir. En effet, certains aspects de la libre circulation des personnes entreront en vigueur en l'an 2001 et la libre circulation effective surviendra 12 ans plus tard, après une libéralisation progressive.

## 1.2 L'immigration liée à l'asile

La Suisse a une longue tradition de l'asile (Wimmer, 1996). Dès le 16<sup>e</sup> siècle, elle fut une terre d'accueil pour plusieurs milliers de protestants pourchassés après le massacre de la Saint-Barthélémy (1572) et la révocation de l'Edit de Nantes (1685). Plus récemment, au cours des conflits mondiaux, le rôle de la Suisse comme terre d'asile fut plus ambigu (Parini,

1997). Après la Seconde Guerre mondiale et la signature de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, le pays accueillit généreusement des réfugiés provenant des pays de l'Est, notamment 14'000 Hongrois après l'insurrection de 1956 et 12'000 opposants Tchécoslovaques après la répression du Printemps de Prague en 1968. De niveau de formation souvent élevé, bénéficiant d'un excellent accueil dans le contexte de la guerre froide et de l'anticommunisme ambiant, ces personnes n'eurent aucune peine à obtenir leur statut de réfugié (Parini, 1997). De même, les *boat people* vietnamiens bénéficièrent également d'un accueil favorable de la part d'une population sensible au drame vécu par ce peuple. Le taux de requérants d'asile accédant au statut de réfugié, proche de 10% au total, d'ailleurs atteignit 90% pour les Vietnamiens, contre 1% pour les Sri Lankais par exemple, ces derniers cependant bénéficiant d'admissions provisoires ou de permis humanitaires.

Depuis l'arrivée d'une population culturellement très différente provenant de l'Amérique du Sud, du Sri Lanka et de l'Afrique, l'asile est devenu un sujet sensible. La guerre dans l'ancienne Yougoslavie dans les années 1990 et l'arrivée en masse de requérants provenant de Bosnie puis du Kosovo ont focalisé l'attention du public sur la question de l'asile, d'autant plus qu'au même moment, la situation conjoncturelle se dégradait et le chômage augmentait. Des mesures administratives ont été prises afin d'accélérer la procédure et l'exécution des décisions liées à l'asile. La population arrivée en Suisse au titre de l'asile – bénéficiaire d'un permis de réfugié selon la convention de Genève, en attente d'une décision, au bénéfice d'un permis temporaire ou dans la clandestinité – représente cependant toujours une part relativement importante de la population étrangère, difficile à appréhender en termes statistiques. Seuls sont considérés ici comme appartenant à la population résidente les réfugiés reconnus.

### 1.3 L'intégration et la naturalisation des étrangers

Le gouvernement considère que l'intégration est du ressort de la localité de domicile et de l'entreprise qui emploie l'étranger, c'est pourquoi il n'existe pas de programme *national* d'intégration<sup>3)</sup>. Cependant, la Commission fédérale des étrangers organise quelques actions, notamment dans les domaines de l'intégration et de la santé des personnes de religion islamique.

Au niveau social, les travailleurs étrangers bénéficient du même système d'assurances que les Suisses, notamment pour le chômage et l'invalidité (Hoffmann-Nowotny, 1985). Par ailleurs, l'accès à la propriété immobilière est strictement réglementé. Finalement, deux cantons suisses et quelques communes garantissent le droit de vote des étrangers sur le plan communal (Neuchâtel et Jura).

L'acquisition de la nationalité représente une des principales étapes de l'intégration. Depuis 1978, le critère principal est le droit du sang (*jus sanguinis*), un des parents devant être de nationalité suisse pour que l'enfant obtienne la nationalité suisse. Lorsque ce n'est pas le cas, la naturalisation dépend généralement, mais pas systématiquement, de trois niveaux de décision: fédéral, cantonal et communal. La procédure est la suivante: l'étranger dépose un dossier dans sa commune de domicile; celle-ci émet un préavis, puis transmet le dossier au canton, qui donne à son tour un avis avant de communiquer le dossier à l'Office fédéral des étrangers. Une fois la demande avalisée par cet office, la décision finale revient à

<sup>3)</sup> Une ordonnance récente prévoit cependant la création d'une commission fédérale pour l'intégration des étrangers.

la commune, qui accordera la naturalisation en fonction de ses propres critères (votation, décision par une commission de naturalisation, etc.). Ce processus étant long et parfois coûteux, les étrangers sont souvent découragés d'acquérir la nationalité suisse. Les taux de naturalisation sont très différents, en fonction de la nationalité d'origine (Piguet et Wanner, 2000). Il faut cependant noter qu'une comparaison internationale montre que le taux de naturalisation en Suisse est proche de celui des pays voisins (Eurostat, 1995), mais inférieur à celui observé par exemple en Europe du Nord. Le nombre de personnes naturalisées selon la nationalité antérieure est présenté dans le Tableau 2\*.

La naturalisation peut être demandée par l'étranger ayant 12 ans de présence en Suisse – soit largement plus que la plupart des pays européens (5 ans pour la Belgique, la Finlande, la France, les Pays-Bas, la Suède, la Turquie, le Royaume Uni, 10 ans pour l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et l'Espagne – Nations Unies, 1998) – dont 3 ans au cours des 5 années qui précédent le dépôt de la requête. Une procédure de naturalisation facilitée est possible pour le conjoint ou la conjointe d'un Suisse ou d'une Suisse, ayant résidé cinq ans en Suisse et marié(e) depuis 3 ans. Elle est également plus rapide pour les jeunes ayant vécu en Suisse entre 10 et 20 ans. La naturalisation facilitée n'est pas du ressort de la commune, elle est attribuée par la Confédération, après consultation du canton.

**Tableau 2\* Acquisitions de la nationalité suisse, selon la nationalité antérieure, de 1981 à 1998**

Année	Nationalité avant l'acquisition de la nationalité suisse						
	Italiens	Espagnols	Portugais	Ex-Yugoslaves	Turcs	Autres nationalités	Ensemble
1981	4 655	561	75	480	150	8 279	14 200
1982	2 941	413	75	443	139	8 604	12 615
1983	2 294	465	51	506	125	8 296	11 737
1984	2 583	467	95	485	150	7 978	11 758
1985	3 248	635	114	579	189	9 522	14 287
1986	3 200	608	101	509	192	9 715	14 325
1987	3 020	673	135	485	201	7 728	12 242
1988	2 549	610	113	543	189	7 239	11 243
1989	2 474	553	128	514	238	6 296	10 203
1990	1 993	395	129	534	211	5 246	8 508
1991	1 802	408	146	607	333	5 461	8 757
1992	1 908	348	99	932	612	7 234	11 133
1993	2 766	319	89	1 454	820	7 450	12 898
1994	3 255	304	119	1 820	966	7 275	13 739
1995	4 376	431	175	2 493	1 205	8 110	16 790
1996	5 153	449	260	2 784	1 429	9 084	19 159
1997	4 981	481	291	2 956	1 814	8 646	19 169
1998	5 612	619	421	3 310	2 093	9 222	21 277

## 2 Sources de données, définitions et concepts

### 2.1 Les définitions utilisées

#### 2.1.1 Population immigrée et population étrangère

Les données statistiques sur la population *née à l'étranger* (population immigrée) ou *d'origine étrangère* (population de nationalité étrangère au moment de la naissance) sont lacunaires en Suisse. Le lieu de naissance et la nationalité à la naissance ne sont en effet pas indiqués dans les formulaires d'état civil recueillant des informations sur les naissances, les décès, les mariages et les divorces<sup>4)</sup>, tandis que les personnes ayant acquis la nationalité suisse sortent du champ d'observation couvert par les registres des étrangers. Pour ces raisons, cette étude s'intéresse aux étrangers, définis en fonction de la *nationalité*, plutôt qu'aux immigrés, définis en fonction du *statut migratoire*.

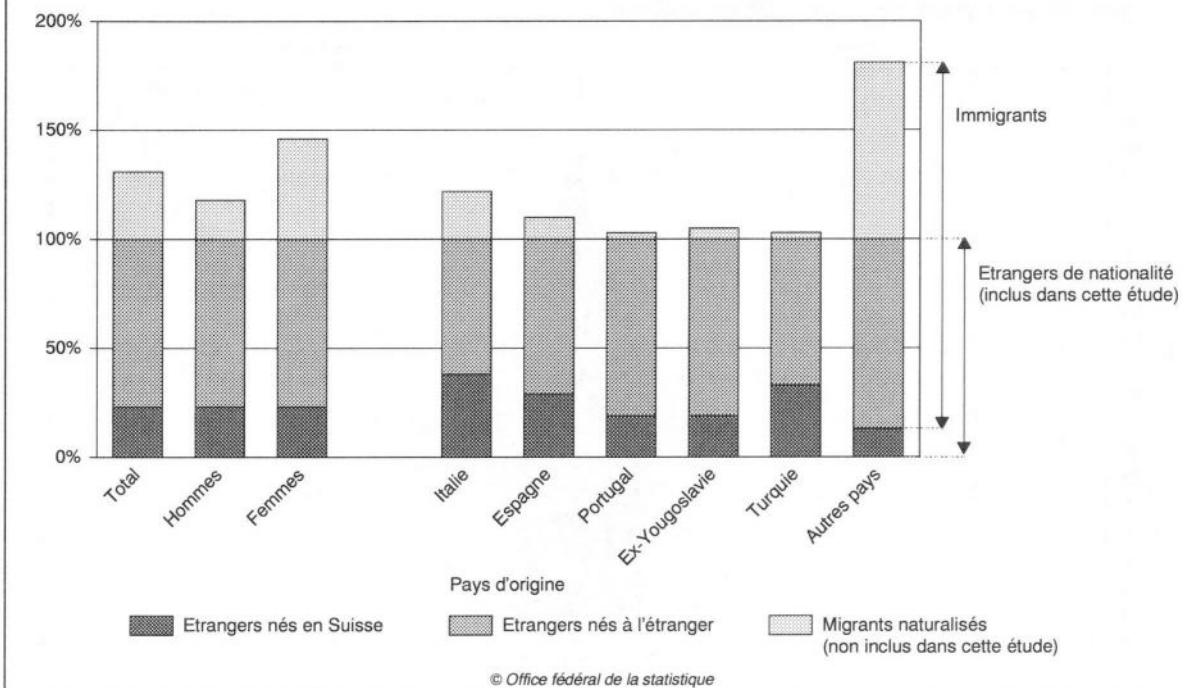
Cinq nationalités ont été traitées dans cette analyse. Trois nationalités du Sud de l'Europe (Italie, Espagne et Portugal), ainsi que les nationalités de l'ancienne Yougoslavie et enfin de la Turquie. Ces nationalités représentent les cinq groupes d'immigrés les plus importants en Suisse, si l'on fait abstraction de l'immigration de proximité, en provenance de France, d'Allemagne et d'Autriche. Par ailleurs, ces groupes présentent des caractéristiques migratoires variées (cf. chapitre 3) qui permettent des approches différentes pour l'étude des mécanismes d'adaptation démographique et pour l'évaluation de l'impact de l'immigration sur la population de la Suisse.

Pour ces nationalités, la relation entre le concept de «population immigrée» et celui de «population de nationalité étrangère» peut être discutée en sachant que chacun des deux concepts peut être déduit de l'autre, après avoir tenu compte de la *population étrangère née en Suisse* (étrangers non immigrés) et de la *population immigrée de nationalité suisse* (principalement des étrangers ayant acquis la nationalité suisse). La proportion d'étrangers non immigrés (étrangers de deuxième génération) était de 23,5% à la fin de 1998. Cette proportion varie selon la nationalité: seuls 18,6% des Portugais et 19,0% des ex-Yougoslaves sont nés en Suisse, contre 33,3% des Turcs et 37,8% des Italiens. La plupart des immigrés de deuxième génération sont encore des enfants. Parmi la population active (20-64 ans), 10,6% des étrangers seulement sont nés en Suisse.

La population immigrée, originaire de l'étranger et devenue suisse par naturalisation ou par mariage, est plus difficile à mesurer. Selon le recensement de 1990, 405'000 Suisses (113'000 hommes et 292'000 femmes) sont nés à l'étranger. Selon l'enquête suisse sur la population active de 1995, 425'000 personnes âgées de 15 à 75 ans ont été naturalisées. A partir des différentes sources, la relation entre les concepts peut être estimée (Graphique G2).

<sup>4)</sup> Depuis 1998, l'information sur le lieu de naissance est disponible sur le formulaire d'annonce du mariage.

## G2 Cohérence entre les concepts d'étranger et d'immigrant, 1995

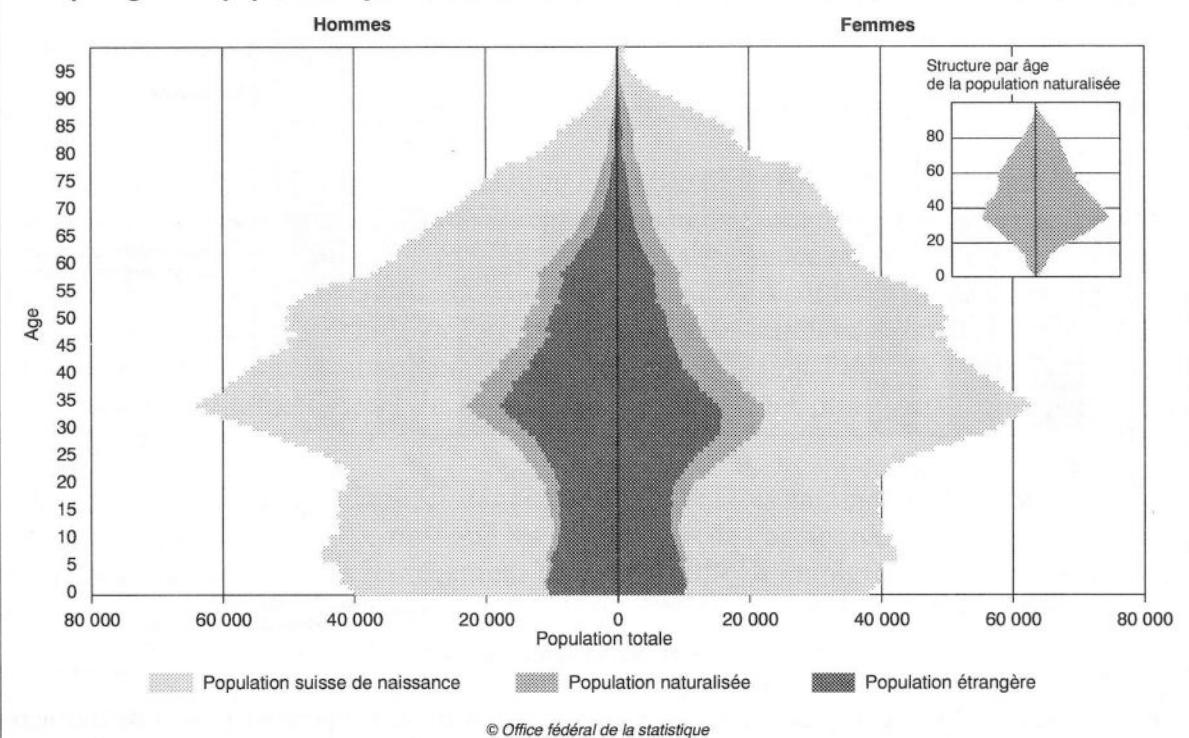


*Note explicative:* Cette figure présente une estimation de la répartition des personnes issues de l'immigration, selon le pays d'origine et le statut migratoire. Pour chaque groupe, la population de nationalité étrangère, sujet de cette étude, est présentée par la barre allant de 0 à 100%. Parmi elle, la population étrangère née en Suisse, qui n'est donc pas immigrée, est signalée par un gris foncé. Une estimation de la population étrangère immigrée et naturalisée, qui sort du champ d'observation de cette étude, est présentée en gris clair. Cette approximation repose sur la proportion d'étrangers à la naissance qui ont actuellement la nationalité suisse, selon les données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) de 1995. La différence entre la proportion de la population naturalisée féminine et masculine s'explique par l'acquisition automatique de la nationalité suisse pour les femmes mariées à un Suisse avant le 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Les estimations présentées dans le Graphique G2 montrent cependant que la relation entre «étranger» et «immigré» est relativement cohérente pour les cinq nationalités, à l'exception peut-être de l'Italie, pour lesquelles les personnes de nationalité italienne ne sont de loin pas toutes des personnes immigrées, tandis qu'un certain nombre d'immigrés italiens ont été naturalisés (cf. également Tableau 2\*). Dans ce contexte, une certaine prudence est nécessaire dans l'interprétation des résultats concernant les Italiens, la population étudiée étant très probablement «sélectionnée» parmi celle la plus fortement attachée à la nationalité d'origine.

La population naturalisée se caractérise par ailleurs par une structure par âge très différente de celle de la population générale, marquée notamment par une très forte proportion de jeunes adultes. Une estimation effectuée à partir des personnes naturalisées enregistrées depuis le début du siècle, auxquelles on a appliqué des probabilités de survie et d'émigration, permet d'élaborer la pyramide des âges de cette population, dont la structure se caractérise par une très forte proportion de 25-50 ans, particulièrement chez les femmes (Graphique G3). Ainsi, il convient d'être conscient que la population étudiée dans la suite de cette étude représente une population «sélectionnée» parmi les personnes *d'origine étrangère issues de l'immigration*, alors que la population de référence – la population de nationalité suisse – comprend dans ses rangs des personnes étrangères à la naissance. Nous estimons entre

**G3 Structure par âge de la population selon la nationalité actuelle et estimation de la structure par âge de la population ayant été naturalisée**



550'000 et 600'000 le nombre de naturalisés en Suisse fin 1999. Quelques indicateurs permettent de mesurer l'importance de cette population naturalisée: ainsi, parmi la population de nationalité suisse âgée de plus de 20 ans, une proportion de 10 à 15% est composée de personnes naturalisées; par ailleurs, on estime à 30% les étrangers de naissance âgés de 30 à 60 ans ayant été naturalisés; cette proportion atteint probablement 70% pour ceux âgés de 80 ans et plus.

### 2.1.2 La population étrangère résidante en Suisse

La définition de la *résidence* sur le territoire suisse varie en fonction de la source de données. Font partie de la *population résidente permanente*, selon la définition de l'Office fédéral de la statistique, les étrangers domiciliés en Suisse durant toute l'année (permis annuels ou établis), les réfugiés reconnus comme tels, les fonctionnaires des organisations internationales, ainsi que les employés des représentations diplomatiques et les membres de leur famille. Sont exclus de la population résidente permanente les requérants d'asile, les travailleurs saisonniers et les personnes effectuant un séjour de courte durée. La population prise en considération lors du recensement diffère légèrement, les personnes ayant un statut diplomatique n'étant pas recensées alors que les étrangers domiciliés pour une courte durée le sont. Jusqu'en 1998, la statistique de l'état civil ne distingue pas le statut de résidence et il n'est pas possible d'identifier les enfants nés de femmes requérantes d'asile ou domiciliées pour une courte durée en Suisse. Les biais consécutifs à ces divergences entre le numérateur (phénomènes démographiques) et la population étudiée seront mentionnés lors de la discussion des indicateurs démographiques.

## 2.2 Les données

### 2.2.1 Recensements fédéraux de la population

Les recensements ont lieu en principe tous les dix ans depuis 1850. Ils apportent des informations sur la taille et la structure des communautés étrangères présentes en Suisse, ainsi que sur les principales caractéristiques démographiques et professionnelles de cette population. Les données utilisées dans cette étude ont été extraites des recensements de 1941<sup>5)</sup>, 1950, 1960, 1970, 1980 et 1990.

### 2.2.2 Les données de l'état civil

Les données de l'état civil sont recueillies de manière exhaustive depuis 1871. Disponibles depuis l'année 1969 sous forme de fichiers informatiques d'enregistrements individuels, elles offrent pour les 30 dernières années de riches possibilités d'exploitation. Les informations enregistrées par l'état civil comprennent les dimensions socio-démographiques classiques pour chacun des événements étudiés (caractéristiques de la mère donnant naissance à l'enfant, caractéristiques des personnes mariées, décédées, cause de décès, etc.). Avant 1969, seuls des tableaux agrégés ont été conservés, dont certains ont été exploités pour la première fois dans cette étude. Toutes les nationalités n'ont pas été distinguées par les statistiques de l'état civil. Jusqu'en 1982, les informations se limitent aux événements concernant les Turcs, les Italiens et les Espagnols, pour ce qui est des nationalités étudiées ici. Les nationalités ex-yougoslaves et portugaises ont fait l'objet d'une codification distincte depuis respectivement 1983 et 1987.

### 2.2.3 Les registres de la population étrangère

Chaque personne de nationalité étrangère domiciliée sur le territoire suisse, à l'exception des requérants d'asile et des fonctionnaires internationaux, est annoncée au Registre central des étrangers. Les mouvements migratoires de la population étrangère sont également annoncés au registre des étrangers. Celui-ci reçoit des cantons, des communes et de l'Office fédéral des étrangers des informations sur les acquisitions de la nationalité. Les données du Registre central des étrangers, disponibles depuis 1981 sous forme d'enregistrements individuels, représentent une source inestimable d'informations sur la population étrangère. Avant 1981, des données statistiques sur les étrangers étaient régulièrement publiées par l'Office fédéral des étrangers mais portaient sur des dimensions économiques plutôt que démographiques. Des informations sont également disponibles sous forme de registres pour les fonctionnaires internationaux, ainsi que pour les requérants d'asile.

### 2.2.4 L'enquête suisse sur la famille

Effectuée en 1994/95 dans le cadre du programme Family and Fertility Surveys (FFS) de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies, l'enquête suisse sur la famille apporte quelques informations sur les comportements familiaux des personnes de nationalité étrangère en Suisse (cf. OFS, 1998a). L'analyse de ces informations est cependant limitée en raison de la taille modeste de l'échantillon de personnes de nationalité étrangère (831 personnes sur un échantillon total de 5964).

<sup>5)</sup> Le recensement de 1940 avait été différé.

## 2.2.5 *L'enquête suisse sur la population active*

L'enquête suisse sur la population active a lieu tous les ans, elle repose sur un panel suivi pendant 5 ans et sur une enquête auprès d'un échantillon complémentaire (cf. OFS, 1998b). Elle donne des informations sur les activités professionnelles et les comportements économiques des personnes interrogées, ainsi que sur quelques aspects des comportements familiaux. En 1998, les motivations de la migration ont également donné lieu à un recueil. Les enquêtes réalisées en 1995 (données sur la naturalisation) et en 1998 (motifs des migrations) ont été utilisées.

## 2.2.6 *La statistique progressive de la population*

La statistique progressive de la population présente annuellement l'évolution, l'effectif et la structure par sexe et par âge de la population de nationalité suisse et étrangère, sans autre précision de la nationalité. Elle est constituée à partir des données du dernier recensement, auxquelles on ajoute les naissances et les immigrations, et dont on retranche les décès.

A partir des informations disponibles sur les migrations, les acquisitions de la nationalité et le mouvement naturel de la population, une statistique progressive par nationalité a par ailleurs pu être reconstituée dans le cadre de cette étude pour la période 1981-1998. Cette statistique suppose que la population étrangère en fin d'année est égale à la population en début d'année, augmentée des naissances et des immigrations, diminuée des décès, des émigrations et de la perte de la nationalité (acquisition de la nationalité suisse).

### 3 Evolution de la population étrangère résidente en Suisse

#### 3.1 Les composantes de l'évolution de la population étrangère

La population des communautés étrangères évolue en suivant généralement trois étapes successives: dans la première étape, l'accroissement est dû à l'arrivée d'une population migrante présentant des caractéristiques socio-démographiques homogènes (âge, profession). Dans la seconde étape, le flux migratoire est progressivement suppléé par un accroissement provoqué par l'excédent naturel et dans certains cas par le regroupement familial. L'accroissement de la population étrangère est alors d'autant plus soutenu que cette population est généralement soumise, en raison de son âge, à une forte natalité et à une faible mortalité. Enfin, dans une troisième étape dite d'assimilation, la taille de la population étrangère se stabilise voire diminue, ses comportements démographiques deviennent proches de ceux de la population d'accueil, et une migration de retour peut se produire. Il convient d'ajouter que les taux migratoires sont soumis à des fluctuations beaucoup plus fortes que celles que peuvent provoquer les mouvements naturels.

Le cas de la communauté italienne résume parfaitement ces trois étapes, avec une croissance due essentiellement à l'immigration jusqu'à la fin des années 1960. Puis, dans les années 1970, la croissance naturelle a été plus importante que l'apport migratoire, qui a fortement diminué en raison de la conjoncture économique. Dans une dernière étape, qui a débuté dès la fin des années 1970, la croissance naturelle s'est réduite et la croissance migratoire est devenue négative en raison du retour au pays, au moment de la retraite, d'une partie de la population italienne. Il est à prévoir que ces prochaines décennies la population de nationalité italienne en Suisse diminuera encore du fait de la naturalisation et de la migration de retour. L'immigration en provenance d'Italie se situe en effet à un niveau modeste.

La communauté espagnole présente des tendances similaires, avec une croissance négative depuis l'année 1991 et un accroissement du nombre de retours au pays (Tableau 3\*). Le taux brut d'acquisition de la nationalité reste cependant relativement faible, légèrement supérieur à 5 pour 1000 (contre plus de 14 pour 1000 pour les Italiens).

L'immigration nette portugaise du début des années 1980 a chuté. En conséquence, le taux de croissance migratoire est désormais inférieur à zéro, tandis que le taux de croissance naturel a dépassé 30 pour 1000 au milieu des années 1980 et se situe à 20 pour 1000 actuellement. La communauté portugaise présente en effet une fécondité élevée (voir ci-dessous). La naturalisation n'est pas fréquente du fait des attaches conservées avec le pays d'origine et de la durée limitée du séjour à l'étranger.

L'immigration ex-yougoslave a débuté dans les années 1960 et a été d'emblée très forte. Plus récemment, dans la deuxième moitié des années 1980, un deuxième flux migratoire a pris forme, et a été accompagné d'un taux de croissance naturel relativement élevé. Relevons que la Suisse était, fin 1996, le pays d'Europe Occidentale à plus forte proportion d'ex-Yougoslaves (OCDE, 1998).

Les Turcs forment la principale communauté islamique résidente en Suisse. Cette communauté présente également un profil migratoire accidenté, avec un premier flux dans les années 1960, un second autour de 1980 et un troisième autour de 1990. La population turque a été

Tableau 3\* Composantes de l'évolution de la population étrangère, de 1981 à 1998

Année	Taux de croissance (pour 1000)										Solde naturel (pour 1000)										
	En- semble	Suis- ses	Etran- gers	Dont					En- semble	Suis- ses	Etran- gers	Dont					Italie	Espagne	Portugal	Ex- Youg.	Turquie
				Italie	Espagne	Portugal	Ex- Youg.	Turquie				Italie	Espagne	Portugal	Ex- Youg.	Turquie					
1981	5,9	3,8	18,7	-8,0	24,8	206,5	112,2	120,1	2,2	1,0	9,1	8,8	15,3	4,0	0,4	31,3					
1982	5,8	3,8	17,6	-12,9	28,5	235,3	109,9	86,2	2,5	1,3	9,4	8,2	15,4	11,0	5,5	32,3					
1983	2,8	3,4	-0,4	-17,6	16,1	168,9	71,7	35,3	2,0	0,9	8,5	7,1	13,2	14,7	21,3	28,4					
1984	4,4	3,9	7,2	-15,3	16,8	212,8	76,8	26,3	2,5	1,4	8,8	7,2	12,2	15,0	19,9	27,8					
1985	4,5	3,9	7,6	-15,6	22,1	232,5	88,9	22,7	2,3	1,3	8,5	6,5	11,5	14,8	19,5	27,6					
1986	5,9	4,0	17,0	-10,4	18,3	237,8	107,2	35,6	2,5	1,4	8,9	6,4	11,1	16,0	20,3	26,7					
1987	6,7	3,7	23,3	-8,7	19,8	203,2	123,6	34,1	2,6	1,4	9,1	5,7	10,8	28,9	19,9	28,1					
1988	8,1	3,6	33,0	-7,3	12,6	180,6	139,0	39,5	3,0	1,8	9,7	5,4	11,5	31,3	20,4	30,4					
1989	8,1	3,7	32,4	-7,5	6,1	180,2	148,5	45,6	3,1	1,7	10,2	5,2	10,6	29,0	22,2	31,7					
1990	12,5	2,8	57,2	5,4	19,9	220,2	190,3	87,6	3,0	1,4	11,5	6,2	10,8	27,2	24,7	31,3					
1991	12,7	4,7	58,4	-2,7	-5,7	171,8	200,3	83,4	3,5	1,5	12,9	5,7	9,7	26,9	29,0	30,2					
1992	9,5	2,6	42,4	-14,8	-51,8	103,9	194,2	48,8	3,6	1,5	13,3	6,1	10,1	26,1	29,0	26,4					
1993	8,8	2,2	38,7	-11,2	-33,1	73,5	161,9	33,4	3,1	0,9	12,7	5,2	8,6	24,0	25,7	23,6					
1994	7,2	1,7	31,5	-9,8	-20,3	59,5	105,2	18,0	3,0	0,8	12,6	5,1	8,3	23,4	24,0	22,4					
1995	6,2	2,2	23,3	-14,2	-23,0	45,9	75,9	17,7	2,7	0,3	12,5	4,6	8,2	22,2	24,7	19,9					
1996	2,7	2,3	4,3	-25,8	-37,9	16,1	37,8	10,1	2,9	0,5	12,9	4,8	7,8	22,1	24,5	19,9					
1997	2,1	1,7	4,1	-23,2	-37,4	-5,1	29,1	1,9	2,5	0,1	12,5	4,4	7,9	20,8	23,2	18,6					

Année	Acquisitions de la nationalité suisse (pour 1000)										Migration nette (pour 1000)										
	En- semble	Suis- ses	Etran- gers	Dont					En- semble	Suis- ses	Etran- gers	Dont					Italie	Espagne	Portugal	Ex- Youg.	Turquie
				Italie	Espagne	Portugal	Ex- Youg.	Turquie				Italie	Espagne	Portugal	Ex- Youg.	Turquie					
1981	...	2,6	-15,4	-11,1	-5,7	-6,3	-10,3	-3,7	3,7	0,2	25,0	-5,7	15,2	208,8	122,1	92,5					
1982	...	2,3	-13,4	-7,1	-4,1	-5,0	-8,5	-3,1	3,3	0,2	21,6	-14,0	17,2	229,4	112,9	57,0					
1983	...	2,1	-12,4	-5,6	-4,5	-2,8	-8,9	-2,6	0,8	0,3	3,5	-19,1	7,4	156,9	59,3	9,5					
1984	...	2,1	-12,4	-6,4	-4,4	-4,3	-7,9	-3,1	1,9	0,3	10,8	-16,1	9,0	202,1	64,9	1,6					
1985	...	2,6	-14,9	-8,2	-5,9	-4,1	-8,7	-3,8	2,1	0,1	14,0	-13,8	16,6	221,8	78,2	-1,1					
1986	...	2,6	-14,8	-8,2	-5,6	-2,9	-6,9	-3,7	3,4	0,1	22,9	-8,6	12,8	224,7	93,8	12,7					
1987	...	2,2	-12,4	-7,8	-6,0	-3,1	-5,9	-3,7	4,0	0,1	26,6	-6,5	15,1	177,4	109,5	9,7					
1988	...	2,0	-11,1	-6,6	-5,4	-2,1	-5,8	-3,4	5,1	-0,2	34,4	-6,1	6,4	151,4	124,4	12,6					
1989	...	1,8	-9,7	-6,5	-4,8	-2,0	-4,7	-4,1	5,1	0,1	31,9	-6,2	0,4	153,2	131,0	18,0					
1990	...	1,5	-7,8	-5,2	-3,4	-1,7	-4,1	-3,4	9,4	0,0	53,5	4,5	12,5	194,6	169,7	59,7					
1991	...	1,6	-7,5	-4,7	-3,5	-1,6	-3,9	-4,9	9,2	1,6	53,1	-3,7	-11,9	146,5	175,2	58,1					
1992	...	2,0	-9,1	-5,1	-3,1	-0,9	-4,9	-8,5	5,9	-0,9	38,3	-15,8	-58,8	78,8	170,0	30,9					
1993	...	2,3	-10,2	-7,4	-2,9	-0,8	-6,4	-10,9	5,7	-1,0	36,2	-9,0	-38,8	50,3	142,6	20,7					
1994	...	2,4	-10,5	-8,8	-2,9	-0,9	-7,0	-12,5	4,2	-1,5	29,4	-6,1	-25,8	37,0	88,2	8,0					
1995	...	2,9	-12,5	-12,0	-4,2	-1,3	-8,7	-15,3	3,5	-1,1	23,3	-6,8	-27,0	25,0	59,9	13,1					
1996	...	3,4	-14,0	-14,4	-4,5	-1,9	-9,2	-17,9	-0,2	-1,6	5,5	-16,1	-41,2	-4,1	22,5	8,1					
1997	...	3,4	-14,0	-14,3	-5,0	-2,1	-9,5	-22,6	-0,4	-1,8	5,6	-13,3	-40,3	-23,8	15,4	6,0					

sensible aux fluctuations conjoncturelles, son taux de croissance a d'ailleurs été négatif en 1977. Le taux d'accroissement naturel, longtemps élevé, a diminué ces dernières années. Il convient par ailleurs de relever que le taux de naturalisation des Turcs a fortement augmenté.

Dans les chapitres suivants, les comportements démographiques relatifs aux naissances et aux décès seront décrits plus en détail. Auparavant, les flux migratoires d'entrée ou de retour sont présentés de manière plus précise.

### 3.2 Caractéristiques des flux et volumes migratoires

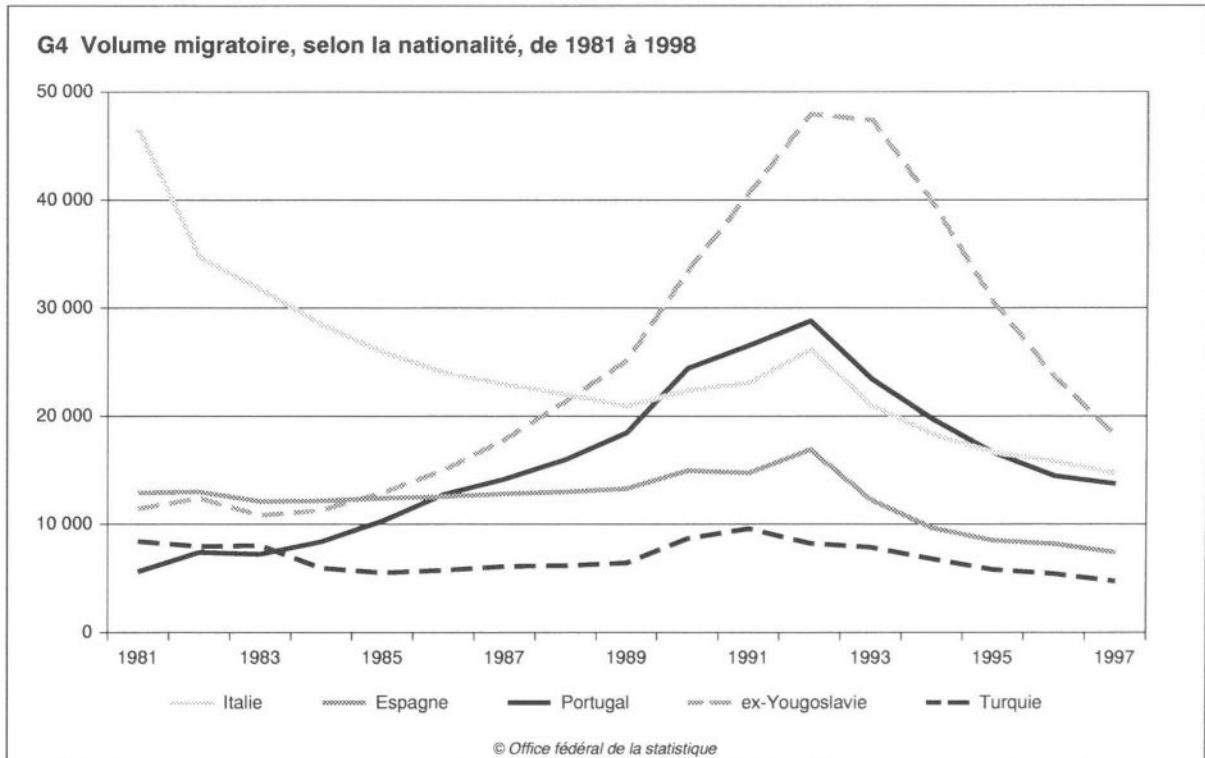
Les soldes migratoires ne donnent qu'une image imparfaite des échanges migratoires entre la Suisse et l'étranger. Les volumes migratoires, autrement dit la somme des immigrations et émigrations entre la Suisse et le pays étudié, complètent l'information et montrent que les échanges migratoires entre la Suisse et l'Italie, en perte de vitesse dans les premières années de la décennie 1980, ont laissé leur place à un volume migratoire important entre la Suisse et l'ex-Yougoslavie (Graphique G4).

L'Italie reste cependant, après l'ex-Yougoslavie et avec le Portugal, le pays ayant le nombre d'échanges le plus élevé avec la Suisse. Les volumes migratoires en provenance ou en direction de la Turquie ou de l'Espagne sont plus limités.

#### L'âge à la migration

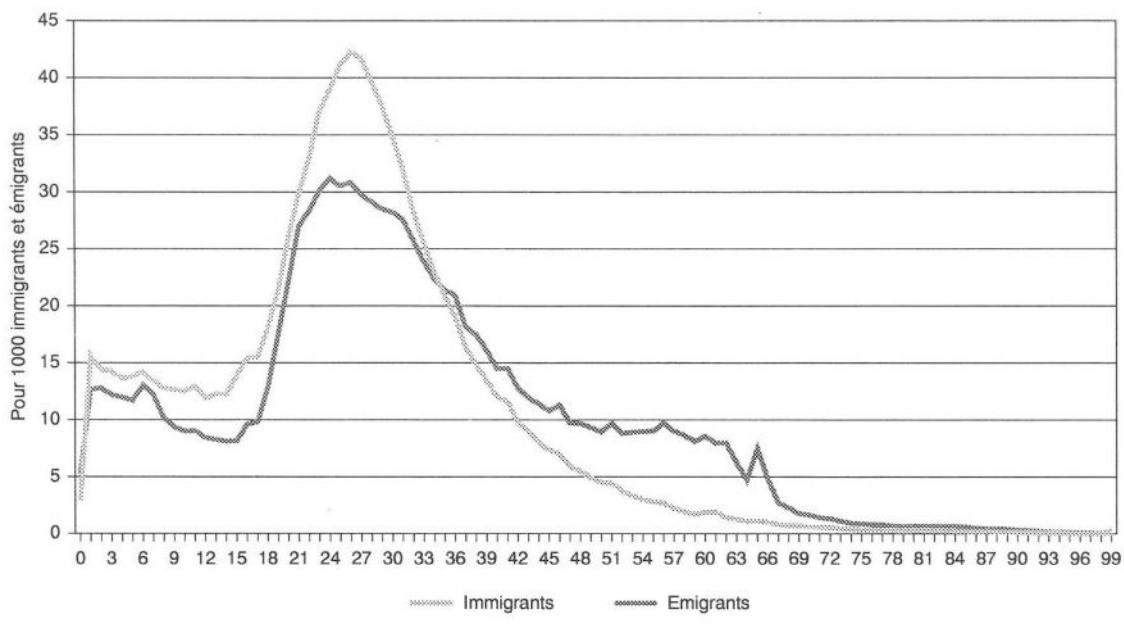
Le profil par âge des immigrants (Graphique G5) présente une forme similaire à celle généralement observée dans les pays industrialisés (cf. Rogers et Castro, 1981).

La migration est, en raison de ces profils par âge, un facteur de rajeunissement de la population du pays d'accueil. Les âges moyens à l'arrivée et au départ montrent en effet une différence d'âge de 3,5 ans en 1981-90, et de 5,4 ans entre 1991-98. Au cours des années 1990, l'âge moyen des immigrés était proche de 30 ans pour les Italiens, contre 23 ans pour les ex-Yougoslaves et les Turcs. L'âge moyen des émigrés était proche de 40 ans pour les Italiens, et compris entre 28,5 et 29 ans pour les Portugais, ex-Yougoslaves et Turcs. Ces valeurs dépendent fortement de la conjoncture économique et du volume des flux migratoires durant les périodes retenues dans cette analyse, et devraient être confirmées par une analyse longitudinale<sup>6)</sup>. En outre, les immigrés restant en Suisse ne sont pas considérés dans ces moyennes.



<sup>6)</sup> Afin, notamment, de contrôler l'effet sur les âges moyens du retour des enfants d'immigrants nés en Suisse.

**G5 Répartitions des immigrants et émigrants selon l'âge au moment de l'immigration ou de l'émigration, de 1991 à 1998**



© Office fédéral de la statistique

Un suivi longitudinal sur une période de plus de 15 ans d'une cohorte d'arrivées avait d'ailleurs montré que les taux de retour étaient très élevés dans les premières années de présence en Suisse (Wanner, 1998), puis beaucoup plus faibles lorsque les immigrés accèdent au permis de résidence de longue durée (permis C).

### Le lieu de naissance et la durée de séjour en Suisse

Les données du Registre central des étrangers apportent des informations complémentaires sur la durée de séjour en Suisse. La durée médiane depuis l'arrivée en Suisse est proche de 9 ans pour l'ensemble des étrangers immigrés (Tableau 4\*). Les Italiens sont, pour près de la moitié, présents en Suisse depuis plus de trente ans, tandis que les Portugais sont présents en majorité depuis 5 à 9 ans, et constituent donc la deuxième vague d'arrivées en provenance du Portugal. En effet, les immigrants Portugais du début des années 1980 sont pratiquement tous retournés dans leur pays. A partir de ces informations, il est possible de déduire que la durée de séjour en Suisse des Portugais se limite à quelque 10 à 15 ans, tandis que le séjour des Italiens est de longue durée, sinon définitif. Les autres pays étudiés se situent à mi-chemin entre ces deux tendances.

De fortes variations s'observent concernant le lieu de naissance des étrangers (Tableau 4\*). En effet, 37,8% des Italiens et 33,3% des Turcs sont nés en Suisse, contre moins de 20% des Portugais ou ex-Yougoslaves. Les Italiens nés en Suisse sont, en majorité, âgés de 20 à 39 ans et sont donc des enfants de l'immigration de l'après-guerre, la plupart intégrés au marché du travail et dans la société d'accueil, mais ayant choisi de conserver leur nationalité d'origine. Les Turcs sont, dans 9 cas sur 10, âgés de moins de 19 ans, et sont les enfants des actifs actuels: leur profil migratoire futur dépendra essentiellement de celui de leurs parents, au moins au cours de ces prochaines années. La seconde génération d'Espagnols présente une structure par âge similaire à celle des Italiens, tandis que les ex-Yougoslaves et les Portugais

**Tableau 4\* Lieu de naissance et durée de séjour des étrangers présents en Suisse, au 31 décembre 1998 (en %)**

	Total	Italie	Espagne	Portugal	Ex-Yougoslavie	Turquie
<i>Lieu de naissance</i>						
Nés en Suisse	23,5	37,8	28,9	18,6	19,0	33,3
Nés à l'étranger	76,5	62,2	71,1	81,4	81,0	66,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Durée de séjour des immigrés</i>						
0-4 ans	23,4	6,5	8,2	24,5	24,8	15,0
5-9 ans	27,4	8,8	17,6	45,7	48,8	22,4
10-14 ans	13,1	8,0	16,5	21,7	14,6	21,5
15-19 ans	8,7	9,5	12,5	5,6	6,2	20,2
20-24 ans	5,0	8,3	11,0	1,3	2,4	9,6
25-29 ans	7,0	15,4	15,1	0,8	2,1	8,7
30 ans et plus	15,4	43,5	19,0	0,4	1,1	2,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

nés en Suisse sont pratiquement exclusivement des enfants. Relevons par ailleurs qu'il n'est pour l'instant pas possible de distinguer entre la deuxième et la troisième génération d'immigrés parmi les 23% d'étrangers nés en Suisse.

### Les motifs de l'immigration

Le Registre central des étrangers informe sur les motifs de l'attribution du permis de séjour pour les immigrés arrivant en Suisse au bénéfice d'un permis d'établissement. Ces données doivent être interprétées en tenant compte du fait que l'immigration – définie par l'obtention d'un permis de séjour – peut être multifactorielle et que seul le motif principal, donnant lieu à l'attribution d'un permis de séjour, est évoqué ici. Rappelons par ailleurs que pour le Registre central des étrangers, l'immigration relative à l'asile représente en fait l'obtention d'un permis de réfugié.

Le Tableau 5\* montre que l'immigration récente (entre 1996 et 1998<sup>7)</sup>) se caractérise par une très forte proportion d'arrivées au titre du regroupement familial. La réunification familiale représente le motif principal d'immigration des femmes des cinq pays et des ex-Yougoslaves de sexe masculin. L'immigration (ou plutôt l'entrée dans la population résidente au sens statistique du terme) des Turcs est associée dans 3 cas sur 10 au domaine de l'asile. L'immigration de travailleurs ne concerne que 52,6% des hommes portugais, 42,1% des hommes italiens et 34,1% des hommes espagnols. Les hommes donnent généralement plus souvent des motifs professionnels et les femmes des motifs familiaux.

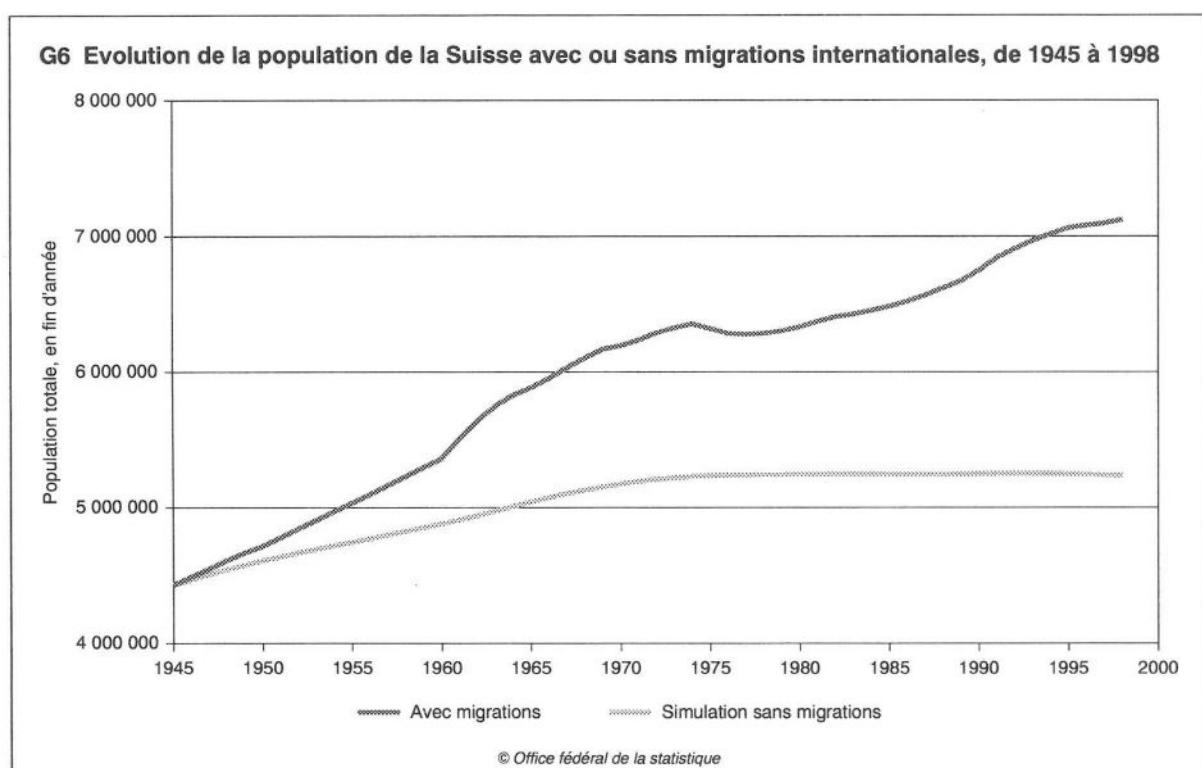
### 3.3 L'impact de 50 ans de migrations sur la population résidente en Suisse

Afin de mesurer l'influence des migrations suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale sur la taille et la composition de la population de la Suisse, nous avons appliqué des taux de fécondité et de mortalité sur la population résidente permanente au 31 décembre 1945, après avoir posé l'hypothèse d'une fermeture définitive des frontières (solde et volume migratoires nuls – cf. Le Bras, 1991).

<sup>7)</sup> Qui correspond donc à une période de reprise après la crise économique du milieu des années 1990.

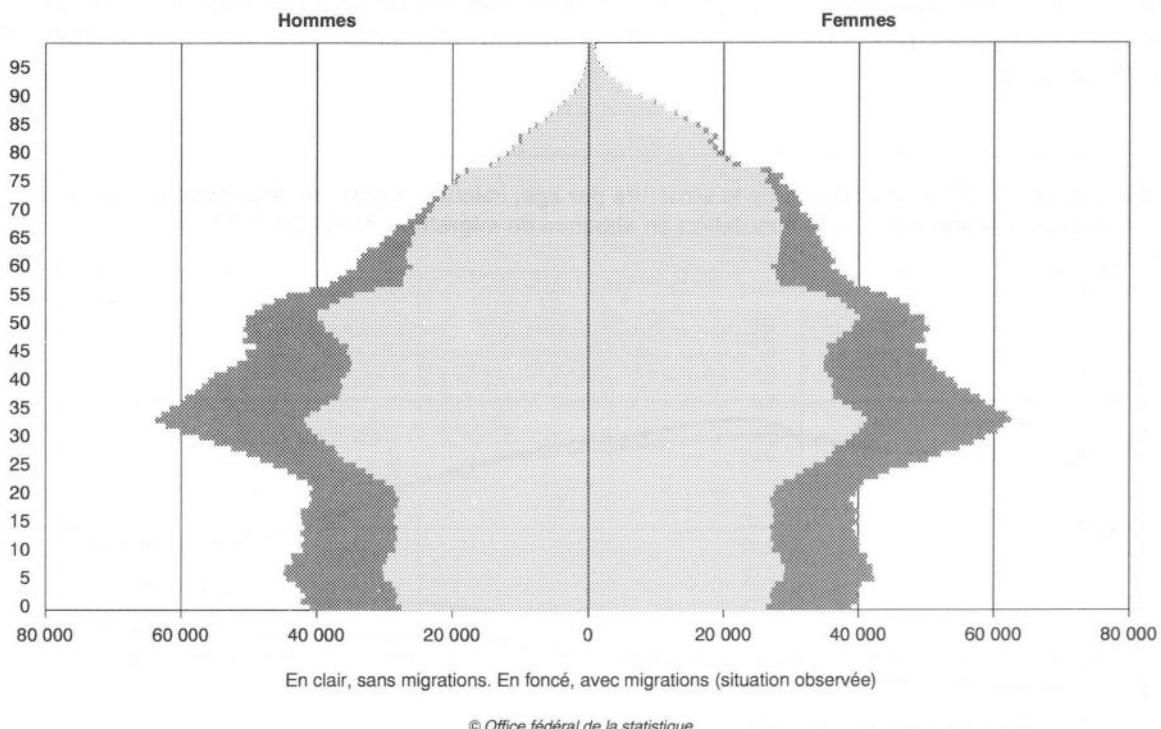
Tableau 5\* Motifs de l'immigration des étrangers, selon la nationalité, de 1996 à 1998 (en %)

Source: Registre central des étrangers (requérants d'asile non compris)



L'estimation de la population au 31 décembre 1945 a été effectuée à partir d'une reconstitution rétrospective. A cette date, la population étrangère ne dépassait pas 6% et était essentiellement originaire des pays limitrophes (Italie, Allemagne, France et Autriche). Une fois les flux migratoires considérés comme nuls, les naissances issues de la population présente en 1945 ont été estimées en tenant compte de la fécondité mesurée entre 1945 et 1998, tandis que les décès ont été estimés à partir des tables de mortalité de la Suisse calculés pour les périodes 1938/44, 1948/53, 1958/63, 1968/73, 1978/83 et 1988/93 ainsi que selon des informations longitudinales (Menthonnex et Wanner, 1996).

**G7 Comparaison de la structure par âge de la population suisse avec ou sans migrations, au 31 décembre 1998**



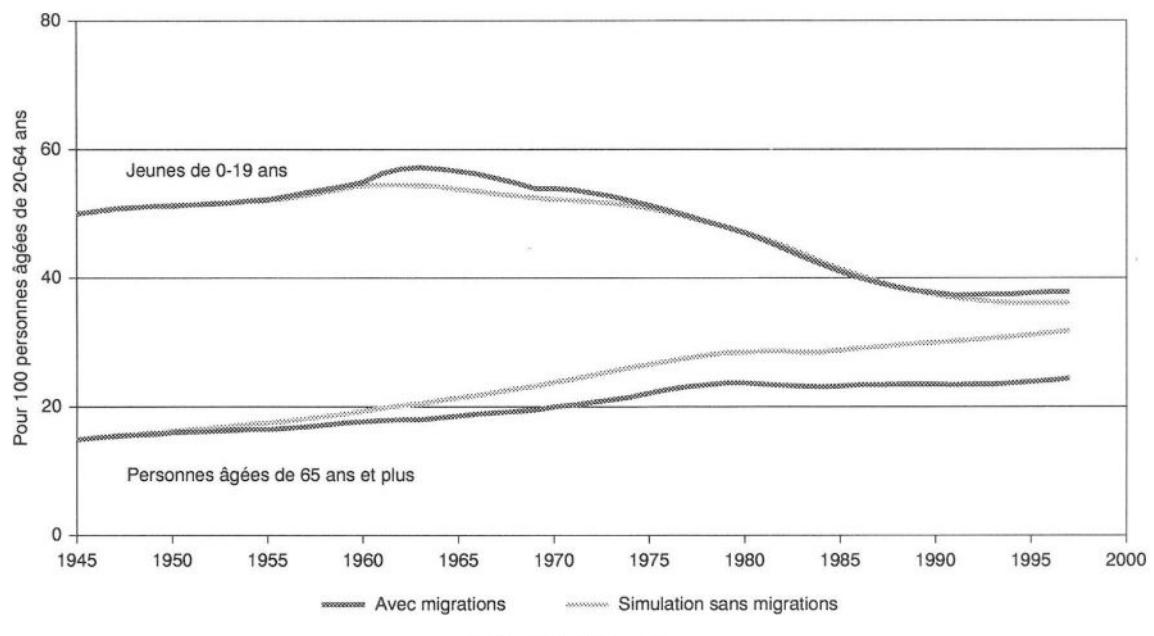
La population de la Suisse se chiffrait, en 1945, à 4,43 millions de personnes. Sans l'apport des migrations, elle se situerait fin 1998 à 5,24 millions, contre 7,12 réellement observés (Graphique G6). Elle présenterait une structure légèrement plus âgée que celle observée aujourd'hui, ainsi que le montre la distribution par âge. La pyramide des âges aurait pris une forme beaucoup plus étroite dans les jeunes âges, mais n'aurait toutefois pas montré des changements après 75 ans (Graphique G7).

Entre 1945 et 1998, les indices classiques du vieillissement démographique (proportion de population âgée de 65 ans et plus, rapport de dépendance des personnes âgées) ont fortement évolué. Ainsi, la proportion de population âgée de 65 ans et plus a passé de 9,0% en 1945 à 15,2% en 1998 (Tableau 6\*). L'augmentation du vieillissement démographique qui aurait été provoqué par l'absence de l'apport migratoire reste relativement modeste par rapport au vieillissement effectivement atteint (Graphiques G8 et G9). Cette proportion aurait été de 19,0% sans l'apport migratoire, autrement dit, les migrations n'ont limité que de 3,8 points (ou 38%) l'augmentation de cet indicateur. De même, le rapport de dépendance des personnes âgées, qui aurait été de 32,0 personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de 20-64 ans a été ramené, grâce aux migrations, à 24,6% contre 14,9% en 1945. Le frein au vieillissement, provoqué par les échanges migratoires, a été de 7,4 points ou 44% (Graphique G9).

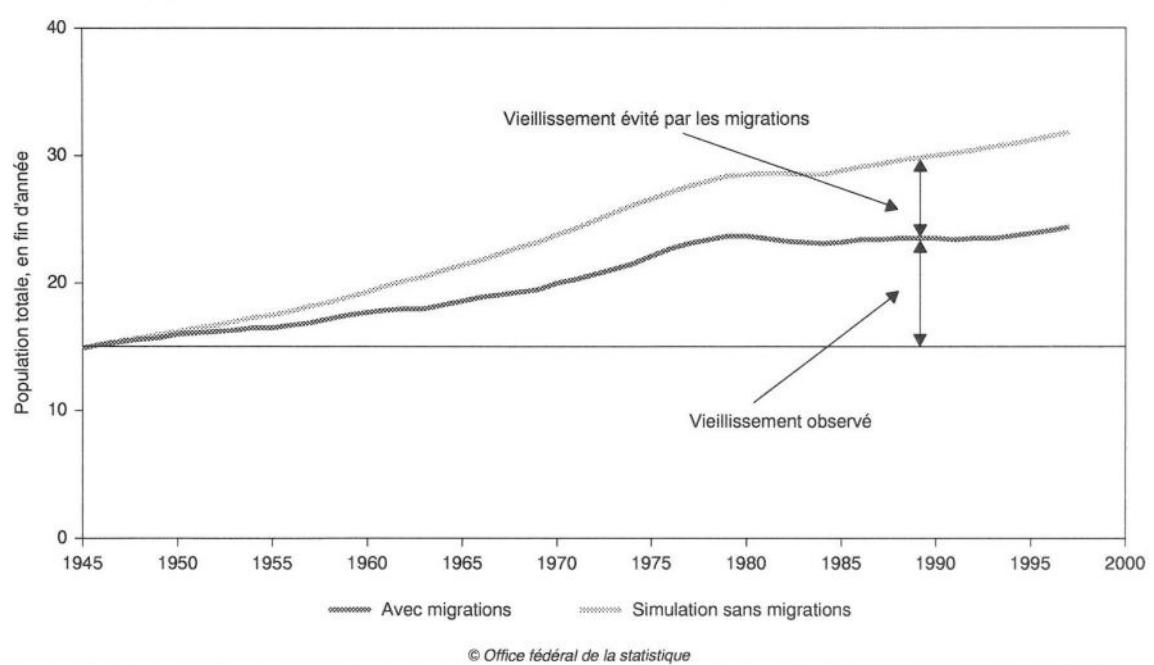
En fait, la population étrangère a été caractérisée par une forte rotation durant une partie de la période et n'a donc pas joué un rôle sur la structure à long terme de la population résidant en Suisse. Par ailleurs, la population de la Suisse a bénéficié, comme les pays européens, d'une période de forte fécondité, le baby-boom, qui a freiné le processus du vieillissement démographique engagé bien avant la Seconde Guerre mondiale. Le baby-boom est le fait de femmes de nationalité suisse essentiellement.

En définitive, conformément à ce qui avait été montré par plusieurs autres études (Wattelar et Roumans (1991) pour la Belgique, Blanchet (1988) pour la France, Lesthaeghe *et al.* (1988) pour l'Europe), l'immigration ne suffit pas à maintenir constant le rapport entre population âgée et population active. Elle contribue cependant à diminuer le rythme du vieillissement.

**G8 Indicateurs démographiques de la structure par âge, calculés à partir de la population observée et de la population issue de la simulation en absence de migration, de 1945 à 1998**



**G9 Rapport de dépendance des personnes âgées, calculés à partir de la population observée et de la population issue de la simulation en absence de migration, de 1945 à 1998**



**Tableau 6\* Indicateurs démographiques calculés à partir de la population observée entre 1945 et 1998 et la population issue de la simulation en absence de migration**

	Population observée	Simulation
<i>Population au 31 décembre</i>		
1945	4 428,1	4 428,1
1950	4 717,2	4 610,0
1960	5 360,2	4 881,1
1970	6 193,1	5 174,5
1980	6 335,2	5 245,5
1990	6 842,8	5 249,4
1998	7 123,5	5 242,2
<i>Taux d'accroissement annuel, en %</i>		
1945-50	1,3	0,8
1950-60	1,3	0,6
1960-70	1,5	0,6
1970-80	0,2	0,1
1980-90	0,8	0,0
1990-98	0,5	0,0
<i>Répartition, selon l'âge, fin 1998, en %</i>		
0-19 (1945: 30,3%)	23,3	21,5
20-39 (1945: 30,7%)	29,6	27,2
40-59 (1945: 30,0%)	32,0	32,3
60-79 (1945: 8,0%)	11,2	13,8
80 et plus (1945: 1,0%)	4,0	5,2
<i>Indicateurs de dépendance<sup>1)</sup></i>		
<i>Personnes jeunes</i>		
1945	50,0	50,0
1960	54,9	54,4
1980	47,0	47,1
1998	37,8	36,1
<i>Personnes âgées</i>		
1945	14,9	14,9
1960	17,7	19,3
1980	23,7	28,5
1998	24,6	32,0
<i>Total</i>		
1945	64,9	64,9
1960	72,6	73,7
1980	70,7	75,7
1998	62,4	68,1

<sup>1)</sup> Population dite dépendante par rapport à la population âgée de 20-64 ans.  
Jeunes: 0-19 ans; Agés: 65 ans et plus; Total: somme des deux

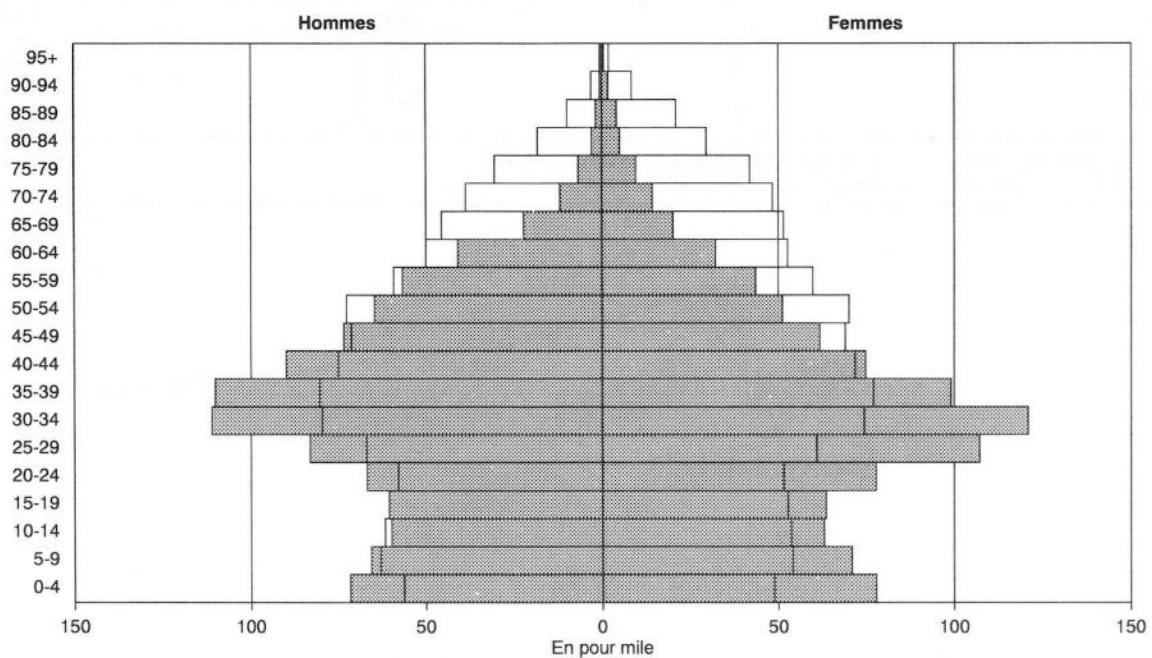
## 4 Structure de la population étrangère

La population de nationalité étrangère montrait à la fin de 1998 une composition par âge caractérisée par une forte population aux âges actifs, tant pour les hommes que pour les femmes (Graphique G10). La forte diminution des effectifs âgés de 30 ans et plus, chez les femmes par rapport aux hommes, s'explique en partie par la naturalisation automatique des femmes étrangères au moment du mariage avec un Suisse jusqu'à fin 1991.

Si aujourd'hui plus d'hommes que de femmes sont de nationalité étrangère en Suisse, ce ne fut pas toujours le cas. Jusqu'en 1950, cette population était caractérisée par une majorité féminine, le rapport de masculinité, qui était de 94,8 hommes pour 100 femmes pour les Suisses, était alors inférieur à 70 hommes pour 100 femmes étrangères. L'arrivée de la main-d'œuvre immigrée dans les années 1950 inversa les proportions. On comptait, au recensement de 1990, 139,2 hommes pour 100 femmes de nationalité étrangère. La définition de la population au recensement surestime cependant ce rapport de masculinité, qui était en fait de 126,7 selon la définition de la population résidente permanente (cf. chapitre 2). Le processus de regroupement familial et les changements dans les règles de naturalisation agiront, au cours des années 1990, pour ramener ce rapport de masculinité à 114,8 fin 1998 (Tableau 7\*).

La structure par âge a également évolué au cours des 50 dernières années, dans le sens d'un rajeunissement. La population étrangère de 1941 présentait une structure plutôt âgée. Le rapport entre la population de plus de 64 ans et celle de 20-24 ans était d'ailleurs élevé comparativement à la population suisse (Tableau 8\*). Aujourd'hui, la population étrangère présente une structure par âge en forme de sapin, avec une prédominance d'adultes âgés de 30 ans environ et d'enfants. La proportion de personnes âgées de 50 ans et plus est propor-

**G10 Structure par âge de la population de nationalité étrangère (en gris) avec en comparaison la structure par âge de la population de nationalité suisse (en surimpression), au 31 décembre 1998**



**Tableau 7\* Rapports de masculinité, selon la nationalité, de 1941 à 1998**

	1941	1950	1960	1970	1980	1990	1998
<b>Nombre hommes/100 femmes</b>							
Ensemble des nationalités	93,4	93,0	96,3	97,1	95,8	97,3	95,4
Suisses	94,5	94,8	92,9	92,0	91,1	90,0	91,3
Etrangers	76,2	69,2	130,1	126,4	127,7	139,2	114,8
Italie	91,3	81,2	168,8	138,6	132,9	138,1	133,2
Espagne	83,7	87,6	136,0	136,8	132,4	131,6	120,4
Portugal	96,9	150,7	113,3	105,9	162,2	138,8	108,4
Ex-Yougoslavie	78,0	120,8	121,4	116,0	168,4	153,8	112,0
Turquie	135,8	153,2	160,1	188,7	125,4	146,2	115,6

Sources: 1941-1990 recensements de la population; 1998: Registre central des étrangers (RCE)

Les rapports de masculinité aux recensements diffèrent de ceux issus du RCE en raison des définitions de la population étrangère  
En italiques, moins de 1000 personnes recensées

**Tableau 8\* Rapports de dépendance selon la nationalité, de 1941 à 1998**

	1941	1950	1960	1970	1980	1990	1998
<b>Moins de 20 ans/20-64 ans</b>							
Ensemble des nationalités	49,0	53,2	53,6	52,7	46,2	36,8	37,8
Suisses	50,0	55,0	57,4	54,4	47,0	37,5	37,5
Etrangers	33,5	29,9	29,3	45,8	42,5	33,9	38,9
Italie	...	...	...	46,5	49,8	33,4	26,3
Espagne	...	...	...	30,6	36,0	33,6	28,9
Portugal	...	...	...	32,1	25,0	35,7	47,5
Ex-Yougoslavie	...	...	...	20,3	22,9	43,1	67,6
Turquie	...	...	...	36,3	72,6	60,1	64,7
<b>65 ans et plus/20-64 ans</b>							
Ensemble des nationalités	13,8	16,8	17,6	19,6	23,5	22,9	24,6
Suisses	13,7	16,8	19,1	23,2	26,9	27,4	29,4
Etrangers	16,1	16,5	7,2	4,9	6,6	5,4	7,4
Italie	...	...	...	3,1	5,7	7,0	12,5
Espagne	...	...	...	0,7	1,3	2,3	5,8
Portugal	...	...	...	1,0	0,6	0,3	0,5
Ex-Yougoslavie	...	...	...	0,7	0,7	0,6	1,4
Turquie	...	...	...	1,0	1,3	1,0	2,2
<b>Moins de 20 ans ou 65 ans et plus/20-64 ans</b>							
Ensemble des nationalités	62,9	70,0	71,2	72,3	69,7	59,6	62,4
Suisses	63,7	71,8	76,5	77,6	73,8	64,9	66,9
Etrangers	49,6	46,4	36,5	50,6	49,1	39,4	46,3
Italie	...	...	...	49,6	55,5	40,4	38,8
Espagne	...	...	...	31,3	37,3	36,0	34,6
Portugal	...	...	...	33,1	25,7	36,0	48,0
Ex-Yougoslavie	...	...	...	21,0	23,5	43,6	69,0
Turquie	...	...	...	37,3	73,9	61,1	66,9

Sources: 1941-1990: recensements de la population; 1998: Registre central des étrangers (RCE)

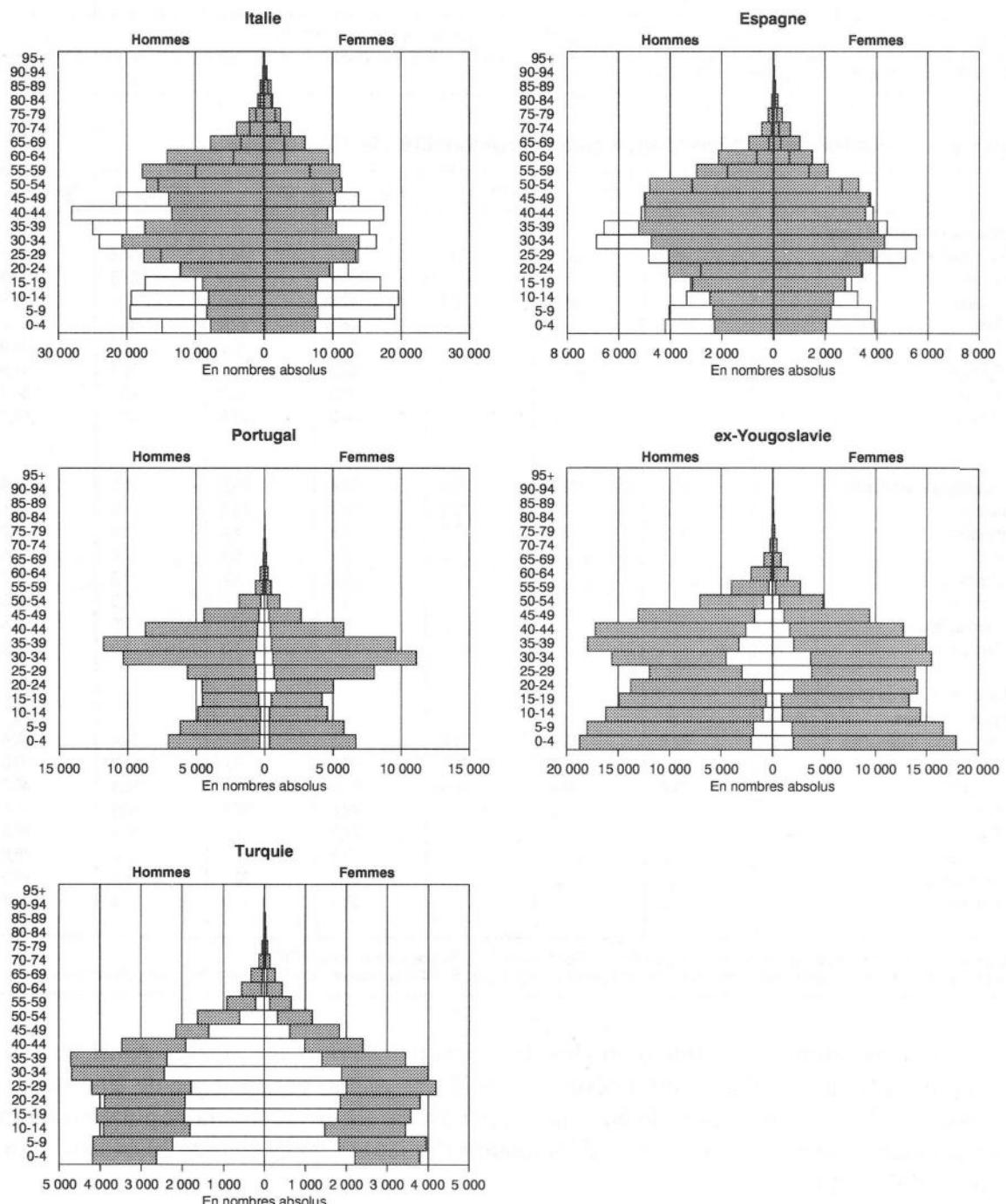
Les rapports de dépendance aux recensements diffèrent de ceux issus du RCE en raison des définitions de la population étrangère

tionnellement moins importante parmi les étrangers, par rapport aux Suisses. Ainsi, au total, le rapport entre la population étrangère âgée de 65 ans et plus et celle âgée de 20-64 ans ne dépasse pas 7,5%<sup>8)</sup> contre près de 30% pour les Suisses. En revanche, la population étrangère se caractérise par un rapport de dépendance des jeunes (0-19 ans sur 20-64 ans) supérieur à celui des Suisses.

<sup>8)</sup> Chiffre qui diminue encore si l'on tient compte de la population domiciliée au sens du recensement.

Les graphiques G11 présentent la structure par âge, en chiffres absolus, des 5 nationalités étudiées, à fin 1998 avec comme base de comparaison la situation fin 1980. Deux schémas s'observent. En décroissance, la population de nationalité italienne perd surtout des jeunes et des actifs âgés de 30-49 ans. En revanche, on observe l'émergence d'une population italienne âgée de 50 à 69 ans. Même si le taux de retour dans le pays des Italiens à la fin de la vie active est élevé. La population espagnole présente les mêmes caractéristiques que la population italienne.

**G11 Structure par âge de la population de nationalité étrangère au 31 décembre 1998 (en gris) et au 31 décembre 1980 (en blanc)**



© Office fédéral de la statistique

En revanche, les trois autres groupes présentent une structure par âge beaucoup plus jeune. La population portugaise est relativement bien équilibrée entre hommes et femmes, et présente une base de la pyramide plutôt large, tandis que la population d'ex-Yougoslavie est à dominante masculine. La population de nationalité turque se caractérise par une structure par âge similaire, avec une proportion importante de jeunes actifs et leurs enfants et une très faible proportion de retraités (cf. également, OFS, 1999).

# 5 Les schémas de fécondité des étrangères

Trois aspects de la fécondité des étrangères seront abordés ici. D'abord, les *niveaux* de fécondité des étrangères en Suisse seront discutés, en faisant référence à la situation observée dans le pays d'accueil (fécondité de l'ensemble de la Suisse) et le pays d'origine. Ensuite, le *calendrier* de la fécondité – moins soumis à des biais de mesure – sera décrit. Enfin, les caractéristiques de la *fécondité hors mariage* seront évoquées. Les informations sur la fécondité des femmes d'origine étrangère avant ou après la naturalisation ou en fonction de la durée de résidence faisant défaut, les caractéristiques de l'assimilation de nouveaux comportements à la suite de l'immigration deviennent difficiles à décrire. Néanmoins, certains résultats obtenus permettront de dégager des tendances générales.

Trois problèmes spécifiques à la mesure de la fécondité dans la population étrangère doivent être au préalable relevés. D'abord, les comportements de fécondité sont étroitement liés aux comportements migratoires. L'attente ou la naissance d'un enfant peut avancer ou retarder la migration et, inversement, une migration peut modifier le comportement de fécondité de l'immigrée, notamment le calendrier des naissances. Ensuite, la présence d'une population étrangère non résidente permanente (population requérante d'asile, ou présente en Suisse pour un court séjour) rend difficile le calcul du niveau de fécondité de certains groupes d'étrangères: la naissance parmi ces femmes est en effet annoncée à l'officier d'état civil tandis que la mère n'apparaît pas dans les statistiques de la population résidente permanente<sup>9)</sup>. Il en résulte une surestimation de la fécondité. Ce problème se pose surtout pour les nationalités à forte proportion de requérants d'asile (Turquie et Ex-Yougoslavie notamment), qui nécessitent des procédures de corrections (cf. Wanner, 1996). Enfin, la loi sur l'acquisition de la nationalité, et notamment l'acquisition automatique de la nationalité au moment du mariage avec un Suisse, en vigueur jusqu'à la fin de 1991, limite l'interprétation des résultats: avant cette date, les femmes étrangères qui se mariaient à un Suisse sortaient du groupe des Etrangères au moment du mariage. Leur fécondité généralement élevée contribuait à augmenter le niveau de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) des Suisses tandis que celui des étrangères diminuait: seules restaient dans le groupe des étrangères les femmes non mariées ou mariées à un étranger.

En 1997, plus de 26'500 naissances vivantes ont été enregistrées en Suisse parmi les femmes de nationalité étrangère, soit près d'une naissance sur 3. Ce chiffre se répartit de la manière suivante: Italie, 3525 naissances; Espagne, 1076 naissances; Portugal, 3288 naissances, Turquie 1646 naissances; ex-Yougoslavie, 7763 naissances parmi lesquelles la statistique de l'état civil recense 795 enfants nés de femmes croates, 745 de femmes bosniaques et 949 de femmes provenant de Macédoine.

## 5.1 Les niveaux de fécondité

Jusque vers 1960, la fécondité des étrangères domiciliées en Suisse était très faible, en raison des caractéristiques de la population immigrée, appelée à rester en Suisse pour un court séjour dans le cadre de la politique de rotation de la main d'œuvre étrangère: la grossesse et les enfants – peu nombreux en Suisse (cf. Tableau 8\*) – représentaient un frein à l'emploi et à l'obtention d'un permis de séjour annuel. Les quelques tableaux statistiques disponibles montrent que, jusqu'au début des années 1970, la fécondité des femmes de nationalité étrangère était significativement inférieure à celle des Suisses.

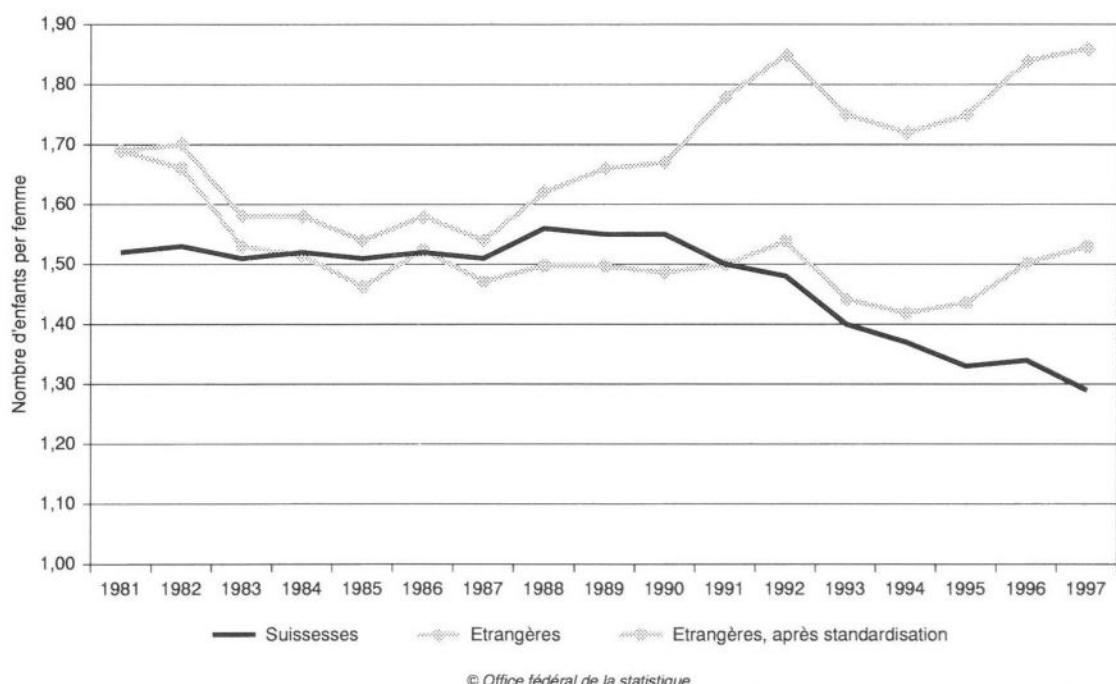
<sup>9)</sup> Depuis 1998, le permis de séjour F et N (demandes d'asile) est cependant recueilli par l'officier d'état civil.

Tableau 9\* Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), selon la nationalité, de 1981 à 1997

Année	Ensemble		Suisse		Etranger		Italie		Espagne		Portugal		Ex-Yougoslavie		Turquie	
	Nbr	ICF	Nbr	ICF	Nbr	ICF	Nbr	ICF	Nbr	ICF	Nbr	ICF	Nbr	ICF	Nbr	ICF
1981	73 747	1,55	61 611	1,52	12 136	1,69	5 205	1,88	1 668	1,83	...	...	...	...	1 323	3,36
1982	74 916	1,56	62 457	1,53	12 459	1,70	4 852	1,80	1 726	1,88	...	...	...	...	1 510	3,44
1983	73 659	1,52	61 917	1,51	11 742	1,58	4 366	1,66	1 538	1,65	...	...	1 306	2,08	1 435	3,04
1984	74 710	1,53	62 905	1,52	11 805	1,58	4 225	1,64	1 456	1,58	...	...	1 326	2,09	1 427	2,90
1985	74 684	1,52	63 009	1,51	11 675	1,54	3 942	1,55	1 429	1,53	...	...	1 411	2,09	1 465	2,86
1986	76 320	1,53	64 069	1,52	12 251	1,58	3 863	1,53	1 415	1,48	...	...	1 599	2,22	1 454	2,79
1987	76 505	1,52	64 100	1,51	12 405	1,54	3 585	1,42	1 394	1,43	1 306	2,00	1 756	2,23	1 590	2,96
1988	80 345	1,57	66 827	1,56	13 518	1,62	3 516	1,34	1 501	1,56	1 715	2,28	2 058	2,49	1 769	3,18
1989	81 180	1,56	66 711	1,55	14 469	1,66	3 440	1,31	1 428	1,47	1 901	2,19	2 556	2,74	1 939	3,34
1990	83 939	1,59	67 493	1,55	16 446	1,67	3 531	1,33	1 453	1,48	2 264	2,22	3 344	2,92	2 045	2,76
1991	86 200	1,58	67 283	1,50	18 917	1,78	3 452	1,29	1 358	1,38	2 719	2,20	4 757	3,33	2 131	2,83
1992	86 910	1,58	66 216	1,48	20 694	1,85	3 575	1,32	1 364	1,40	3 050	2,15	5 845	3,37	1 996	2,63
1993	83 762	1,51	62 162	1,40	21 600	1,75	3 408	1,24	1 180	1,25	3 071	1,98	6 208	2,82	1 900	2,33
1994	82 980	1,49	60 045	1,37	22 935	1,72	3 426	1,24	1 175	1,27	3 285	1,99	6 646	2,50	1 826	2,19
1995	82 203	1,48	57 747	1,33	24 456	1,75	3 466	1,25	1 137	1,25	3 344	1,93	7 506	2,51	1 657	1,94
1996	83 007	1,50	56 956	1,34	26 051	1,84	3 470	1,26	1 170	1,32	3 435	1,98	7 870	2,51	1 707	1,98
1997	80 584	1,48	54 052	1,29	26 532	1,86	3 525	1,32	1 078	1,27	3 288	1,94	7 763	2,41	1 646	1,91

Les indicateurs sont corrigés, de manière à tenir compte des naissances de requérantes d'asile

G12 Indicateur conjoncturel de fécondité, selon l'origine, de 1981 à 1997



Note: La fécondité des étrangères après standardisation est calculée en considérant que celles-ci présentent une répartition selon la nationalité constante et égale à celle observée en 1981. Elle est obtenue par une moyenne pondérée des taux de fécondité par âge des différentes nationalités. Le facteur de pondération est la population féminine, par âge et nationalité, observée au 1<sup>er</sup> janvier 1981.

Dès 1970, avec l'allongement de la durée de séjour des étrangers et l'augmentation de la fréquence du regroupement familial, la fécondité des femmes étrangères a sensiblement augmenté. Cependant, l'indicateur conjoncturel de fécondité est devenu significativement plus élevé que celui des Suisses dès la fin des années 1980 seulement (Graphiques G12). Jusqu'à là, les femmes étrangères résidant en Suisse provenaient en majorité des pays européens à fécondité sensiblement égale à celle des Suisses. Puis, à la fin des années 1980, les flux migratoires s'étant diversifiés, la proportion de femmes arrivant de pays à fécondité plus élevée que celle observée en Suisse a augmenté. Ainsi, l'augmentation de la fécondité des femmes étrangères au cours des dix dernières années du 20<sup>e</sup> siècle s'explique surtout par la répartition des nationalités présentes en Suisse: en supposant constante la répartition des étrangères selon la nationalité, autrement dit en appliquant à l'ICF une double standardisation âge-nationalité, l'indicateur reste au même niveau jusqu'en 1992, diminue ensuite jusqu'en 1994, pour augmenter légèrement à un niveau proche de 1,5 enfant par femme (Graphique G12). D'ailleurs, les indicateurs calculés pour chaque nationalité montrent une tendance à la baisse, qui contraste avec celle à la hausse observée pour l'ensemble des étrangers (Tableau 9\*).

### **L'effet de la migration sur le niveau de la fécondité**

Comparativement à la Suisse, les communautés étudiées proviennent de pays à niveau de fécondité relativement proche, légèrement plus faible (l'indicateur conjoncturel en Italie était en 1997 de 1,22 enfant par femme, en Espagne de 1,15), ou légèrement plus élevé (ex-Yougoslavie proche de 2 enfants par femme, Turquie 2,48), le Portugal se situant à une valeur comparable (1,45 enfant par femme).

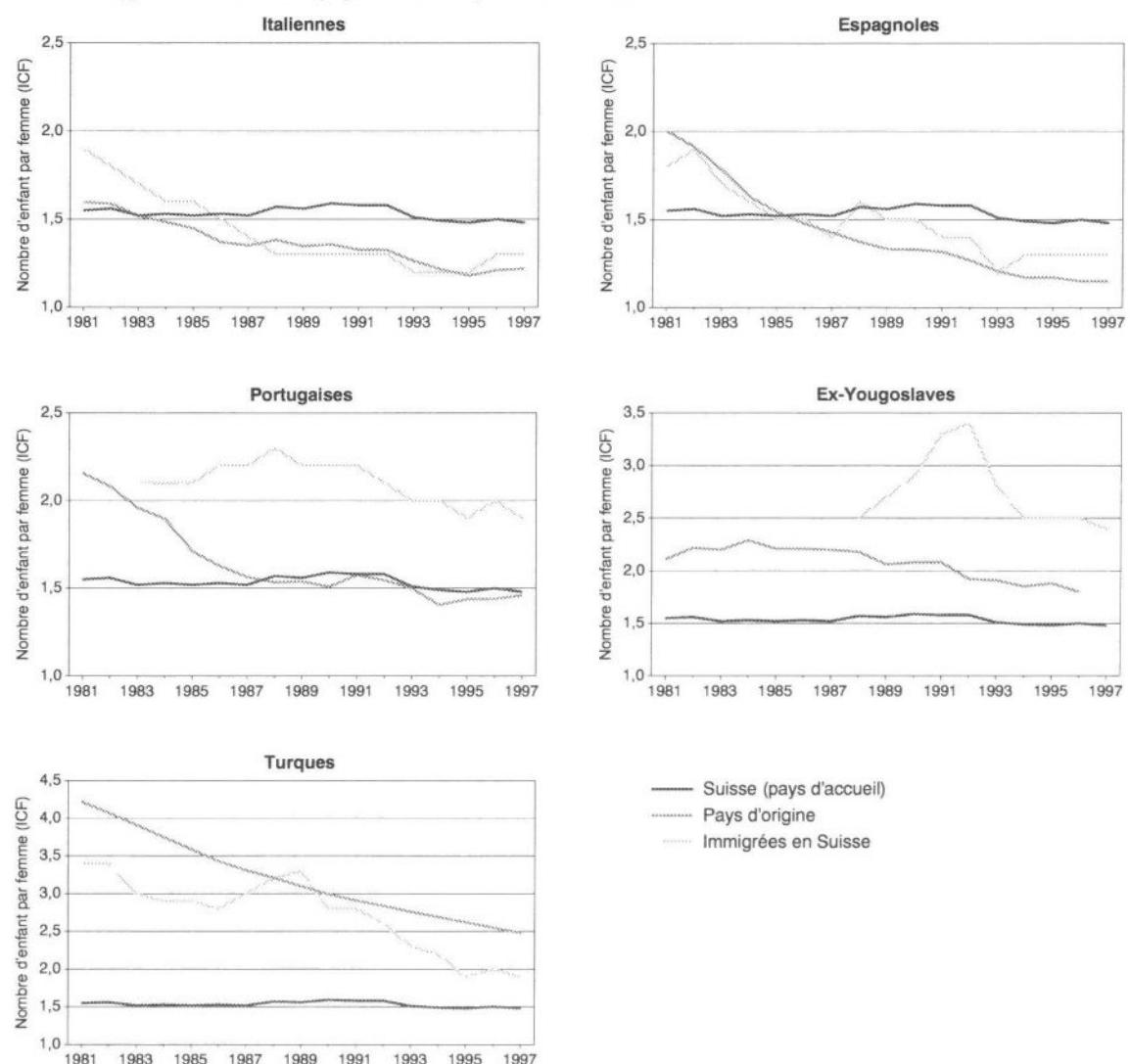
Les disparités entre les différentes communautés en Suisse sont plus faibles encore, ce qui traduit le rôle du contexte général dans lequel on vit sur le comportement de fécondité. Trois situations peuvent s'observer après la migration:

- l'*adaptation du comportement de fécondité* des femmes étrangères à celui du pays d'accueil;
- le *maintien de caractéristiques de fécondité importées*, voire la diffusion de ces caractéristiques dans le pays d'accueil par le biais de la mixité des mariages;
- des schémas de fécondité très différents de ceux du pays d'accueil et du pays d'origine, en raison de phénomènes de *sélection à la migration* de femmes présentant des caractéristiques particulières (niveau de formation élevé, région de provenance à niveau de fécondité différent de celui de l'ensemble du pays, par exemple).

Ces trois situations sont observées en Suisse (Graphiques G13). Ainsi, les Italiennes et les Espagnoles ont un niveau de fécondité qui est fortement influencé par les tendances observées dans le pays d'origine. Jusqu'au milieu des années 1985, la fécondité de ces groupes était plus élevée que celle de l'ensemble de la Suisse, traduisant ainsi les différentiels de fécondité entre pays d'origine et pays d'accueil. Depuis, les tendances se sont inversées: les Italiennes et les Espagnoles en Suisse ont un niveau de fécondité inférieur à la population d'accueil, proche de celui de leur population d'origine. Un léger ajustement «vers le haut» s'observe cependant depuis la fin des années 1980 pour les femmes d'origine espagnole et depuis le milieu des années 1990 pour les Italiennes. Cet ajustement peut s'expliquer, chez les Italiennes, par une adaptation des comportements, dès la seconde génération, qui finissent par se confondre avec ceux du pays d'origine, ainsi que cela a été observé par exemple aux Etats-Unis (Kahn, 1988; Ford, 1990) ou au Canada (Ram et George, 1990) pour d'autres groupes d'étrangères.

Les Portugaises et les ex-Yougoslaves présentent une fécondité significativement plus élevée que dans leur pays d'origine. Le phénomène d'adaptation ne peut être évoqué ici puisque le niveau de fécondité dépasse aussi celui de la population d'accueil pour rester proche de deux enfants par femme, quoiqu'en légère diminution. Pour les Portugaises, il est probable qu'une partie des naissances enregistrées soient survenues parmi les femmes n'ayant pas encore un permis de résidence (qui ne figurent pas dans la population «soumise au risque»). Un autre phénomène possible est que les femmes de nationalité portugaise arrivant en Suisse sont sélectionnées parmi les femmes donnant naissance à un nombre élevé d'enfants, soit parce qu'elles proviennent d'une région à fécondité relativement élevée par rapport à la moyenne nationale, soit parce qu'elles présentent des caractéristiques socio-économiques qui les inciteraient à une fécondité plus élevée que celle observée au Portugal. Pour les ex-Yougoslaves, les problèmes de données en relation avec la population des requérantes d'asile – qui expliquent le pic de fécondité autour de 1990 – nécessitent une certaine prudence dans l'interprétation des niveaux et tendances. L'origine des femmes de nationalité

**G13 Indicateur conjoncturel de fécondité des étrangères en Suisse, comparé à celui du pays d'origine et à celui du pays d'accueil, de 1981 à 1997**



© Office fédéral de la statistique

ex-Yugoslave donnant naissance à des enfants est par ailleurs mal connue, mais il se pourrait que la valeur élevée de la fécondité des ex-Yugoslaves s'explique en partie par la proportion importante de femmes de confession musulmane, à forte fécondité, dans cette population<sup>10)</sup>.

Les femmes originaires de Turquie ont adapté leur niveau de fécondité au cours des années 1990: celui-ci – 2,5 enfants par femme – se situe désormais à mi-chemin entre celui des femmes du pays d'origine et celui du pays d'accueil. L'adaptation des femmes turques à de nouvelles références de fécondité après la migration a fréquemment été discutée (Krishnan & Krotki, 1989, Feld, 1993, Schoorl, 1990 & 1995, Lesthaeghe et Surkyn, 1995). Les stratégies de fécondité des Turques en Suisse comme ailleurs en Europe sont probablement déterminées d'une part par les valeurs socio-culturelles et religieuses importées, mais aussi par la volonté plus ou moins déclarée de modifier la fécondité à la baisse, dans une stratégie de mobilité sociale, notamment parmi les jeunes générations, ou pour des raisons associées au coût de l'enfant.

## 5.2 L'âge à la maternité

D'importantes disparités quant au calendrier de la première naissance s'observent en fonction de la nationalité (Tableau 10\*). En moyenne, une femme de nationalité ex-yugoslave ou turque donne aujourd'hui naissance à son premier enfant alors qu'elle n'est âgée que d'un peu plus de 24 ans, contre plus de 26 ans pour les Portugaises, et 28 ans pour les Italiennes et les Espagnoles. Les femmes en Suisse donnent naissance à leur premier enfant de plus en plus tard, et cet élévation de l'âge moyen s'observe aussi pour les groupes d'étrangères

**Tableau 10 Age moyen à la naissance du premier enfant, selon la nationalité, de 1981 à 1997**

Année	Ensemble		Suisse		Etranger		Italie		Espagne		Portugal		Ex-Yugoslavie		Turquie	
	Nbr	Age	Nbr	Age	Nbr	Age	Nbr	Age	Nbr	Age	Nbr	Age	Nbr	Age	Nbr	Age
1981	31 430	26,4	26 676	26,6	4 754	25,0	1 886	24,3	703	25,0	...	...	...	...	512	22,2
1982	32 040	26,5	26 950	26,8	5 090	25,0	1 874	24,6	726	25,1	...	...	...	...	633	22,0
1983	31 994	26,7	27 069	26,9	4 925	25,2	1 743	24,8	658	25,4	...	...	526	23,4	609	22,3
1984	32 109	26,9	27 062	27,1	5 047	25,5	1 728	24,9	640	25,9	...	...	516	23,2	607	22,5
1985	31 804	27,0	26 803	27,3	5 001	25,6	1 596	25,1	632	25,8	...	...	546	23,3	607	22,8
1986	32 116	27,2	26 847	27,5	5 269	25,9	1 568	25,4	668	26,1	...	...	611	23,3	624	22,9
1987	32 244	27,4	26 904	27,7	5 340	25,9	1 490	25,7	623	25,8	766	25,2	702	23,6	637	22,5
1988	34 060	27,5	28 083	27,8	5 977	25,8	1 453	25,7	703	25,9	983	25,4	883	23,3	749	22,7
1989	34 566	27,6	28 118	28,0	6 448	25,8	1 438	25,8	629	26,1	1 036	25,3	1 103	23,5	848	22,7
1990	35 409	27,6	28 056	28,1	7 353	25,8	1 477	26,1	628	26,3	1 224	25,0	1 402	23,7	893	22,9
1991	36 698	27,6	28 197	28,2	8 501	25,7	1 500	26,3	603	26,5	1 488	25,3	1 899	23,6	906	23,2
1992	36 569	27,8	27 259	28,4	9 310	26,0	1 545	26,7	615	27,3	1 637	25,5	2 349	23,8	834	23,5
1993	35 386	27,9	25 309	28,6	10 077	26,0	1 568	26,7	564	27,3	1 656	25,6	2 357	23,8	792	23,7
1994	34 224	28,0	23 408	28,7	10 816	26,0	1 583	27,3	552	27,3	1 770	26,0	2 538	24,1	694	23,6
1995	33 815	28,1	22 531	28,8	11 284	26,1	1 596	27,4	528	27,7	1 737	26,1	2 842	24,2	647	24,3
1996	34 314	28,2	22 449	29,0	11 865	26,1	1 576	27,5	569	28,2	1 729	26,2	2 954	24,1	671	24,4
1997	32 827	28,3	21 124	29,1	11 703	26,1	1 540	28,0	462	28,2	1 553	26,3	2 881	24,2	653	24,2

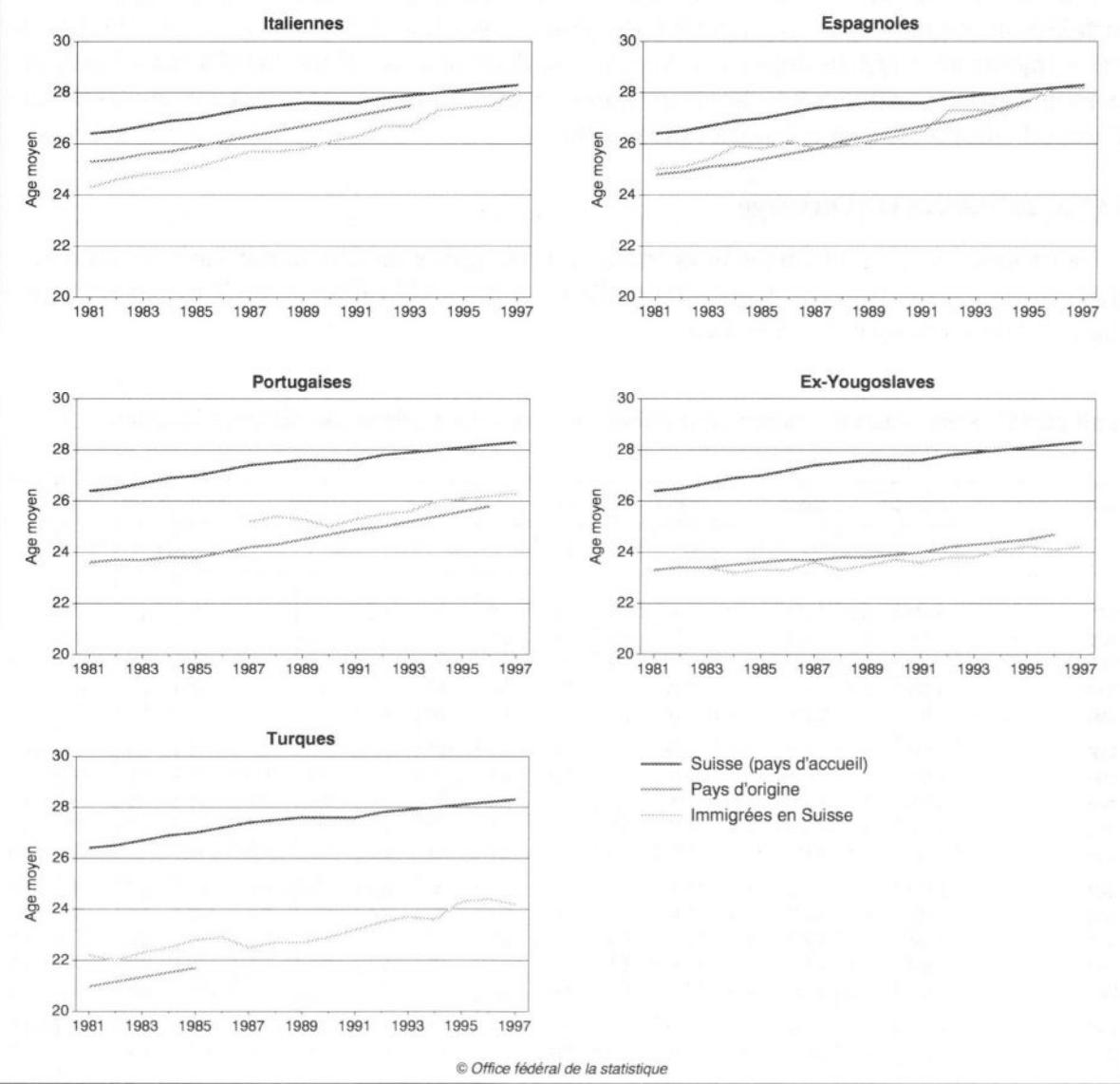
Estimations reposant sur les données de l'état civil (incluant les naissances de femmes non résidentes). Premières naissances au sein du mariage

<sup>10)</sup> En 1997, 72,4% des femmes de nationalité ex-yugoslave ayant donné naissance à leur enfant signalait à l'état civil appartenir une religion «non chrétienne», contre 16,4% à l'église catholique romaine et 11,2% à une autre confession.

étudiés. L'augmentation de l'âge moyen à la naissance du premier enfant au cours de la dernière décennie a été relativement forte pour les Italiennes, les Espagnoles et les Turques, et plus modeste pour les Portugaises et les ex-Yugoslaves

La comparaison des âges à la première naissance des étrangères avec les valeurs observées dans le pays d'origine et d'accueil montre que les Italiennes en Suisse présentent un calendrier précoce, autant par rapport à la population d'accueil que par rapport au pays d'origine (Graphiques G14). Progressivement, cependant, les différences de calendrier s'atténuent entre les Italiennes et l'ensemble de la population suisse. Supérieure à 2 ans au début des années 1980, la différence entre l'âge moyen à la naissance du premier enfant entre les Italiennes en Suisse et l'ensemble de la population suisse ne dépasse désormais pas six mois. Cette adoption du calendrier des premières naissances prévalant dans le pays d'accueil est à associer avec la diminution des mariages entre Italiens et l'accroissement des unions impliquant un conjoint suisse et un Italien (voir ci-dessous).

**G14 Age moyen à la naissance du premier enfant pour les étrangères en Suisse, comparé à celui du pays d'origine et à celui du pays d'accueil, de 1981 à 1997**



Les mêmes tendances concernant l'uniformisation de l'âge moyen à la première naissance entre pays d'origine, pays d'accueil et étrangères s'observent concernant les Espagnoles: l'écart d'âge moyen entre les Espagnoles en Suisse et l'ensemble de la population suisse, supérieur à 1,5 an au début des années 1980, s'est réduit à un mois en 1997. Les Espagnoles en Suisse ont toujours eu, contrairement aux Italiennes, un calendrier de la première naissance proche de celui du pays d'origine.

Le maintien du calendrier importé du pays d'origine caractérise les Portugaises, les ex-Yougoslaves et les Turques. Les premières naissances chez ces femmes surviennent à des âges très fortement inférieurs à ceux faisant office de norme en Suisse, et restent proches des valeurs du pays d'origine. Ces résultats suggèrent que, alors que le *niveau* de fécondité des étrangères a tendance à se modifier avec la migration, le *calendrier* de la première naissance n'est pas adapté. Ainsi, l'ajustement à la baisse du niveau de la fécondité des Turques, de même que le niveau élevé de la fécondité des ex-Yougoslaves et des Portugaises par rapport au pays d'origine, discutés ci-dessus, ne s'accompagnent pas d'une modification du calendrier de la première naissance. Ce résultat conduit à penser que l'adaptation de la fécondité suite à la migration concerne plutôt les rangs supérieurs à 1.

Il est probable cependant que les âges moyens s'accompagnent d'une grande variance: certaines immigrées ayant régularisé à des jeunes âges leur union pour suivre ou rejoindre leur conjoint immigré en Suisse auront un calendrier avancé, alors que d'autres étrangères du même groupe, influencées par les normes en matière de calendrier des naissances du pays d'accueil, adopteront un calendrier plus tardif.

### 5.3 Les naissances hors mariage

La proportion de naissances hors mariage reste faible en Suisse par rapport au niveau général des pays européens. Cependant, elle n'est pas aussi faible qu'en Turquie et est proche des valeurs observées en Italie.

**Tableau 11\* Proportion de naissances survenant hors du mariage, selon la nationalité, de 1981 à 1997**

Année	Ensemble		Suisse		Etranger		Italie		Espagne		Portugal		Ex-Yougoslavie		Turquie	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
1981	3 801	5,2	3 037	4,9	764	6,3	203	3,9	67	4,0	...	...	...	...	19	1,4
1982	4 154	5,5	3 353	5,4	801	6,4	154	3,2	74	4,3	...	...	...	...	22	1,5
1983	3 986	5,4	3 247	5,2	739	6,3	156	3,6	63	4,1	...	...	97	7,4	23	1,6
1984	4 227	5,7	3 486	5,5	741	6,3	139	3,3	67	4,6	...	...	88	6,6	21	1,5
1985	4 201	5,6	3 384	5,4	817	7,0	177	4,5	88	6,2	...	...	98	6,9	31	2,1
1986	4 331	5,7	3 462	5,4	869	7,1	172	4,5	80	5,7	...	...	84	5,3	48	3,3
1987	4 479	5,9	3 648	5,7	831	6,7	164	4,6	75	5,4	90	6,9	85	4,8	42	2,6
1988	4 889	6,1	3 990	6,0	899	6,7	160	4,6	76	5,1	121	7,1	79	3,8	74	4,2
1989	4 804	5,9	3 869	5,8	935	6,5	152	4,4	79	5,5	121	6,4	102	4,0	73	3,8
1990	5 141	6,1	4 147	6,1	994	6,0	187	4,9	81	5,5	129	5,9	117	3,5	58	2,8
1991	5 619	6,5	4 283	6,4	1 336	7,0	192	5,2	90	6,6	173	6,6	224	4,7	67	3,1
1992	5 408	6,2	4 078	6,1	1 330	6,6	195	5,1	73	5,4	175	6,0	280	4,8	43	2,1
1993	5 255	6,3	3 983	6,3	1 272	6,3	175	4,9	57	5,0	159	5,5	280	4,6	47	2,5
1994	5 344	6,4	4 051	6,5	1 293	6,3	176	5,1	69	6,3	159	5,2	276	4,2	35	1,9
1995	5 557	6,8	4 228	6,9	1 329	6,3	203	6,1	84	7,7	150	4,9	280	3,8	37	2,2
1996	6 100	7,3	4 587	7,5	1 513	6,9	197	6,0	73	7,2	160	5,1	352	4,5	30	1,8
1997	6 501	8,1	4 832	8,2	1 669	7,8	234	7,3	80	8,2	171	5,8	364	4,8	37	2,3

Espagnoles exceptées, les femmes étrangères en Suisse donnent proportionnellement naissance à moins d'enfants hors mariage, par rapport aux Suisses (Tableau 11\*). En fait, le mariage étant une condition nécessaire à l'éventuel regroupement familial, la proportion de couples en cohabitation non maritale est faible parmi les communautés étrangères (voir ci-dessous) et les naissances hors mariage sont donc moins fréquentes. Les femmes de nationalité étrangère donnent par ailleurs moins fréquemment naissance à un enfant hors du mariage lorsqu'elles sont en Suisse, par rapport à leur comportement au pays d'origine.

La législation sur le regroupement familial n'est probablement pas le seul facteur susceptible d'expliquer les différences observées concernant l'incidence des naissances hors mariage pour les étrangers, entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Il est probable aussi qu'un phénomène d'adaptation aux conditions-cadres de la naissance en Suisse – liées notamment à la protection de l'enfant, aux possibilités de naturalisation si le père est Suisse, joue un rôle important.

Au-delà de ces tendances, la fécondité hors mariage traduit deux phénomènes: la naissance non désirée, survenant principalement autour de 20 ans parmi des femmes ne vivant pas en couple et, phénomène de plus en plus fréquent, le refus de l'institution du mariage comme condition nécessaire à la naissance de l'enfant, naissance qui survient alors à des âges identiques à la naissance parmi les femmes mariées. La distribution des âges à la naissance hors mariage permet d'estimer la part de chacun de ces deux phénomènes et, plus largement, d'apporter quelques éléments chiffrés pour les services de la planification familiale travaillant dans les domaines concernés par la fécondité non désirée.

Pour la période 1990-1997, deux tendances se dégagent: les Portugaises et les ex-Yougoslaves se caractérisent par un niveau élevé de naissances entre le 17<sup>e</sup> et le 23<sup>e</sup> anniversaire, puis par des taux de fécondité hors mariage qui diminuent. Les autres nationalités, en revanche, présentent une courbe de fécondité hors mariage plus proche de celle de la population d'accueil, avec une forte variance de l'âge et un mode proche de 28 ans.

Il est intéressant de constater que, parmi les naissances survenues en Suisse avant l'âge de 20 ans entre 1990 et 1997, la proportion de celles concernant les femmes célibataires est de 58,8% pour les Suisses, entre 30 et 36% pour les Italiennes et les Ibériques, de 13,4% pour les ex-Yougoslaves et de 5,3% pour les Turques. En d'autres termes, si les naissances avant 20 ans concernent, dans la moitié des cas une femme célibataire parmi les Suisses, pour les Turques, ces naissances concernent, dans 19 cas sur 20, une femme mariée.

Ces résultats soulèvent deux questions: la première concerne les pointes de naissances aux jeunes âges dans des communautés portugaises et ex-yougoslaves. Le niveau élevé de naissances hors mariage aux jeunes âges signifie-t-il que les messages concernant la planification familiale et l'usage de moyens contraceptifs ne trouvent pas d'écho dans ces communautés, auquel cas il conviendrait d'y remédier? La seconde question relève de la possibilité, pour des couples de nationalité étrangère, de donner naissance à leur enfant en dehors du mariage. L'augmentation de la fécondité hors mariage autour de 30 ans, qui s'observe pour les Suisses, ne concerne pas les communautés étudiées, probablement parce que le choix de donner naissance à un enfant hors mariage n'est pas toujours une réalité. A ce propos, il conviendrait de s'interroger sur la pertinence des règles du regroupement familial alors même que la nuptialité n'est plus un critère pour fonder une famille, afin d'assurer à chaque couple, quelle que soit sa nationalité, la possibilité de réaliser sa fécondité en fonction de ses propres aspirations.

# 6 Les schémas de nuptialité et de divortialité des étrangers

La nuptialité des étrangers traduit le plus souvent le choix entre le maintien de valeurs traditionnelles et l'adoption de dimensions sociales et culturelles nouvelles (Page, 1995). Le mariage entre autochtones et étrangers est alors un indicateur de l'intégration, fréquemment utilisé depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle (Price et Zubrzycki, 1962).

Malheureusement, les données statistiques ne sont pas toujours adaptées à l'étude de la nuptialité des étrangers et l'intensité de la nuptialité des migrants est difficile à appréhender, pour différentes raisons méthodologiques (cf. entre autres Tribalat, 1988). Les indicateurs transversaux de la nuptialité ne s'appliquent pas aux populations étrangères en l'absence d'information sur la population classée selon l'origine à la naissance. Pour la Suisse, Calot *et al.* (1996) avaient montré les forts biais des indicateurs issus des statistiques de l'état civil qui étaient dus aux mariages des étrangers dans leur pays d'origine. En effet, pour un couple, la migration est souvent accompagnée d'une série de décisions familiales, la nuptialité étant ainsi étroitement influencée par le statut migratoire et la durée de présence en Suisse. Le fait que, jusqu'en 1991, une femme étrangère mariée à un Suisse était automatiquement naturalisée, complique encore l'estimation de l'intensité de la nuptialité. Enfin, la durée de séjour et le lieu de naissance des étrangers au moment du mariage ne sont pas disponibles dans les statistiques de l'état civil en Suisse, ce qui ne permet pas une analyse du degré de mixité des mariages en fonction de ces variables<sup>11)</sup>.

Pour ces raisons, nous nous limiterons principalement à la discussion des différences observées entre les différents groupes d'étrangers, tout en sachant que la population des Suisses de nationalité se caractérise par une nuptialité à la baisse, un indicateur conjoncturel de premier mariage proche de 60% et de divorce supérieur à 40%.

## 6.1 La proportion de personnes non célibataires parmi les étrangers

Les pourcentages de personnes mariées au moins une fois (personnes non célibataires) selon l'âge apportent une première estimation de la nuptialité qui doit être discutée en tenant compte du fait que les personnes entrant dans ce calcul à chaque âge correspondent à des cohortes différentes, ayant chacune leur propre comportement de nuptialité.

Les différences entre les communautés sont importantes (Tableau 12\*). Les Italiennes et les Espagnoles âgées de 25 ans révolus au 31 décembre 1998 étaient, pour 42% d'entre elles, non célibataires (20% pour les Suisses). Cette proportion atteint près de 90% pour les ex-Yougoslaves et les Turques de cet âge, et un peu moins de 80% pour les Portugaises. Les différences entre nationalités sont encore plus marquées chez les hommes : si on s'en tient à l'âge de 25 ans, l'intensité de la nuptialité passe de 17% pour les Italiens et les Espagnols à près de 76% pour les ex-Yougoslaves (8,7% pour les Suisses). Des tendances similaires s'observent aux autres âges.

A l'âge de 50 ans, plus de 11% des hommes et plus de 9% des femmes de nationalité suisse sont célibataires. Ces taux de célibat permanent sont inférieurs pour les autres nationalités, et plus particulièrement pour les Portugais, les ex-Yougoslaves et les Turcs, qui sont pratiquement tous

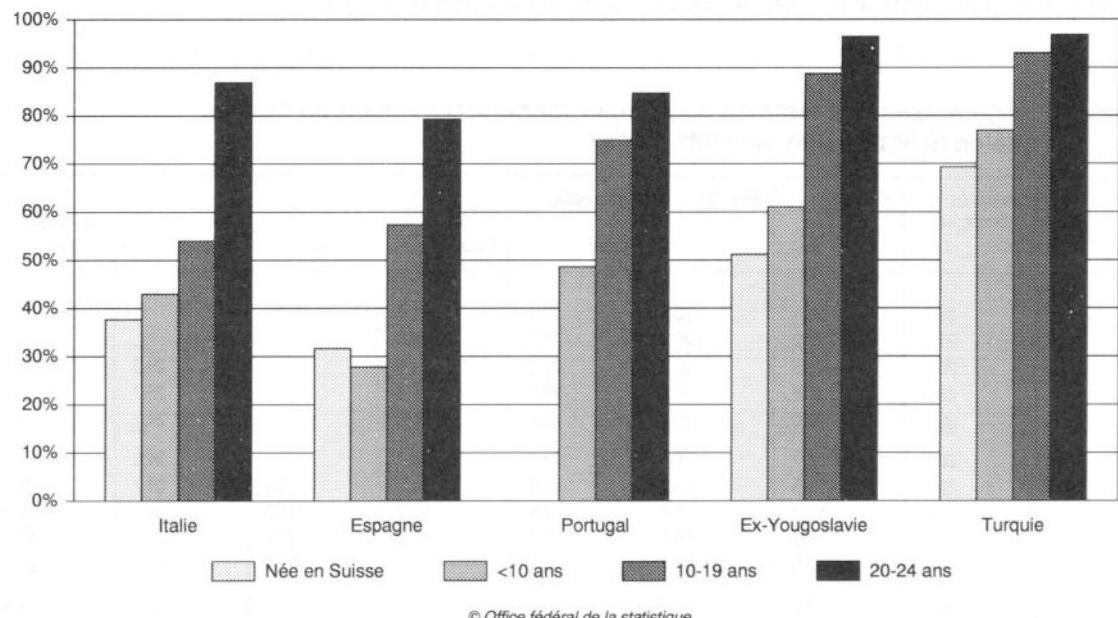
<sup>11)</sup> Depuis 1998, certaines informations sont cependant disponibles sur le lieu de naissance de la personne mariée, et permettraient d'envisager un meilleur contrôle des biais.

**Tableau 12\* Pourcentage de personnes mariées au moins une fois, à différents âges, selon le sexe et la nationalité, au 31 décembre 1998**

Nationalité	Age							
	18 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans	45 ans	50 ans
Hommes								
<i>Suisse</i>	0,0	0,3	8,7	42,7	67,8	79,3	84,6	88,5
<i>Etranger</i>	0,4	7,1	39,1	65,4	82,1	90,1	92,8	93,9
Italie	0,1	0,5	17,4	52,4	74,9	85,8	91,1	93,5
Espagne	0,0	1,0	17,1	54,7	78,2	86,7	87,4	90,3
Portugal	0,3	5,3	56,3	81,4	91,5	94,8	96,8	98,2
ex-Yougoslavie	0,9	14,6	76,0	92,5	95,4	97,6	98,5	98,4
Turquie	0,9	16,3	62,2	88,3	95,5	95,9	98,7	100,0
Autres nationalités	0,1	2,4	23,8	53,4	72,7	83,9	88,4	91,2
Femmes								
<i>Suisse</i>	0,2	1,5	20,4	59,1	77,8	85,1	88,6	90,8
<i>Etranger</i>	6,2	25,1	64,4	80,7	86,9	89,8	92,3	91,8
Italie	0,8	5,1	42,5	72,5	82,4	89,6	94,7	95,8
Espagne	0,8	5,9	42,3	78,1	88,2	91,1	94,6	94,3
Portugal	3,8	26,2	78,9	91,5	92,6	95,0	95,2	94,0
ex-Yougoslavie	11,6	44,9	89,8	95,1	96,4	97,9	97,1	96,1
Turquie	15,7	46,3	88,9	97,2	98,1	97,9	99,3	99,7
Autres nationalités	2,7	13,6	55,6	71,6	79,0	79,7	83,0	83,1

Personnes ayant célébré leur x<sup>e</sup> anniversaire durant l'année 1998, résidente en Suisse le 31.12.1998

**G15 Pourcentage de personnes mariées au moins une fois parmi les femmes de nationalité étrangère âgées de 25 ans révolus le 31 décembre 1998, selon l'âge au moment de l'immigration**



mariées. Concernant les femmes, les proportions de mariés doivent être considérées en tenant compte du fait que le mariage avec un Suisse entraînait avant 1991 un changement automatique de la nationalité, qui a eu pour conséquence de diminuer la proportion de femmes étrangères mariées (puisque elles devenaient Suisses) et d'augmenter celle des célibataires. Malgré cette situation, les célibataires permanentes sont plutôt rares dans les populations étudiées.

La durée de résidence a une influence très forte sur le statut matrimonial, et donc sur la nuptialité des hommes et des femmes de nationalité étrangère (Graphique G15). Généralement, plus l'âge au moment de l'immigration augmente, plus la proportion de non célibataires à un âge donné augmente. Pour les hommes et les femmes étrangers nés en Suisse, les comportements se rapprochent de ceux de la population de nationalité suisse.

Ces résultats traduisent d'une part un comportement importé en matière de nuptialité, et plus généralement le rôle du mariage qui survient juste avant la migration de l'un des conjoints et qui entraîne par la suite le regroupement familial. D'autre part, ils signifient clairement que le phénomène d'adaptation après la migration est bien réel et que le rôle de l'âge à la migration comme déterminant du comportement familial à venir est particulièrement fort.

## 6.2 L'âge au mariage

Les femmes de nationalité étrangère se marient relativement tôt par rapport à l'ensemble de la population – la Suisse étant un des pays d'Europe à la primo-nuptialité la plus tardive. L'âge moyen au premier mariage, calculé à partir des données de l'état civil et qui ne concerne donc que les mariages célébrés en Suisse, était de 24 ans en 1997 pour les Portugaises, les ex-Yougoslaves et les Turques, contre près de 28 ans pour les Suisses, les Italiennes et les Espagnoles se situant à mi-chemin (Tableau 13\*). En comparant ces âges observés dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil avec ceux des immigrées, on s'aperçoit que la migration tend à avancer le mariage pour les Italiennes, les Espagnoles et les Portugaises. En effet, non seulement le mariage survient à des âges inférieurs à ceux observés pour l'ensemble de la Suisse, mais également légèrement inférieurs à ceux observés dans le pays d'origine. Pour les femmes originaires de Turquie et d'ex-Yougoslavie en revanche, le mariage survient légèrement plus tard comparativement au calendrier du pays d'origine.

**Tableau 13\* Age moyen des femmes au premier mariage survenant en Suisse, selon la nationalité, de 1981 à 1997**

	Ensemble et étrangères	Suisse	Etranger	Nationalité				
				Italie	Espagne	Portugal	Ex-Yougoslavie	Turquie
1981	25,1	25,1	25,3	23,4	23,7	...	...	23,0
1982	25,3	25,2	25,4	23,7	23,9	...	...	23,2
1983	25,5	25,5	25,7	23,9	24,6	...	25,3	21,4
1984	25,8	25,8	25,9	24,0	24,9	...	25,7	22,5
1985	26,0	26,0	25,9	23,9	24,5	...	24,7	24,2
1986	26,2	26,2	26,3	24,5	25,0	...	24,8	23,6
1987	26,4	26,5	26,2	24,7	24,4	24,0	24,7	22,1
1988	26,6	26,7	26,3	24,9	25,0	24,0	24,2	22,8
1989	26,7	26,8	26,3	24,9	24,9	23,7	24,8	23,2
1990	26,7	26,9	26,3	24,8	25,2	23,5	25,1	23,2
1991	26,8	27,0	26,6	25,6	25,1	24,2	25,1	22,9
1992	26,8	27,1	26,3	25,7	25,6	24,5	23,7	23,7
1993	27,0	27,2	26,6	25,7	26,0	23,8	24,1	24,0
1994	27,2	27,5	26,5	26,0	26,0	24,1	23,7	23,8
1995	27,3	27,6	26,7	26,1	26,4	24,4	24,1	23,9
1996	27,3	27,7	26,4	25,9	26,4	24,4	23,8	23,2
1997	27,5	27,9	26,6	26,7	26,8	24,0	24,0	24,0

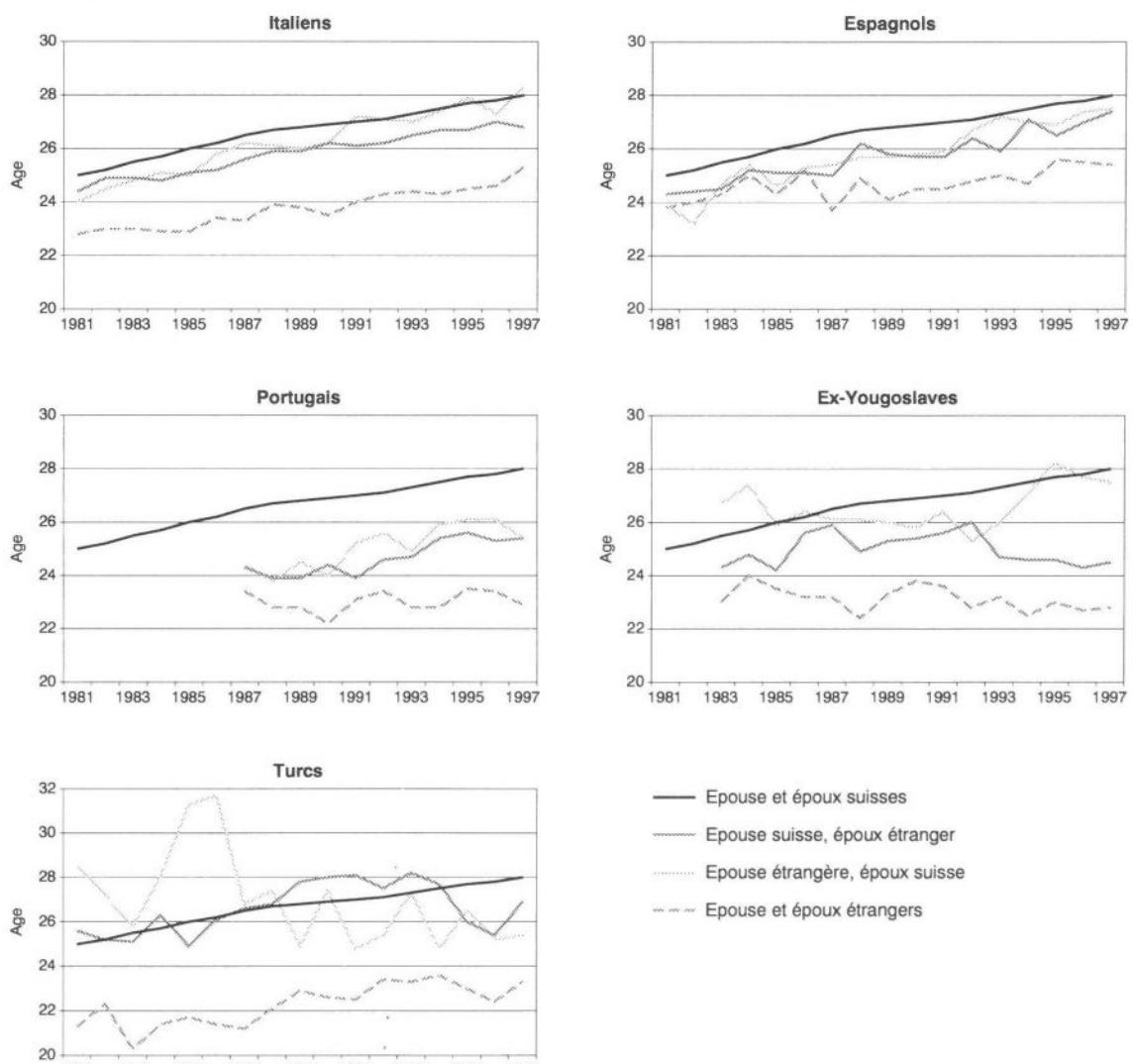
Mariages célébrés en Suisse. Femmes célibataires âgées de moins de 50 ans au moment du mariage

### 6.3 Le rôle de la nationalité du conjoint sur l'âge au mariage

En comparant les âges moyens au premier mariage issus de l'état civil en fonction de la nationalité des deux conjoints, le rôle des coutumes propres à chaque nationalité ressort clairement. En effet, l'âge de la femme est le plus précoce en cas de mariage avec un conjoint de la même nationalité (Graphiques G16). Il ne dépasse alors pas 26 ans pour les femmes de nationalité italienne ou espagnole, et il est proche de 23 ans pour les Portugaises, les ex-Yougoslaves et les Turques.

En revanche, lorsque l'un des deux conjoints est suisse et l'autre est de nationalité étrangère, l'âge au premier mariage de la femme se situe à mi-chemin entre les valeurs moyennes obtenues en cas de mariage entre deux étrangers de la même nationalité et entre deux conjoints suisses. Lorsque l'épouse est de nationalité suisse et l'époux étranger, le mariage est significativement plus précoce qu'en cas de mariage entre conjoints suisses. Lorsqu'une femme de nationalité étrangère épouse un Suisse, le calendrier du mariage qui caractérise les

**G16 Age moyen des femmes au premier mariage, selon la nationalité des époux, de 1981 à 1997**



© Office fédéral de la statistique

femmes suisses est adopté, et le mariage survient alors plus tardivement, excepté pour les Portugaises mariées à un Suisse et, peut-être aussi, pour les Turques pour lesquelles les résultats sont sujets à de fortes fluctuations.

#### 6.4 L'origine du partenaire

La stratégie dictant le choix du partenaire est difficile à appréhender par des données statistiques traditionnelles (Page, 1995). Il conviendrait de tenir compte uniquement des mariages pour lesquels le choix de mixité ou non est offert, autrement dit des personnes présentes en Suisse au cours de leur jeune âge, au moment du choix du conjoint et de la formation de l'union.

La proportion des mariages célébrés en Suisse impliquant deux conjoints de même nationalité est cependant représentée au Tableau 14\*. Ces résultats sont influencés par les choix concernant le lieu du mariage. En 1970, près de 69% des mariages impliquant une ou un Espagnol étaient des mariages « intra-ethniques ». Cette proportion était à cette époque proche de 27% pour les Turcs et de 42% pour les Italiens. Ces chiffres ont évolué au cours des 30 dernières années de manière à dégager deux tendances. Espagnol(e)s et Italien(ne)s, lorsqu'ils ou elles se marient en Suisse, épousent en grande majorité (près de 80%) un(e) Suisse(sse). En revanche, les Portugais(es), ex-Yougoslaves et Turc(que)s pratiquent encore le mariage inter-ethnique une fois sur deux.

Ces données ne présentent que des tendances grossières : il conviendrait de prendre en compte les mariages célébrés à l'étranger, ayant eu lieu avant la migration ou au cours d'un retour de courte durée au pays et non déclarés à l'officier d'état civil en Suisse. La naturalisation – qui survient fréquemment avant le mariage – rend également plus difficilement interprétables ces résultats, puisqu'il est probable que, parmi les mariages mixtes, certains ont concerné une personne naturalisée et une personne non naturalisée. Bien que mixtes au sens statistique du terme, ces mariages reflètent probablement une autre réalité que les mariages entre Suisses de naissance et étrangers. Cependant, la diminution des mariages entre ressortissants de la même nationalité pour les Espagnols et les Italiens est très certainement un indicateur de l'intégration de la deuxième génération d'immigrés et montre clairement que le choix du (de la) conjoint(e) s'effectue progressivement dans un cercle comprenant des personnes du sexe opposé représentant la population résidante en Suisse, et non seulement parmi les personnes de même nationalité.

**Tableau 14\* Proportion<sup>1)</sup> de mariages célébrés en Suisse impliquant deux conjoints de même nationalité, selon la nationalité, de 1970 à 1997**

Année	Italie	Espagne	Portugal	ex-Yougoslavie	Turquie
1970		41,9	69,3		27,3
1975		33,6	59,5		42,9
1980		29,3	40,1		46,8
1985		28,2	31,2		31,6
1990		27,8	25,3	38,6	44,6
1991		25,9	21,8	41,2	44,5
1992		25,0	20,0	42,6	36,6
1993		26,4	20,3	40,7	39,7
1994		24,4	17,6	44,2	44,5
1995		23,7	15,5	48,7	46,9
1996		24,6	16,3	47,5	38,8
1997		23,1	14,3	46,3	44,8

<sup>1)</sup> par rapport aux mariages concernant au moins un étranger

## 6.5 La divortialité des étrangers

Le divorce augmente régulièrement en Suisse. Au recensement de 1990, on comptait 3,6% d'hommes et 5% de femmes divorcés parmi la population (Tableau 15\*). Les divorcés sont, par rapport à la prévalence observée dans la population des Suisses, sous-représentés dans les groupes d'étrangers, principalement pour les femmes. Parmi les étrangers, la prévalence du divorce est la plus faible chez les Portugais et les Turcs, et la plus élevée chez les Italiens de sexe masculin et les femmes d'ex-Yougoslavie. La proportion de personnes divorcées et non remariées dans la population de nationalité étrangère à différents recensements doit cependant être considérée en tenant compte du fait que les femmes ayant été naturalisées suite au mariage avec un Suisse sortent de l'échantillon des étrangers.

Ces chiffres sont fortement influencés par l'âge des personnes de chaque nationalité. Le divorce est en effet un phénomène dont la prévalence concerne surtout les générations nées dans les années 1940 et 1950, générations parmi lesquelles les étrangers sont sur-représentés. En prenant en compte les âges, la proportion de divorcés dans la population paraît relativement faible chez les hommes portugais et ex-yougoslaves et plus élevée pour ceux provenant des trois autres pays. Pour les femmes, les différences entre groupes d'étrangers sont moins marquées. Il semble cependant (Tableau 16\*) que pour les plus âgées de ces femmes, la proportion de divorcées est plus faible pour les Italiennes et les Espagnoles, et plus élevée pour les autres nationalités.

Les étrangers étudiés proviennent de pays présentant un indicateur conjoncturel de divortialité très faible: vers 1996, on comptait 10 divorces pour 100 mariages en Italie, 12 en Espagne et 18 au Portugal, 6 en Turquie et 12 en République Fédérale de Yougoslavie contre 39 en Suisse (Eurostat, 1999). Comme c'est le cas pour la fécondité et la nuptialité, certaines communautés étrangères adaptent leur comportement de divortialité. On suspecte ainsi que la mixité du mariage entraîne une proportion plus importante de divorce (Zingg, 1997), notamment lorsque la femme est de nationalité suisse et l'homme de nationalité étrangère. Concernant les étrangers originaires du sud de l'Europe, de confession catholique en majorité, l'appartenance religieuse représente probablement un frein au divorce. Le rôle de la religion sur les comportements démographiques en Suisse a d'ailleurs été clairement montré (Haug et Wanner, 1999), et les taux de divortialité sont plus élevés dans les régions de confession protestante que dans celles de confession catholique. Le «mariage blanc», organisé pour accéder au permis de séjour, peut probablement modifier la fréquence du divorce; aucune donnée statistique ne permet cependant de mesurer l'intensité de ce phénomène. Les biais

**Tableau 15\* Proportion de divorcés, selon le sexe et la nationalité, de 1970 à 1990**

	Hommes			Femmes		
	1970	1980	1990	1970	1980	1990
Ensemble	1,4	2,7	3,6	2,4	3,8	5,0
Suisses	1,5	2,7	3,6	2,5	3,9	5,3
Etrangers	1,0	2,6	3,3	1,5	2,9	3,5
Italie	0,6	1,7	3,1	0,5	1,3	2,3
Espagne	0,1	0,7	1,8	0,3	1,1	2,4
Portugal	1,1	1,0	1,2	1,8	2,4	2,0
Ex-Yougoslavie	1,9	2,2	1,6	5,0	6,2	3,8
Turquie	1,1	1,0	1,5	1,7	1,1	1,4

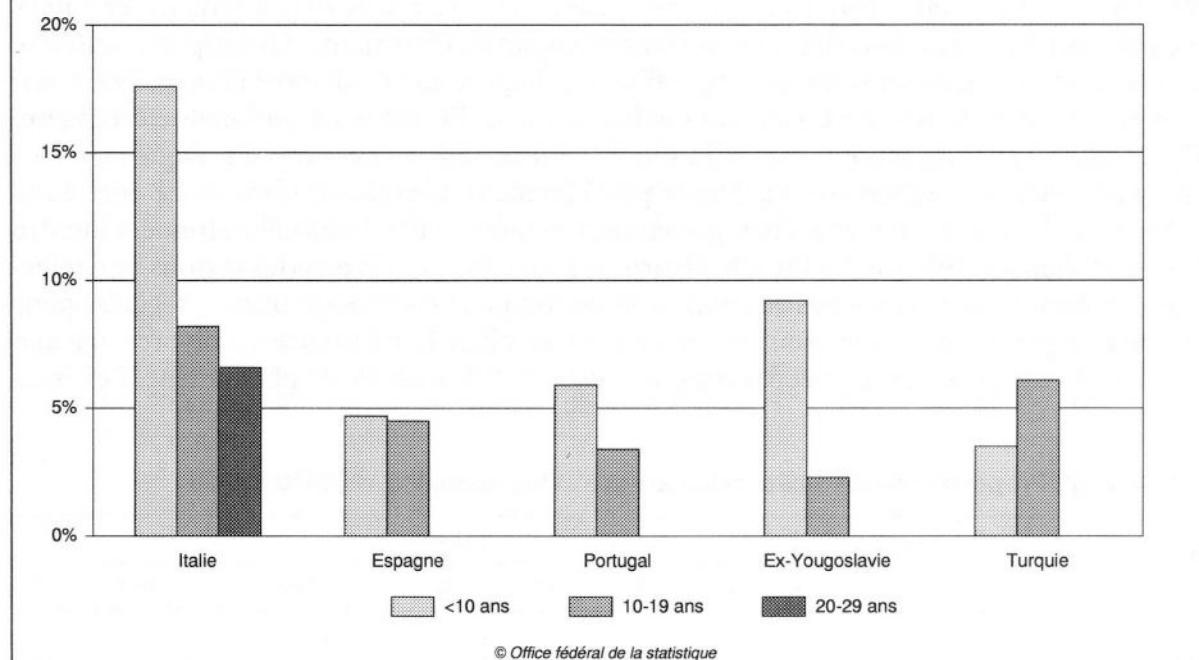
Source: recensements de la population

Tableau 16\* Proportion de divorcés, selon l'âge, le sexe et la nationalité, au 31 décembre 1998

Nationalité	Age								
	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60 ans et plus
Hommes									
Ensemble	0,1	1,1	3,8	6,6	8,3	9,9	10,7	9,8	7,9
Suisse	0,0	1,0	3,8	7,1	8,8	10,6	11,2	10,0	7,9
Etranger	0,2	1,6	3,8	5,5	6,4	7,7	8,8	8,9	7,7
Italie	0,1	1,1	4,5	6,7	7,9	7,9	7,5	6,2	4,7
Espagne	0,0	1,7	4,0	4,2	5,4	5,9	5,1	4,3	4,6
Portugal	0,1	1,2	2,2	2,8	3,3	3,4	3,6	3,2	7,2
Ex-Yougoslavie	0,3	1,8	2,2	2,2	2,4	3,3	3,9	4,4	5,6
Turquie	0,6	3,2	6,0	6,2	6,5	4,8	4,6	4,6	5,4
Femmes									
Ensemble	0,4	2,6	6,1	9,4	11,5	13,8	13,9	12,5	10,0
Suisse	0,3	2,7	7,0	10,5	12,7	15,0	14,8	13,1	10,2
Etranger	0,7	2,4	3,7	5,3	6,3	7,4	8,3	8,8	8,2
Italie	0,5	3,0	5,4	6,2	6,2	5,2	4,8	4,4	3,6
Espagne	0,4	3,0	4,7	5,0	6,7	6,5	6,2	5,7	4,5
Portugal	0,7	2,5	2,9	4,4	5,5	5,6	6,4	8,4	9,8
Ex-Yougoslavie	0,8	2,1	3,0	3,8	5,1	6,7	8,1	9,0	12,2
Turquie	1,5	4,1	4,4	5,2	5,0	5,0	5,6	7,5	8,6

Personnes ayant célébré leur x<sup>e</sup> anniversaire durant l'année 1998, résidentes en Suisse le 31.12.1998.

G17 Proportion de divorcés selon la nationalité et l'âge à l'arrivée en Suisse parmi les étrangers âgés de 50 à 54 ans au 31 décembre 1998



statistiques ne permettent pas d'aller plus dans les détails concernant les liens entre nationalité des conjoints et divortialité. En revanche, même si les résultats manquent de puissance en raison de la fréquence relativement faible du divorce – et il s'agit, pour cette raison, d'être prudent dans l'interprétation des tendances – il se pourrait que la proportion de divorcés, selon le groupe d'âge, varie en fonction de l'âge d'arrivée en Suisse (Graphique G17).

# 7 Les structures familiales des étrangers

Il existe en Suisse très peu de données concernant les structures familiales des différents groupes d'étrangers. La plupart des informations découlent des recensements décennaux, qui apportent une image précise, mais statique de la famille. L'enquête suisse sur la famille de 1994/95 n'a pas été prévue pour une analyse par nationalité. Elle apporte cependant, pour l'ensemble des nationalités, quelques éléments susceptibles de confirmer les tendances de nuptialité, fécondité et divortialité décrites dans les chapitres précédents.

## 7.1 Caractéristiques des ménages étrangers

La répartition des personnes recensées en 1970, 1980 et 1990 selon la structure du ménage (Tableau 17\*) montre que, par rapport aux Suisses, les étrangers vivaient en 1990 plus fré-

**Tableau 17\* Répartition de la population selon le type de ménage et la nationalité, de 1970 à 1990**

	Ensemble	Suisse	Etranger	Nationalité				
				Italie	Espagne	Portugal	Ex-Yugoslavie	Turquie
<b>1970</b>								
Ménage d'une personne	6,4	6,6	5,7	3,7	3,1	5,5	6,2	5,7
Couple sans enfant	17,2	17,5	15,9	15,5	19,2	18,5	17,7	16,9
Couple avec enfant	62,2	63,1	57,9	63,4	46,5	51,9	33,3	51,0
Personne seule avec enfant	4,9	5,2	3,3	3,0	2,3	3,6	2,4	2,4
Autres ménages familiaux	0,4	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3
Ménages non familiaux	4,7	4,1	7,9	7,4	10,1	8,1	12,1	11,4
Ménages collectifs	4,1	3,0	9,0	6,7	18,7	12,2	28,1	12,3
<b>1980</b>								
Ménage individuel	11,2	11,3	10,6	7,5	8,6	12,4	11,2	4,9
Couple sans enfant	18,9	19,9	13,6	11,2	14,9	15,1	14,0	9,5
Couple avec enfant	57,4	56,9	60,3	70,4	59,5	39,5	39,7	77,5
Personne seule avec enfant	5,2	5,4	4,0	3,6	3,0	2,7	3,2	2,9
Autres ménages familiaux	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Ménages non familiaux	3,8	3,6	4,8	3,4	5,5	9,5	12,6	2,1
Ménages collectifs	3,2	2,6	6,3	3,7	8,3	20,7	19,2	3,1
<b>1990</b>								
Ménage individuel	13,4	13,9	11,3	9,1	9,4	9,7	8,9	4,8
Couple sans enfant	22,5	23,9	16,2	16,1	16,4	14,9	12,1	9,1
Couple avec enfant	52,0	51,0	56,4	65,2	60,8	58,3	58,2	70,3
Personne seule avec enfant	5,3	5,6	4,2	4,4	4,1	2,6	3,6	3,0
Autres ménages familiaux	0,2	0,3	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Ménages non familiaux	3,1	2,7	4,9	2,6	4,4	6,5	7,9	4,3
Ménages collectifs	3,5	2,7	6,9	2,5	4,8	8,0	9,3	8,3
<i>Proportion de couples consensuels</i>								
- Parmi les couples sans enfant								
1980	8,0	7,8	9,8	8,6	7,1	8,9	7,1	3,0
1990	15,8	16,1	13,8	15,3	11,0	8,4	7,9	5,7
- Parmi les couples avec enfant(s)								
1980	1,0	1,0	1,2	0,9	1,2	2,1	1,5	0,3
1990	2,6	2,7	2,4	2,1	2,1	2,0	2,4	1,4
<i>Taille moyenne des ménages<sup>1)</sup></i>								
1970	2,93	2,94	2,91	3,07	3,30	3,34	3,08	3,02
1980	2,52	2,54	2,37	2,57	2,58	2,40	2,38	3,24
1990	2,33	2,35	2,28	2,30	2,46	2,58	2,75	3,10

<sup>1)</sup> Ménages non collectifs uniquement

Source: recensements de la population

quemment dans des ménages composés d'un couple avec enfant(s) (56,4% contre 51,0% pour les Suisses), ce qui n'était pas le cas en 1970 (57,9% contre 63,1% pour les Suisses). Cette évolution traduit l'accroissement du regroupement familial parmi les étrangers suite à la modification des politiques concernant la durée de séjour en Suisse (voir ci-dessus).

En revanche, on comptait en 1990 proportionnellement moins de personnes vivant seules parmi les étrangers (11,3% contre 13,9% pour les Suisses), et surtout pour les groupes d'étrangers étudiés dans ce rapport (de 4,8% pour les Turcs à 9,7% pour les Portugais).

La proportion d'étrangers vivant en ménage collectif, si elle est plus élevée que pour les Suisses (6,9% contre 2,7%), a diminué. En 1970, plus d'un ex-Yougoslave sur 4 et un peu moins d'un Espagnol sur 5 vivaient dans des ménages collectifs, essentiellement des foyers de travailleurs. En 1980, un Portugais sur cinq vivait aussi dans un ménage collectif. Aujourd'hui, la proportion ne dépasse pas 9,3% pour les ex-Yougoslaves, 8,3% pour les Turcs et 8% pour les Portugais.

La taille des ménages a diminué en Suisse comme d'ailleurs dans l'ensemble de l'Europe. Si on se limite aux ménages non collectifs, la taille moyenne est passée de 2,93 personnes en 1970 à 2,33 personnes en 1990, en raison d'une part de l'accroissement de la proportion des ménages d'une personne (de 6,4 à 13,4%), d'autre part de la diminution de la taille des ménages avec enfants. Cette tendance se reflète aussi parmi les ménages étrangers, à l'exception des Turcs pour lesquels la taille des ménages semble augmenter légèrement (passant de 3,02 à 3,10 personnes entre 1970 et 1990), en raison de la naissance d'enfants parmi les jeunes couples turcs arrivés en Suisse durant cette période.

## 7.2 Cohabitation et mise en union

Le Tableau 17\* indique par ailleurs que la proportion des personnes vivant en couple consensuel augmente entre 1980 et 1990, mais reste faible (notamment parmi les couples avec enfants). Parmi les couples sans enfant, des différences significatives dans la fréquence de la cohabitation hors mariage s'observent entre Suisses et étrangers, quelle que soit la nationalité, à l'exception peut-être des Italiens.

Il est probable qu'une proportion non négligeable des familles composées d'un couple sont en fait des personnes âgées, dont les enfants ont quitté le ménage. C'est le cas principalement parmi les Suisses. Pour cette raison, lorsque l'on s'intéresse au phénomène de la cohabitation hors mariage et si l'on veut comparer les comportements entre Suisses et étrangers, il est préférable de limiter l'analyse aux personnes en âge d'avoir des enfants (Tableau 18\*).

Parmi les personnes âgées de moins de 35 ans, la proportion de personnes ayant eu au moins une union dans leur vie est plus élevée chez les étrangers par rapport aux Suisses (Tableau 19\*). La précocité des mariages par rapport aux Suisses (cf. ci-dessus) s'accompagne aussi d'une précocité des unions: en effet, entre 20-24 ans, 32% des hommes et près de 54% des femmes de nationalité étrangère ont vécu dans une union maritale ou non maritale. Les chiffres pour les Suisses et les Suissesses sont respectivement de 27% et de 41%.

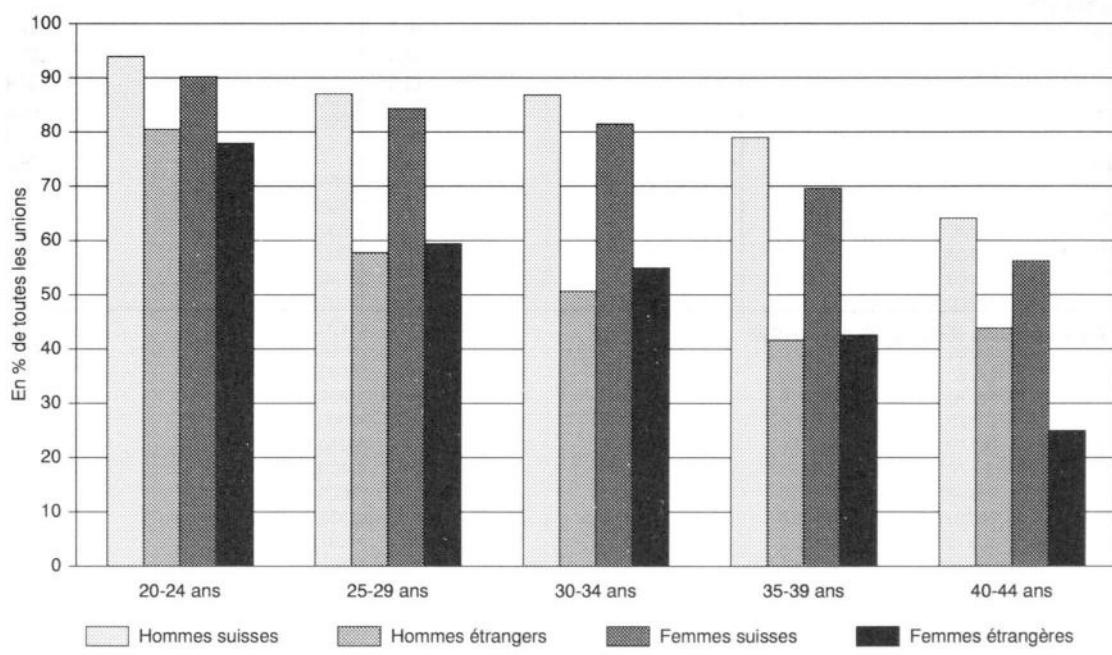
La fréquence de la cohabitation hors mariage est très nettement inférieure chez les femmes et les hommes de nationalité étrangère, par rapport aux Suisses et aux Suissesses. Ce résultat est à mettre en rapport d'une part avec la nécessité d'être marié pour obtenir le droit d'un regroupement familial, mais probablement aussi avec les comportements du pays d'origine, notamment pour les personnes provenant d'un pays à confession catholique ou musulmane (Graphique G18).

**Tableau 18\* Caractéristiques du ménage parmi les 20 à 49 ans, selon l'origine et le sexe, en 1994/1995**

		Suisses	Etrangers
		en %	en %
<i>Type de ménage</i>			
Hommes	Seul	16,4	10,2
	Cohabitation sans enfant	12,0	6,2
	Marié sans enfant	9,3	15,0
	Cohabitation avec enfant	2,5	1,0
	Marié avec enfant	43,1	56,3
	Ménage monoparental	0,7	
	Autre	16,1	11,2
Femmes	Seul	12,8	10,7
	Cohabitation sans enfant	10,3	8,5
	Marié sans enfant	10,8	15,3
	Cohabitation avec enfant	2,3	1,0
	Marié avec enfant	49,7	52,8
	Ménage monoparental	5,5	5,2
	Autre	8,7	6,5
<i>Taille du ménage actuel</i>			
Hommes	1 personne	16,4	10,2
	2 personnes	24,0	24,7
	3 personnes	17,8	21,5
	4 personnes	26,8	28,5
	5 personnes et plus	15,0	15,0
Femmes	1 personne	12,7	10,7
	2 personnes	26,1	28,3
	3 personnes	19,4	23,7
	4 personnes	27,0	27,5
	5 personnes et plus	14,6	9,8
<i>Taille moyenne</i>			
Hommes		3,1	3,2
Femmes		3,1	3,0

Source: Enquête suisse sur la famille, 1994/1995  
Résultats pondérés (personnes de 20 à 49 ans)

**G18 Fréquence de la cohabitation hors mariage, selon l'âge et l'origine, en 1994/1995**



© Office fédéral de la statistique

Tableau 19\* Entrées dans l'union, selon l'origine et le sexe, en 1994/1995

	Suisses	Etrangers
	en %	en %
<i>Déjà eu une union</i>		
Hommes	76,3	85,4
Femmes	84,3	87,1
Hommes âgés de...		
20-24 ans	27,4	32,1
25-29 ans	63,1	78,4
30-34 ans	85,3	91,5
35-39 ans	93,3	92,9
40-44 ans	92,9	100,0
45-49 ans	91,2	97,1
Femmes âgées de...		
20-24 ans	41,0	53,7
25-29 ans	78,8	90,1
30-34 ans	91,2	93,9
35-39 ans	95,0	87,9
40-44 ans	95,7	89,9
45-49 ans	96,1	94,7
Echantillon		
Hommes	1 665	418
Femmes	3 468	413
<i>Fréquence de la cohabitation hors mariage au cours de la première union</i>		
<i>Parmi les hommes et femmes ayant vécu une première union</i>		
Hommes âgés de ...		
20-24 ans	93,9	80,5
25-29 ans	87,0	57,7
30-34 ans	86,8	50,6
35-39 ans	79,0	41,6
40-44 ans	64,1	43,8
45-49 ans	34,4	30,8
Femmes âgées de ...		
20-24 ans	90,2	77,9
25-29 ans	84,3	59,4
30-34 ans	81,5	54,9
35-39 ans	69,6	42,6
40-44 ans	56,2	24,9
45-49 ans	29,7	29,8
Echantillon		
Hommes	1 374	379
Femmes	4 508	754

Source: Enquête suisse sur la famille, 1994/1995

## 8 Les schémas de mortalité des étrangers

Les taux de mortalité des étrangers en Suisse sont inférieurs à ceux des autochtones. En fait, une part non négligeable d'étrangers ont un projet de retour en cas de maladie grave. C'est le cas des immigrés provenant de pays fournisseurs de main-d'œuvre, notamment de l'Europe du Sud. Par ailleurs, jusqu'au moment de détenir un permis d'établissement, l'immigré venu en Suisse pour exercer une activité professionnelle ne peut rester domicilié sur le territoire que si il a un contrat de travail et une activité rémunérée. Pour ces raisons, la personne en mauvaise santé rentrera fréquemment dans son pays, soit pour y terminer sa vie, soit parce que son état de santé ne lui permet pas d'exercer une activité professionnelle. A ces facteurs expliquant les raisons de la relative faible mortalité des étrangers en Suisse, il convient d'ajouter un effet de sélection au départ de la migration: celle-ci concerne le plus souvent des personnes en bonne santé.

Tableau 20\* Table de mortalité, selon l'origine et le sexe, en 1988/93

Age	Suisses			étrangers		
	Quotient de mortalité	Survivants	Espérance de vie	Quotient de mortalité	Survivants	Espérance de vie
<b>Hommes</b>						
0	0,00728	100 000	74,0	0,00948	100 000	77,0
1	0,00161	99 272	73,5	0,00092	99 052	76,8
5	0,00102	99 112	69,6	0,00086	98 961	72,8
10	0,00135	99 011	64,7	0,00097	98 876	67,9
15	0,00417	98 877	59,8	0,00316	98 780	62,9
20	0,00790	98 465	55,0	0,00691	98 468	58,1
25	0,00900	97 687	50,4	0,00681	97 788	53,5
30	0,00856	96 808	45,9	0,00514	97 122	48,9
35	0,00901	95 980	41,2	0,00521	96 622	44,1
40	0,01173	95 115	36,6	0,00739	96 119	39,3
45	0,01766	93 999	32,0	0,01187	95 409	34,6
50	0,02807	92 339	27,5	0,01957	94 276	30,0
55	0,04524	89 746	23,2	0,03241	92 432	25,5
60	0,07279	85 686	19,2	0,05355	89 436	21,3
65	0,11601	79 449	15,5	0,08787	84 646	17,4
70	0,18181	70 232	12,2	0,14223	77 209	13,8
75	0,27749	57 463	9,3	0,22511	66 227	10,6
80	0,40701	41 517	6,9	0,34375	51 319	7,9
85	0,56415	24 619	5,0	0,49767	33 678	5,8
90	0,72746	10 730	3,5	0,67029	16 918	4,1
95	0,87256	2 925	2,3	0,83636	5 578	2,8
<b>Femmes</b>						
0	0,00566	100 000	81,0	0,00737	100 000	83,3
1	0,00127	99 434	80,5	0,00148	99 263	82,9
5	0,00072	99 308	76,6	0,00047	99 116	79,0
10	0,00093	99 236	71,7	0,00039	99 070	74,0
15	0,00182	99 144	66,7	0,00103	99 031	69,1
20	0,00267	98 964	61,8	0,00197	98 929	64,1
25	0,00312	98 700	57,0	0,00209	98 734	59,2
30	0,00351	98 392	52,2	0,00198	98 528	54,4
35	0,00436	98 047	47,3	0,00241	98 333	49,5
40	0,00615	97 620	42,5	0,00366	98 096	44,6
45	0,00944	97 019	37,8	0,00598	97 737	39,7
50	0,01506	96 103	33,1	0,00991	97 153	35,0
55	0,02440	94 655	28,6	0,01645	96 190	30,3
60	0,03966	92 346	24,2	0,02723	94 608	25,7
65	0,06423	88 683	20,1	0,04491	92 031	21,4
70	0,10314	82 987	16,3	0,07359	87 898	17,3
75	0,16311	74 428	12,9	0,13222	81 429	13,4
80	0,25177	62 288	9,9	0,22418	70 662	10,0
85	0,37447	46 606	7,3	0,36576	54 821	7,2
90	0,52903	29 153	5,2	0,55593	34 770	4,9

Pour ces raisons, l'espérance de vie à la naissance, calculée pour la population de nationalité étrangère, était de 77,0 ans pour un homme et de 83,3 ans pour une femme en 1988/93, soit trois années de plus que pour les Suisses et les Suissesses (74,0 ans et 80,0 ans respectivement – Tableau 20\*). La sous-mortalité des personnes de nationalité étrangère concerne principalement les âges compris entre le 5<sup>e</sup> et le 75<sup>e</sup> anniversaire.

Ces facteurs compliquent donc l'analyse de la mortalité des étrangers, et peuvent nécessiter l'ajustement des taux (Courbage et Khlat, 1996) ou l'utilisation de méthodes alternatives.

Malgré ces problèmes, quelques données statistiques sont susceptibles d'apporter des informations sur les niveaux de mortalité des étrangers: d'une part, la mortalité infantile n'est pas soumise aux biais de retour ou de sélection (chapitre 8.1); d'autre part, certaines données sur les comportements de santé et la morbidité des communautés étrangères sont disponibles; associées au risque de mortalité par cause de décès, elles peuvent apporter quelques informations sur des facteurs de risque auxquels les étrangers sont exposés (chapitre 8.2).

**Tableau 21\* Taux de mortalité infantile et juvénile, selon la nationalité et le sexe, de 1969 à 1997**

	Ensemble		Suisse		Etranger		Italie		Espagne		Portugal		Ex-Yougoslavie		Turquie	
	N	Taux (p. 1000)	N	Taux (p. 1000)	N	Taux (p. 1000)	N	Taux (p. 1000)	N	Taux (p. 1000)	N	Taux (p. 1000)	N	Taux (p. 1000)	N	Taux (p. 1000)
<b>Taux de mortalité infantile (0 an)</b>																
Garçons																
1969-72	3 306	16,5	2 266	16,1	1 040	17,4	674	18,3	85	12,9	...	...	...	...	15	16,6
1973-76	2 266	13,6	1 579	13,5	687	13,9	369	13,5	84	12,1	...	...	...	...	41	21,9
1977-80	1 521	10,2	1 207	10,0	314	10,9	146	10,5	35	8,4	...	...	...	...	32	14,8
1981-84	1 276	8,3	1 020	8,0	256	10,3	87	9,1	27	8,2	...	...	15 <sup>2)</sup>	11,2 <sup>2)</sup>	34	11,5
1985-88	1 211	7,7	1 001	7,6	210	8,2	48	6,3	31	10,3	13 <sup>1)</sup>	8,3 <sup>1)</sup>	32	9,3	30	9,1
1989-92	1 296	7,5	996	7,3	300	8,3	63	8,2	20	7,0	36	7,3	69	8,1	43	10,5
1993-97	1 157	5,5	832	5,3	325	6,0	54	6,2	13	4,6	39	5,1	111	6,1	39	8,6
Filles																
1969-72	2 356	12,5	1 609	12,2	747	13,2	469	13,4	66	10,3	...	...	...	...	7	8,7
1973-76	1 580	10,0	1 071	9,7	509	10,8	251	9,5	69	10,9	...	...	...	...	30	17,6
1977-80	1 083	7,7	882	7,7	201	7,5	90	6,9	18	4,7	...	...	...	...	23	11,8
1981-84	948	6,6	771	6,4	177	7,6	57	6,3	18	5,8	...	...	12	9,3	29	10,6
1985-88	899	6,0	743	5,9	156	6,4	33	4,5	21	7,7	8	5,5	28	8,3	22	7,3
1989-92	968	5,9	746	5,7	222	6,5	52	7,3	23	8,3	16	3,4	65	8,1	24	5,9
1993-97	923	4,6	666	4,4	257	5,0	36	4,5	11	4,4	23	3,1	78	4,5	40	9,6
<b>Taux de mortalité juvénile (1-4 ans)</b>																
Garçons																
1981-84	350	0,6	299	0,6	51	0,5	24	0,6	1	0,1	...	...	1	0,2	9	0,9
1985-88	290	0,5	248	0,5	42	0,5	18	0,5	5	0,4	0	0,0	4	0,3	6	0,5
1989-92	266	0,4	222	0,4	44	0,4	8	0,3	1	0,1	7	0,5	10	0,4	6	0,5
1993-97	309	0,4	238	0,4	71	0,3	8	0,2	3	0,3	10	0,4	21	0,3	13	0,7
Filles																
1981-84	245	0,4	202	0,4	43	0,5	15	0,5	11	0,9	...	...	2	0,5	5	0,6
1985-88	230	0,4	190	0,4	40	0,4	12	0,4	5	0,5	1	0,3	2	0,2	8	0,8
1989-92	198	0,3	153	0,3	45	0,4	10	0,3	2	0,2	3	0,2	13	0,6	9	0,8
1993-97	231	0,3	182	0,3	49	0,3	5	0,1	2	0,2	4	0,2	20	0,3	8	0,5
Selon la nationalité de l'enfant (depuis 1992 elle peut être différente de la nationalité de la mère)																
<sup>1)</sup> 1987-1988																
<sup>2)</sup> 1983-1984																

## 8.1 La mortalité infantile et juvénile

L'analyse de la mortalité infantile (au cours de la première année de vie) et juvénile (1 à 4 ans) montre que des caractéristiques de risque particulières se retrouvent dans la population étrangère. Le nombre annuel de décès parmi les enfants âgés de moins d'un an est cependant faible, c'est la raison pour laquelle les taux de mortalité infantile fluctuent énormément d'une année à l'autre. Cependant, les tendances générales (Tableau 21\*) montrent un différentiel de mortalité entre enfants Suisses et enfants étrangers. C'est ainsi entre 1981 et 1984 que la surmortalité des enfants étrangers a été la plus élevée (+30% chez les garçons, +20% chez les filles, par rapport aux taux suisses). Durant la dernière période, le taux de mortalité infantile est plus élevé d'environ 13% chez les enfants étrangers par rapport aux enfants suisses. Cette surmortalité est particulièrement marquée parmi les enfants de nationalité turque. Cette situation s'observe dans d'autres pays, notamment l'Allemagne (Linke 1995), la Grande-Bretagne (Coleman, 1995) et la France (Brahimi, 1980). Ce différentiel est à mettre en relation, très probablement, avec la moins bonne couverture en matière de contrôles prénataux des femmes de nationalité étrangère. Une étude (Raymond *et al.*, 1996) avait notamment mis en évidence, à partir de données sur l'enquête suisse sur la santé, des comportements différents des femmes étrangères en matière de prévention. Le statut d'activité professionnelle durant la grossesse pourrait aussi, dans une certaine mesure, expliquer ces différentiels quant à la mortalité de l'enfant. Enfin, le calendrier des naissances est également un facteur susceptible d'expliquer les différences de niveau de mortalité, la mortalité infantile touchant plus les enfants de jeunes mères.

## 8.2 La mortalité par cause de décès

Malgré la sélection à l'entrée et le retour au pays de certains parmi les étrangers malades, quelques augmentations significatives du risque de décès selon la cause s'observent parmi les étrangers.

C'est le cas de l'augmentation des maladies infectieuses dans certains groupes d'immigrés. Une partie des cas d'infection sont importées du pays d'origine, l'immigré étant malade au moment de la migration. Les conditions de vie en Suisse et les conditions de travail peuvent aussi contribuer à expliquer la prévalence élevée de maladies infectieuses. Des taux de mortalité calculés autour du recensement de 1990 montrent que, même après avoir tenu compte de différents facteurs de confusion comme l'âge, le lieu de résidence ou l'état civil, une surmortalité significative prévaut concernant la tuberculose parmi les hommes et les femmes originaires du Portugal – le nombre observé de cas est cependant très faible – ainsi que le sida parmi les Turcs de sexe masculin (Tableau 22\* – cf. Wanner *et al.*, 2001).

La surmortalité des étrangers concerne également les causes de décès précédant ou suivant la naissance (causes de décès prénatales, anomalies congénitales), de même que le cancer du foie et de l'estomac. Les résultats concernant la surmortalité pour ces cancers chez les étrangers du Sud de l'Europe s'observent d'ailleurs dans de nombreux pays d'accueil, et sont à mettre en relation avec des facteurs d'origine génétique ainsi que des comportements à risque importés du pays d'origine, se référant notamment à l'alimentation (notamment une consommation moins fréquente de légumes).

En revanche, les populations étrangères étudiées paraissent protégées pour d'autres causes de décès, notamment les causes associées au tabagisme et à l'alcool. Ces résultats s'expliquent par les comportements alimentaires ou en matière de tabagisme plus sains des étrangers par rapport aux Suisses, mis en évidence dans le cadre de l'enquête sur la santé de 1992/93 (Wanner *et al.*, 1998).

**Tableau 22\* Risque relatif de mortalité, selon la nationalité et le sexe, de 1989 à 1992**

Cause de décès <sup>1)</sup>		Nationalité	Sexe	Nombre	Risque relatif
Tuberculose	(CIM-8, 010-019)	Portugal	Hommes et femmes	2	10.0*
Sida	(CIM-8, 173)	Turquie	Hommes	5	1.2***
Anomalies congénitales	(CIM-8, 740/759)	Italie	Femmes	12	1.9*
		Espagne	Femmes	32	1.7**
		Ex-Yougoslavie	Hommes	31	2.1***
			Femmes	24	2.7***
		Turquie	Hommes	16	1.8*
			Femmes	11	2.4*
Mortalité périnatale	(CIM-8, 760-779)	Portugal	Femmes	9	2.2*
		Ex-Yougoslavie	Hommes	29	3.3***
			Femmes	28	5.0***
Causes de décès mal définies	(CIM-8, 780-799)	Ex-Yougoslavie	Hommes	50	1.7***
Cancer de l'estomac	(CIM-8, 151)	Italie	Hommes	94	1.3*
			Femmes	55	1.7***
		Espagne	Hommes	18	1.6*
		Portugal	Femmes	6	3.8**
		Turquie	Femmes	4	2.7*
Cancer du foie	(CIM-8, 155)	Italie	Hommes	79	1.5**

<sup>1)</sup> Selon la classification internationale des maladies (CIM-8)

Les risques relatifs sont exprimés par rapport à la population de référence (personnes de nationalité suisse) pour lequel le risque est égal à l'unité. Exemple de lecture: Le risque relatif de 10,0\* des hommes et femmes portugais par tuberculose signifie un risque de décès, pour cette pathologie, 10 fois supérieur au risque observé parmi les Suisses. L'étoile représente le degré de signification statistique du résultat.

\* p < 0.05; \*\* p < 0.01; \*\*\* p < 0.001.

# Conclusion

Auparavant pays d'émigration, la Suisse est devenue, au cours du 20<sup>e</sup> siècle, un pays de très forte immigration. Elle dénombre près de 20% de personnes résidentes de nationalité étrangère, auxquels il convient d'ajouter les requérants d'asile ou les résidents de courte durée. Alors que dans le passé, les flux migratoires concernaient principalement les ressortissant d'Europe occidentale (pays frontaliers et Europe du Sud, on a assisté récemment à une diversification des provenances: aujourd'hui, les deux régions d'origine les plus représentées en Suisse sont l'Italie et l'ex-Yougoslavie.

Les étrangers ont un effet important sur les tendances démographiques de la Suisse, effet qui avant était certes suspecté, mais que très partiellement défini. Cette étude apporte ainsi des informations chiffrées non seulement sur les flux migratoires des étrangers, mais aussi sur leurs comportements démographiques, qui influencent la taille de la population résidant en Suisse. En effet, les étrangers jouent un double rôle sur l'évolution démographique du pays: d'une part, les flux migratoires d'entrée et de sortie sont importants et susceptibles de modifier rapidement la taille d'une communauté étrangère. Le cas du Portugal dans les années 1980 ou celui de l'ex-Yougoslavie dans les années 1990 sont des exemples de croissance démographique rapide, suscitée par des flux migratoires de forte intensité. D'autre part, les comportements démographiques relatifs à la fécondité et la nuptialité de chacune des nationalités présentes sur le territoire suisse contribuent à leur évolution.

Concernant les flux migratoires en direction de la Suisse, ils peuvent se motiver par plusieurs raisons, dont les principales sont à mettre en relation avec l'activité professionnelle (immigration de main-d'œuvre) et le regroupement familial. Pour cette raison les immigrés sont généralement jeunes (âgés de 20 à 30 ans pour la plupart). Le séjour en Suisse peut être de plus ou moins courte durée et l'étape migratoire s'inscrit alors dans le cycle de vie de l'étranger. C'est le cas notamment pour les Portugais, qui arrivent pour la plupart à l'âge de 25 ans approximativement, pour retourner au pays 15 ans plus tard. Le séjour en Suisse peut aussi être définitif, et s'accompagner alors parfois d'une naturalisation.

Concernant les caractéristiques démographiques des étrangers, celles-ci sont influencées à la fois par le pays d'origine et par le pays d'accueil. La durée de résidence sur le territoire suisse, ainsi que le lieu de naissance, sont des facteurs susceptibles d'expliquer les rythmes d'adaptation des comportements. La première génération d'immigrés conserve généralement un schéma de fécondité, de nuptialité ou de divortialité proche du pays d'origine, alors que les générations suivantes modifient progressivement les niveaux et calendriers concernant les phénomènes démographiques, dans un processus d'assimilation des comportements du pays d'accueil.

Provenant de pays présentant des modes de vie parfois très différents, les étrangers en Suisse se caractérisent par ailleurs par des comportements démographiques spécifiques. Il existe notamment un clivage très net entre étrangers des pays d'Europe occidentale, présentant de faibles niveaux de fécondité et un calendrier plutôt tardif des naissances, et ceux provenant de Turquie et d'ancienne Yougoslavie, caractérisés par une fécondité élevée par rapport aux valeurs observées dans la population d'accueil, et survenant souvent aux jeunes âges.

Cette étude a par ailleurs mis en évidence l'impact des migrations d'après-guerre sur la structure de la population en Suisse, consécutif d'une part aux flux migratoires et d'autre part aux comportements démographiques des immigrés. Les résultats concernant cet impact

de la migration sont à considérer en tenant compte du fait que la Suisse compte une proportion de population étrangère plus élevée que l'ensemble des pays d'Europe, Luxembourg excepté. Il n'est de ce fait pas étonnant que les migrations d'après-guerre aient contribué à augmenter de 1,85 million de personnes la population observée en l'an 2000, par rapport à ce qu'elle aurait été sous l'hypothèse d'une fermeture des frontières. Bien que survenant dans une période marquée par une dynamique démographique positive (avec notamment le baby-boom des années 1960), cet apport a permis d'éviter une décroissance de la population et un vieillissement plus prononcé de la population. Au cours des prochaines décennies et compte tenu de la baisse de la fécondité et de l'augmentation de la durée de vie, les flux migratoires contribueront encore plus à freiner le vieillissement de la population suisse.

L'apport migratoire direct (migration de première génération) ou indirect (naissance d'enfants d'immigrés) a donc contribué, au cours de la seconde partie du 20<sup>e</sup> siècle, à la plus grande partie de l'accroissement démographique observé en Suisse. Aujourd'hui, 25% de la population résidente en Suisse, soit une personne sur quatre, est issue de l'immigration ayant suivi la Seconde Guerre mondiale. Pour les générations nées au début des années 1960, la proportion de personnes issues de l'immigration dépasse le tiers de l'effectif. Ces chiffres mettent en lumière le rôle de la Suisse comme pays d'immigration.

Il convient de relever par ailleurs qu'une partie de la population issue de l'immigration est aujourd'hui naturalisée. On estime en effet entre 550'000 et 600'000 la population vivant en Suisse, titulaire d'un passeport suisse, et d'une nationalité étrangère à la naissance. À ce jour, les informations sur les comportements sociaux, économiques ou démographiques de la population naturalisée sont très lacunaires. Cependant, dans les prochaines années, le développement de la statistique démographique suisse permettra de combler en partie ces lacunes. Notamment, le recensement de la population organisé en décembre 2000 apportera des informations sur la population naturalisée, tandis que des possibilités d'appariement entre les différents registres statistiques de la Suisse offriront progressivement des possibilités étendues d'analyse démographique de la population étrangère.

# Références

- Blanchet, D. (1988), «Immigration et régulation de la structure par âge d'une population», *Population*, 2, 293-309.
- Brahimi, M. (1980), «La mortalité des étrangers en France», *Population*, 3, 603-622.
- Calot, G. et al. (1998), *Two centuries of Swiss demographic history. Graphic album of the 1860-2050 period*. Swiss Federal Statistical Office, Neuchâtel.
- Chambovay, D. (1995), «Politique à l'égard des étrangers et contingentement de l'immigration. L'exemple de la Suisse», *Population*, 50(2), 357-384.
- Coleman, D. (1995), «Geographical concentration of immigrants and ethnic minorities», in S. Voets, J.J. Schoorl, B. de Brujin (eds), *Demographic consequences of international migration*, NIDI Report no 44, The Hague, 225-260.
- Conseil de l'Europe (1999), *Evolution démographique récente en Europe 1998*, Conseil de l'Europe, Strasbourg.
- Courbage, Y., Khlat, M. (1996), «Mortality and causes of death of Moroccans in France 1979-91», *Population. An English Selection*, 1996, 8, 59-94.
- Eurostat (1995), «Acquérir une citoyenneté par naturalisation dans l'union Européenne, 1993», *Statistiques en Bref. Population et conditions sociales*, 1995(11).
- Eurostat (1999), *Demographic statistics, Data 1995-98*, Eurostat, Luxembourg.
- Feld, S. (1993), «Convergences et divergences démo-sociales des populations immigrées. Evolution de la fécondité et de l'emploi des étrangers en Belgique», in A. Blum, J.-L. Rallu (eds), *European Population. Vol. 2, Demographic dynamics*, John Libbey, London, INED, Paris, 277-292.
- Ford, K. (1990), «Duration of Residence in the United States and the fertility of U.S. Immigrants», *International Migration Review*, 24, 34-68.
- Haug, W., Wanner, P. (1999), «Les caractéristiques démographiques des groupes linguistiques et religieux en Suisse», in Conseil de l'Europe (eds), *Les caractéristiques démographiques des minorités nationales dans certains Etats européens*, Etudes démographiques n° 31, Strasbourg, 113-168.
- Hoffmann-Nowotny, H. J. (1985), «Switzerland», in T. Hammar (ed), *European Immigration Policy*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Hoffmann-Nowotny, H. J., Killas, M. (1993), «Switzerland: remaining Swiss», in D. Kubat (ed.), *The Politics of Migration Policies: Settlement and Integration. The First World into the 1990s*. New York, Center for Migration Studies.
- Kahn, J. R. (1988), «Immigrant selectivity and fertility adaptation in the United States», *Social Forces*, 67, 108-127.
- Krishnan, V., Krotki, K. (1989), *Immigrant fertility: an examination of social characteristics and assimilation*, IUSSP General Conference, Session 1.10, New Delhi.
- Le Bras, H. (1991), «L'impact démographique des migrations d'après-guerre dans quelques pays de l'OCDE», in OCDE, *Les migrations. Aspects démographiques*, Paris, 117-29.

- Lesthaeghe, R., Page, H., Surkyn, J. (1988), *Are immigrants substitutes for births?*, Conference «Population and European Society», European University Institute, Badia Fiesolana, Firenze, déc. 1988, IPD- Working paper 1988 – 3 V. U. Brussels.
- Lesthaeghe, R., Surkyn, J. (1995), «Heterogeneity in social change: Turkish and Moroccan Women in Belgium», *European Journal of Population*, 11, 1-29.
- Linke, W. (1995), «Mortality trends of immigrants population», in S. Voets, J.J. Schoorl, B. de Bruijn (eds), *Demographic consequences of international migration*, NIDI Report no 44, The Hague, 123-175.
- Lohrmann, L. (1993), «Labour Migration Policies of European Countries», *International Migration Review*, 31(2-3), 403-421.
- Menthonnex, J., Wanner, P. (1996), *Tables de mortalité longitudinales pour la Suisse. Générations 1880-1980*, OFS, Berne,
- Nations Unies (1998), *International Migration Policies*, United Nations, Population Division, New York.
- OCDE (1998), *SOPEMI. Main trends in International Migration*, OCDE, Paris, 1998.
- Office fédéral de la Statistique (1998a), *L'enquête suisse sur la famille 1994/95. Présentation, résultats et tableaux*, OFS, Berne.
- Office fédéral de la Statistique (1998b), *L'enquête suisse sur la population active (ESPA). Résultats commentés et tableaux 1998*, OFS, Neuchâtel.
- Office fédéral de la Statistique (1999), *La population étrangère en Suisse*, OFS, Neuchâtel.
- Page, H.J. (1995) «Nuptiality behaviour of immigrant populations». in S. Voets, J.J. Schoorl, B. de Bruijn (eds.), *Demographic consequences of international migration*, NIDI Report no 44, The Hague, 163-175.
- Parini, L. (1997), «La Suisse terre d'asile: un mythe ébranlé par l'histoire», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 13(1), 51-68.
- Piguet, E., Wanner, P. (2000), *Les naturalisations en Suisse. Différences entre nationalités, cantons et communes, 1981-1998*, OFS, Neuchâtel.
- Price, C. A., Zubrzyki, J. (1962), «The use of intermarriage statistics as an index of assimilation», *Population Studies*, 16(1), 58-69.
- Ram, B., George, M. V. (1990), «Immigrant fertility patterns in Canada, 1961-1986», *International Migration*, 28(4), 413-425.
- Raymond, L., Bouchardy, C., Droin, N. (1996), «Participation des femmes suisses au dépistage du cancer du col utérin», *Bulletin suisse du cancer*, 16(1), 27-30.
- Rogers, A., Castro, L.J. (1981), «Age patterns of migration: cause-specific profiles», in *Advances in multiregional demography*, Research Report 81-6, Laxenburg, Austria: International Institute for Applied Systems Analysis, 125-159.
- Schoorl, J.J. (1990), «Fertility adaptation of Turkish and Moroccan women in the Netherlands», *International Migration*, 28(4), 477-496.
- Schoorl, J.J. (1995). «Fertility trends of immigrant populations», in S. Voets, J.J. Schoorl, B. de Bruijn (eds.), *Demographic consequences of international migration*, NIDI Report no 44, The Hague, 97-122.

Tribalat, M. (1988), «Problèmes liés à l'étude de la nuptialité des migrants», *Population*, 43(2), 375-390.

Wanner, P. (1996), «La fécondité des femmes de nationalité étrangère en Suisse, 1981-1994», *Démos*, 1996(3) OFS, Berne.

Wanner, P., Bouchardy, C., Raymond, L. (1998), «Comportements des étrangers résidant en Suisse en matière d'alimentation, de consommation d'alcool et de tabac et de prévention», *Démos*, 1998(2), OFS, Berne.

Wanner, P. (1998), «L'acquisition de la nationalité en Suisse. Approche statistique», *Revue Européenne des migrations internationales*, 14(3), 185-201.

Wanner, P., Bouchardy, C., Raymond, L. (2001), *Mortalité des étrangers en Suisse. Résultats d'une analyse par cause de décès (1988-1992)*, OFS. Neuchâtel.

Wattelar, C., Roumans, G. (1991), «Objectifs démographiques et migrations: quelques simulations», in OCDE, *Les migrations. Aspects démographiques*. Paris, 61-72.

Wimmer, A. (1996), *La réinstallation des réfugiés*. Rapport de Recherche no 5, Forum Suisse pour l'étude des migrations, décembre 1996.

Zingg ,W. (1997), «Mariage des étrangers en Suisse», *Démos*, 1997(2), OFS, Berne.

Das Bundesamt für Statistik (BFS) hat – als zentrale Statistikstelle des Bundes – die Aufgabe, statistische Informationen breiten Benutzerkreisen zur Verfügung zu stellen.

Die Verbreitung der statistischen Information geschieht gegliedert nach Fachbereichen (vgl. Umschlagseite 2) und mit verschiedenen Mitteln:

Diffusionsmittel	Kontakt Nº à composer	Moyen de diffusion
Individuelle Auskünfte	032 713 60 11	Service de renseignements individuels
Das BFS im Internet	<a href="http://www.statistik.admin.ch">http://www.statistik.admin.ch</a>	L'OFS sur Internet
Medienmitteilungen zur raschen Information der Öffentlichkeit über die neusten Ergebnisse	032 713 60 11	Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents
Publikationen zur vertieften Information (zum Teil auch als Diskette)	032 713 60 60	Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette)
Online-Datenbank	032 713 60 86	Banque de données (accessible en ligne)

Nähere Angaben zu den verschiedenen Diffusionsmitteln liefert das alle 2 Jahre nachgeführte **Publikationsverzeichnis**. Es ist auf dem Internet abzurufen oder kann gratis über Tel. 032 713 60 60 bezogen werden.

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

## Bevölkerung

Im Fachbereich 1 «Bevölkerung» veröffentlicht das Bundesamt für Statistik in drei Schwerpunkten die folgenden Publikationen:

### 1. Bevölkerungsstand

- Demografisches Porträt der Schweiz, jährlich
- Eidgenössische Volkszählung 1990. Die Bevölkerung der Gemeinden. Bestell-Nr. 001-9005

### 2. Bevölkerungsstruktur

- Eidg. Volkszählung 1990. Bevölkerungsstruktur. Geographische Tabellen. Bestell-Nr. 001-9001
- Eidg. Volkszählung 1990. Bevölkerungsstruktur. Thematische Tabellen. Bestell-Nr. 001-9002

### 3. Bevölkerungsbewegung

- Szenarien zur Bevölkerungsentwicklung in der Schweiz 2000-2060, 2001. Bestell-Nr. 238-0101

## Population

Dans le domaine 1 intitulé «Population», l'Office fédéral de la statistique se consacre à trois thèmes; il édite les publications suivantes:

### 1. Etat de la population

- Portrait démographique de la Suisse, parution annuelle
- Recensement fédéral de la population 1990. La population des communes. No de commande: 001-9005

### 2. Structure de la population

- Recensement fédéral de la population 1990. Structure de la population. Tableaux géographiques. No de commande: 001-9001
- Recensement fédéral de la population 1990. Structure de la population. Tableaux thématiques. No de commande 001-9002

### 3. Mouvement de la population

- Scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 2000-2060, 2001. No de commande: 239-0101

Cette étude résume les principaux échanges migratoires entre la Suisse et l'étranger et mesure l'impact des migrations depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale sur la taille et la structure actuelle de la population suisse.

L'étude présente également les caractéristiques démographiques et les comportements en matière de fécondité, de nuptialité, de divortialité, de mortalité et les modes de vie en couple des cinq principales communautés étrangères en Suisse.